

# LE PHÉNOMÈNE DES SECTES

L'ÉTUDE DU  
FONCTIONNEMENT  
DES GROUPES

infoSecte

CENTRE DE DOCUMENTATION  
ET DE CONSULTATION  
SUR LA PENSÉE SECTAIRE

Mike Kropveld  
Directeur général d'Info-Secte

Marie-Andrée Pelland  
Étudiante doctorat criminologie  
Université de Montréal

## **Info-Secte**

Centre de documentation et  
de consultation sur la pensée sectaire



Ce document a été réalisé grâce au soutien financier du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Cependant, les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que leurs auteurs.

©Info-Secte 2003

ISBN 2-9808258-0-8

## Table des matières

<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>III</b>
<b>AVANT-PROPOS .....</b>	<b>X</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>12</b>
<b>CHAPITRE 1 : HISTORIQUE D'INFO-SECTE .....</b>	<b>15</b>
<b>Projet Culte.....</b>	<b>15</b>
Description .....	15
Objectifs de Projet Culte .....	16
Compréhension initiale du phénomène des sectes .....	16
Vocabulaire.....	16
La déprogrammation.....	17
Nature de l'information sur le phénomène sectaire disponible.....	18
Services offerts .....	18
Programmes de prévention et de sensibilisation .....	18
Centre de documentation .....	19
Service téléphonique.....	19
Écoute active et soutien auprès des familles et des ex-membres .....	19
Employés et bénévoles.....	19
Clientèle de Projet Culte .....	20
<b>Info-Secte .....</b>	<b>20</b>
Transition de Projet Culte à Info-Secte .....	20
Compréhension du phénomène sectaire au cours des années 90 .....	21
Activités et interventions spéciales organisées par Info-Secte au cours des années 90 .....	22
Les services offerts par Info-Secte .....	23
La clientèle du centre.....	23
Info-Secte et ses liens.....	24
Liens avec certaines institutions gouvernementales ou à but non lucratif .....	24
Liens avec la communauté internationale.....	24
Financement .....	24
Info-Secte et le choix du vocabulaire.....	25
Bilan des années 1990 .....	25
<b>Info-Secte au 21<sup>e</sup> siècle : Vision actuelle de l'organisme .....</b>	<b>26</b>
Conclusion .....	27
<b>CHAPITRE 2 : LA CHARTE QUÉBÉCOISE DES DROITS ET LIBERTÉS .....</b>	<b>28</b>
<b>L'objectif de l'adoption de la Charte des droits et libertés du Québec .....</b>	<b>28</b>
Les principes directeurs de la Charte .....	29
À qui s'applique la Charte des droits et libertés du Québec ?.....	29
Les droits et libertés inaliénables.....	29
L'exercice des droits fondamentaux .....	30
Le droit à l'égalité.....	31
Les droits politiques .....	31
Les droits judiciaires .....	32

Les droits économiques et sociaux.....	32
<b>La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.....</b>	<b>33</b>
Qui peut porter plainte à la Commission ?.....	34
Les enfants et les groupes.....	34
La charte un texte vivant ! L'exemple du cas des libertés religieuses.....	34
<b>CHAPITRE 3 : LES GROUPES ET LEUR FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>37</b>
<b>Fonctionnement interne.....</b>	<b>37</b>
<b>Les normes.....</b>	<b>37</b>
Définition d'une norme.....	38
Le rôle des normes dans un groupe.....	38
L'influence des normes d'un groupe sur l'individu.....	39
L'adaptation au groupe : de la socialisation au conformisme.....	39
Le conformisme.....	41
L'acquiescement ou dire oui pour éviter le conflit.....	42
L'intériorisation.....	42
L'identification.....	42
Le non-respect des normes.....	43
Sanctions.....	43
L'importance des membres déviants ou non-conformistes.....	44
<b>Les rôles dans un groupe.....</b>	<b>44</b>
<b>Le statut.....</b>	<b>45</b>
<b>Évaluer le pouvoir des individus dans le groupe.....</b>	<b>45</b>
<b>Les membres et leur personnalité.....</b>	<b>46</b>
<b>Le leadership et le leader.....</b>	<b>47</b>
Le leader et sa personnalité.....	48
<b>La communication dans les groupes.....</b>	<b>49</b>
<b>Processus de prise de décision dans un groupe.....</b>	<b>50</b>
Les erreurs de prise de décision.....	51
<b>Les raisons pour devenir membre d'un groupe.....</b>	<b>52</b>
Devenir membre pour satisfaire un besoin.....	53
Devenir membre par effet de similarité, de réciprocité ou pour acquérir un statut.....	54
La similarité.....	54
La réciprocité.....	54
La position sociale du groupe.....	55
La proximité.....	55
<b>Les relations interpersonnelles dans un groupe.....</b>	<b>55</b>
La relation leader-adepte.....	55
La relation avec un bon gourou.....	55
Le gourou infantilisant.....	56
L'abuseur spirituel.....	56
Le gourou escroc.....	56
La relation d'interdépendance.....	56

Les relations groupales : les effets possibles sur les membres .....	57
Le sentiment de dépersonnalisation .....	57
Le sentiment de menace.....	57
Le sentiment de dépendance.....	58
L'illusion groupale .....	58
<b>LE FONCTIONNEMENT EXTERNE OU LES RELATIONS ENTRE LES GROUPES .....</b>	<b>58</b>
<b>La formation de préjugés et l'influence sur les relations de groupes .....</b>	<b>58</b>
La compétition entre les groupes.....	59
L'identité sociale des membres.....	59
Les stéréotypes dans les groupes .....	60
Les comportements discriminatoires .....	61
Processus d'exclusion par le groupe : l'identification de bouc émissaire extérieur.....	61
L'escalade des conflits .....	61
Les conflits intergroupes : les sources et la dynamique .....	62
Les sources des conflits entre les groupes.....	63
<b>CHAPITRE 4 : EXEMPLES DE FONCTIONNEMENT GROUPAL PROBLÉMATIQUE .....</b>	<b>64</b>
<b>LE GROUPE DE ROCH « MOÏSE » THÉRIAULT.....</b>	<b>64</b>
<b>Histoire du groupe.....</b>	<b>65</b>
La fondation .....	65
La vie quotidienne ; les débuts de la vie en groupe.....	66
La fin du monde .....	67
Les problèmes de Roch Thériault avec la justice et les services sociaux.....	67
Départ du Québec.....	70
<b><i>La situation de Roch Thériault en 2002.....</i></b>	<b>72</b>
<b>Analyse du fonctionnement interne et externe du groupe.....</b>	<b>72</b>
Les normes du groupe.....	72
Double standard.....	73
Les punitions.....	73
La vision du monde.....	75
Le rôle du leader .....	76
Relation leader adepte.....	76
Les relations entre les membres.....	78
<b>La Charte des droits et libertés du Québec et la protection des droits des membres du groupe de Roch Thériault .....</b>	<b>79</b>
<b>ORDRE DU TEMPLE SOLAIRE (OTS).....</b>	<b>81</b>
<b>Histoire du groupe.....</b>	<b>81</b>
L'âge d'or de l'OTS .....	81
La fondation de OTS : la période active .....	82
Les conflits et le déclin.....	83
Réactions sociales .....	84

La préparation au transit.....	86
Désir de communiquer un message : préparation de ce qui sera légué .....	86
Les transits.....	88
1 <sup>er</sup> transit : Au Québec.....	88
2 <sup>e</sup> Transit .....	89
3 <sup>e</sup> transit.....	89
<b>Analyse du fonctionnement interne et externe du groupe.....</b>	<b>90</b>
Les croyances du groupe et leur influence sur le transit .....	90
Une transformation du discours et des croyances : de la survie à apocalypse.....	90
Le peuple élu.....	91
<b>L'actualisation de la croyance apocalyptique .....</b>	<b>91</b>
Le leadership.....	91
Relation entre le groupe et la société .....	92
<b>La Charte des droits et libertés du Québec et la protection des droits des membres de l'Ordre du Temple Solaire .....</b>	<b>93</b>
<b>HEAVEN'S GATE (PORTE DU PARADIS).....</b>	<b>95</b>
<b>Histoire du groupe.....</b>	<b>95</b>
La rencontre entre les deux leaders du groupe .....	95
La formation du groupe.....	96
Devenir membre.....	98
Le quotidien : La quête vers la pureté de l'âme.....	98
L'émergence de conflits .....	99
<b>Analyse du fonctionnement interne et externe du groupe.....</b>	<b>101</b>
La croyance de base et l'influence sur les normes.....	101
Peuple élu .....	102
Division du monde.....	102
La soumission à l'autorité .....	102
<b>La Charte des droits et libertés du Québec et la protection des droits des membres du groupe Heaven's Gate.....</b>	<b>103</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>103</b>
<b>CHAPITRE 5 : QUESTIONS ET RÉPONSES .....</b>	<b>105</b>
<b>Est-ce que le groupe que je fréquente ou que fréquente un membre de ma famille est une secte? .....</b>	<b>105</b>
<b>Est-ce que le groupe « x » est dangereux ? .....</b>	<b>105</b>
<b>Qu'est ce qu'une secte ? .....</b>	<b>105</b>
<b>Comment trouver de l'information sur un groupe particulier ? .....</b>	<b>105</b>
<b>Est-ce que les groupes peuvent, dans certaines situations, être dommageables pour leurs membres ?.....</b>	<b>106</b>
<b>Qui devient membre ?.....</b>	<b>106</b>

<b>Pourquoi devenir membre d'un groupe ? .....</b>	<b>107</b>
Circonstances qui peuvent influencer la participation à un groupe. ....	107
Une question de relation .....	108
Un processus d'influence .....	108
<b>Quels aspects du fonctionnement de groupe peuvent influencer le développement et la sécurité des enfants ? .....</b>	<b>108</b>
Image de l'enfant dans le groupe .....	109
La place et le sens de la famille dans le groupe .....	109
<b>Quels sont les types de torts possibles que peut subir une personne dans un groupe?.</b>	<b>110</b>
Les torts causés .....	110
<b>Risques financiers</b> .....	110
<b>Risques pour l'intégrité physique</b> .....	110
<b>Risques pour l'intégrité psychologique</b> .....	110
<b>Quelles sont les raisons pour lesquelles les gens quittent un groupe ? .....</b>	<b>111</b>
<b>Comment évaluer si le groupe dont je suis membre ou le groupe avec lequel je désire m'intégrer correspond à mes besoins ? .....</b>	<b>111</b>
Le leadership et le pouvoir : .....	111
Le groupe : .....	111
Les membres : .....	112
La participation financière des membres : .....	112
Perception du monde : .....	112
Relations : .....	112
Enfant : .....	112
Santé : .....	113
La femme dans le groupe : .....	113
Les relations intimes : .....	113
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>114</b>
<b>ANNEXE 1 : LA MANIPULATION MENTALE ET LES GROUPES : DÉFINITION ET CONTROVERSE .....</b>	<b>116</b>
<b>La manipulation mentale .....</b>	<b>116</b>
Le contrôle du milieu .....	117
La manipulation mystique .....	118
L'exigence de la pureté .....	118
La confession publique .....	119
La science sacrée .....	119
Acquisition d'un nouveau langage .....	120
La suprématie de la doctrine sur l'individu .....	120
Le pouvoir absolu sur l'existence .....	120
<b>Quelques critiques .....</b>	<b>121</b>
<b>Les processus d'influence .....</b>	<b>122</b>
<b>Le conformisme .....</b>	<b>122</b>
L'acquiescement ou comment obtenir le consentement d'une personne .....	123
La règle de réciprocité .....	124
L'engagement et l'harmonie entre la parole et le geste .....	124

Les preuves sociales.....	124
L'amour, l'amitié et le charme .....	124
L'autorité .....	125
Rareté.....	125

## **ANNEXE 2 : DÉFINITION DE SECTE ET NOUVEAU MOUVEMENT RELIGIEUX..... 126**

<b>Définition de secte.....</b>	<b>126</b>
L'origine du terme secte.....	126
La définition de secte selon Max Weber.....	126
La définition de secte par Troeltsch.....	126
Définition de Bryan Wilson.....	126
Une secte destructive par Abgrall (1996). .....	127
Étude historique de l'utilisation du terme secte par Isser (1991) .....	127
Observation sur l'utilisation du terme secte selon l'American Family Foundation (AFF) .....	128
<b>Définition d'un nouveau mouvement religieux .....</b>	<b>129</b>
Selon Bryan Wilson (1992, 1999) .....	129
Trois différents types d'organisations religieuses selon Gordon Melton .....	129

## **ANNEXE 3 : LES TYPES DE GROUPES ..... 130**

<b>Qu'est ce qu'un groupe ? .....</b>	<b>130</b>
Le groupe restreint.....	130
La foule .....	131
<b>Les organisations.....</b>	<b>131</b>
<b>Les oppositions possibles entre les groupes .....</b>	<b>132</b>

## **ANNEXE 4 : LES PHASES DE DÉVELOPPEMENT D'UN GROUPE RESTREINT..... 133**

<b>La formation : le stade de l'orientation .....</b>	<b>133</b>
<b>La tempête : le stade du conflit.....</b>	<b>133</b>
<b>La normalisation : la cohésion du groupe .....</b>	<b>135</b>
<b>La performance ou la phase de productivité du groupe .....</b>	<b>136</b>
<b>Ajournement : la phase de la dissolution .....</b>	<b>137</b>

## **ANNEXE 5 : LE PROCESSUS DE SOCIALIZATION À UN GROUPE..... 138**

<b>Rencontre entre le groupe et une personne : s'approprier .....</b>	<b>138</b>
<b>L'engagement .....</b>	<b>138</b>
<b>Le processus d'adaptation du nouveau membre et du groupe.....</b>	<b>139</b>



<b>Le maintien de la relation entre la personne et le groupe.....</b>	<b>140</b>
<b>Resocialisation .....</b>	<b>140</b>
<b>Quitter ou être expulsé du groupe.....</b>	<b>140</b>
<b>ANNEXE 6 : GOUVERNEMENT ET PHÉNOMÈNE SECTAIRE.....</b>	<b>142</b>
<b>Le contexte historique moderne .....</b>	<b>142</b>
<b><i>Position de l'État face aux groupes religieux.....</i></b>	<b>143</b>
Tableau : Position de l'État face aux groupes religieux .....	144
<b><i>La question des « sectes »: les différents rapports.....</i></b>	<b>146</b>
Les conclusions communes des commissions parlementaires .....	146
Information.....	146
Protection .....	147
Les lois .....	147
Tableau explicatif non exhaustif de différents rapports de commissions parlementaires et interventions gouvernementales .....	148
<b>Définition de secte dans la loi ou dans un rapport parlementaire .....</b>	<b>160</b>
Tableau : Termes utilisés dans les différents rapports pour décrire les groupes à l'étude. ....	160

## Avant-propos

Les sectes ... Voilà un mot évocateur qui est souvent synonyme d'étrangeté, de bizarrerie voire de manipulation et de violence. Mais qu'est ce qu'une secte? Selon le dictionnaire Le Petit Robert (2002) une secte peut être défini comme : Un groupe de personnes réunies autour de mêmes croyances, d'une même idéologie ou d'un même leader<sup>1</sup>. Afin de comprendre le fonctionnement de ces groupes tout comme des dizaines d'autres groupes qui entourent l'individu dans son quotidien, Info-Secte, un centre de documentation et de consultation sur la pensée sectaire, publie un texte sur les groupes, leur fonctionnement et les problèmes qui peuvent survenir entre les membres de ces groupes dans leurs interactions.

Depuis un certain temps déjà, Info-Secte désirait créer un texte accessible sur Internet. La conceptualisation, la recherche et la réalisation de ce projet se sont échelonnées sur une période de trois ans. Ce projet a été rendu possible grâce au soutien financier du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration\*. Info-Secte remercie le ministère d'avoir contribué financièrement à la réalisation de ce projet.

Afin de produire un texte informatif qui rende bien la réalité des groupes dans une société démocratique comme le Québec, la collaboration de plusieurs personnes en relation de près ou de loin avec des groupes dit « sectaires », a été nécessaire. Info-Secte tient à remercier ces personnes qui ont partagé leurs expériences ainsi que leurs réflexions sur la présence de ces groupes dans l'environnement social. Merci entre autres à Guy De Grandpré, Michael Crelinsten et à Michael Langone.

Depuis les premiers balbutiements de ce projet, ce texte a mainte fois changé de forme et de contenu. À travers ce processus de rédaction et de correction, plusieurs personnes ont consacré de leur temps à la lecture et à la critique de cet instrument d'information. Info-Secte tient à remercier les différents collaborateurs: Christine Éthier, Marie-Hélène Frappier, Johanne Gagné, Dyane Provost, Barbara Raymond, Robert Seely et Danielle Vincent.

Concrétiser le lancement de ce texte a nécessité la collaboration de plusieurs personnes. Info-Secte tient à remercier la collaboration continue de Dianne Casoni, Caroline Mireault, Isabelle Renaud et Carolle Tremblay, pour leurs regards critiques sur les différentes versions de ce guide ou encore pour l'apport de leurs connaissances sur le phénomène sectaire.

---

<sup>1</sup> Petit Robert (2002) p. 2392

\*Le contenu de ce guide n'engage pas la responsabilité du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

Le recueil de l'information contenue dans ce guide a, dans certaines sections, nécessité la collaboration de spécialistes outre frontière. Info-Secte remercie toutes ces personnes qui ont répondu à de nombreuses questions.

Enfin plusieurs autres collaborateurs ont participé à l'élaboration de ce texte. Nous tenons à les remercier pour leurs judicieux conseils et leur critique constructive.

## Introduction

L'être humain manifeste depuis toujours le désir de s'associer à un individu porteur d'un message divin. Il ressent également le besoin de s'associer à d'autres afin de partager des croyances, des pratiques... Comme ces besoins sont présents depuis le début des temps, la présence de groupes nommés « nouveaux mouvements religieux », « groupes spirituels » ou « sectes », n'est pas un phénomène récent.

Dans l'ère contemporaine, depuis les années 60, ces groupes suscitent une réaction de la part des médias, de la population, des universitaires et de plusieurs gouvernements. Ainsi, pour certains, ces groupes sont des organisations innovatrices qui essaient de répondre aux besoins d'une catégorie de personnes. Par conséquent, elles ne doivent pas faire l'objet d'une surveillance ou d'une attention particulière. Pour d'autres, ces groupes doivent être étudiés voire observés attentivement, afin de mieux comprendre le vécu des membres et d'intervenir auprès de ceux qui sont victimes.

La crainte de ces groupes est périodiquement ravivée par certaines tragédies. Pensons par exemple à celle du Temple du Peuple où 913 membres du groupe de Jim Jones sont morts en Guyane (1978); à la mort violente de membres des Davidiens à Waco (1993); aux meurtres, incendies criminels et suicides commandés commis au sein de l'Ordre du Temple Solaire (1994, 1995, 1997); à l'attaque aux gaz sarin dans le métro de Tokyo par les membres du groupe d'Aum Shinrikyo (1995) et au suicide collectif des membres du groupe Heaven's Gate en Californie (1997). Ces événements dramatiques ont contribué à renforcer l'idée que les « sectes » sont des groupes problématiques voire dangereux.

Bien que de telles manifestations (négligence, coercition, agression ou suicide) soient des faits rarissimes, ces dénouements existent et reflètent l'existence d'une problématique qu'il est utile d'aborder, ne serait-ce que pour mieux comprendre ces groupes.

Le phénomène des « sectes » est d'abord un phénomène de groupe. Comprendre le fonctionnement des groupes, les interactions entre les membres et les lois entourant les échanges interpersonnels c'est également connaître l'ensemble des organisations reconnues comme des « sectes » ou des « nouveaux mouvements religieux ».

Partant de l'objectif d'informer la population sur les groupes et leur fonctionnement interne et externe, Info-Secte a décidé publié un texte qui traite de ces différentes questions.

La création de ce texte a débuté en 1999, ce qui coïncidait avec le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la Charte québécoise des droits et libertés par l'Assemblée Nationale du Québec ainsi qu'avec le 20<sup>e</sup> anniversaire de la création d'Info-Secte. Quatre ans plus tard, le projet devient réalité. Tout autant inspiré par la Charte des droits et libertés du Québec que par le désir de comprendre le fonctionnement des groupes dans une société démocratique, Info-Secte aborde dans ce texte différents aspects de cette réalité. Voici quelques-uns des objectifs poursuivis :

- Informer le lecteur sur la place des groupes dans une société démocratique ;
- Comprendre le fonctionnement interne et externe des groupes ainsi que certains aspects problématiques de ceux-ci;
- Susciter des discussions et des débats sur le phénomène ;
- Permettre le développement d'une pensée critique sur les groupes qui nous entourent.

Afin d'atteindre ces objectifs, chacun des chapitres aborde un aspect différent du fonctionnement des groupes dans une société démocratique.

Le premier chapitre propose un portrait historique de l'organisme Info-Secte, de sa création à aujourd'hui. Ce texte retrace simultanément la compréhension acquise par l'organisme du phénomène sectaire, les services offerts, la clientèle ainsi que les relations entretenues entre les représentants d'Info-Secte et d'autres groupes et organisations nationaux et internationaux.

Le second chapitre présente un résumé de la Charte québécoise des droits et libertés et explique le rôle de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse.

Le troisième chapitre est consacré à la compréhension du fonctionnement des groupes. Comment ceux-ci peuvent être des lieux de participation sociale, de réconfort, d'échanges, mais également des lieux d'exclusion et de brutalité psychologique ? Ce chapitre se veut une introduction aux connaissances générales sur le fonctionnement des groupes et ses effets sur l'expérience individuelle des membres.

Le quatrième chapitre présente des exemples de fonctionnements groupaux : celui du groupe de Roch « Moïse » Thériault, celui de l'Ordre du Temple Solaire (OTS) ainsi que celui d'Heaven's Gate (Porte du Paradis). Ces portraits tracent le parcours du groupe, de sa création aux événements violents qui ont conduit à l'agression physique ou à la mort de certains membres.

Le cinquième chapitre porte sur les questions les plus fréquemment posées aux représentants d'Info-Secte ainsi que sur les réponses données.

Finalement, six annexes complètent le texte.

Le phénomène des « sectes » est un sujet vaste qui peut être traité sous différents angles. Ce texte ne prétend pas couvrir l'ensemble des questions qui peuvent être posées pour comprendre le sujet, mais l'objectif de la création d'un tel outil est de présenter une vision différente « du phénomène sectaire ».

## Chapitre 1 : Historique d'Info-Secte

Info-Secte est une organisation qui œuvre au Québec depuis plus de vingt ans. Depuis sa formation en 1980, les connaissances acquises sur le phénomène sectaire, le fonctionnement des groupes, les motivations des membres à se joindre à de tels groupes et la relation entre un leader et ses membres se sont modifiés. L'histoire d'Info-Secte, permet de comprendre le cheminement de la compréhension du phénomène sectaire par l'organisme.

Ce chapitre décrit donc chronologiquement l'histoire d'Info-Secte, de sa création au début des années 80 à aujourd'hui. Trois périodes marquent le cheminement de l'organisme:

- Les années 80, Info-Secte sous le nom de Projet Culte,
- Les années 90, Info-Secte développe un réseau d'échanges et de collaboration ;
- Les années 2000 : d'aujourd'hui à demain

### Projet Culte

#### *Description*

À la fin des années 1970, le besoin d'informations sur le phénomène sectaire croît tant au Québec qu'ailleurs dans le monde. Après la tragédie de Jonestown, où sont décédés 913 membres du groupe du Temple du Peuple, des étudiants de l'université McGill s'interrogent sur le phénomène sectaire et ses conséquences sur l'individu et la communauté. Plusieurs questions sont formulées à ce sujet, en voici quelques-unes:

- Pourquoi une personne devient-elle membre d'une « secte » ?
- Pourquoi de jeunes adultes modifient-ils radicalement leur style de vie pour se joindre à un groupe ?
- Pourquoi ces jeunes adultes acceptent-ils à la lettre les demandes d'un leader charismatique ?

Dans le but de répondre à ces questions ou de mieux comprendre le phénomène, l'association des étudiants juifs<sup>2</sup> de l'université McGill décide d'inviter des conférenciers pour sensibiliser les étudiants à ces questions. Quatre conférences, commanditées par différentes associations, sont donc organisées autour de ce thème. Le succès de celles-ci amène un petit groupe à créer un centre de ressources permanent sur les sectes. Reconnaissant l'importance du projet, les dirigeants de la fondation Hillel rédigent une demande de subvention qu'il envoie à la communauté juive afin d'obtenir le financement nécessaire pour démarrer le projet.

---

<sup>2</sup> Cette organisation porte le nom de Hillel : Organisation étudiante juive présente sur différents campus collégiaux et universitaires.

Projet Culte naît en 1980. Il offre un service non confessionnel qui répond à un besoin de l'ensemble de la communauté. Son fonctionnement et certains de ses projets sont également soutenus par des subventions des gouvernements provincial et fédéral.

### *Objectifs de Projet Culte*

Les objectifs de l'organisme sont les suivants<sup>3</sup> :

- Préparer les jeunes à dépister les méthodes de recrutement des sectes;
- Créer parmi les jeunes, leurs parents, ainsi que parmi les institutions professionnelles et communautaires une prise de conscience des conséquences de l'adhésion aux sectes;
- Démontrer au public la duplicité de la propagande utilisée par les sectes ainsi que leurs buts cachés et leurs influences néfastes sur l'individu, la famille et la société;
- Aider les familles affectées par ce problème ;
- Aider et assister les personnes qui ont été victimes d'une secte à se réintégrer dans la société;
- Développer un centre d'information, en anglais et en français, ouvert au public;
- Continuer à utiliser les bénévoles comme ressources dans le but d'informer le public. Ce groupe de bénévoles, qui est composé de parents et de personnes qui ont déjà fait partie d'une secte sert aussi de « self help » groupe pour aider d'autres personnes affectées.

Ces objectifs se traduisent au quotidien par :

- Le cumul d'informations sur les groupes et le phénomène sectaire ;
- Le soutien aux familles, aux amis de membres et aux anciens membres ;
- L'offre de séances d'informations sur le phénomène sectaire sur l'île de Montréal et dans les environs.

### *Compréhension initiale du phénomène des sectes*

#### *Vocabulaire*

Dès sa formation, Projet Culte utilise les vocables «secte» et «secte destructive» pour décrire les groupes sectaires présents dans la communauté. Voici leur description.

---

<sup>3</sup> Ces objectifs sont tirés d'une demande de subvention déposée au Ministère des Affaires sociales pour l'année financière 1984-1985, par la fondation Hillel pour Projet Culte.



- **Secte :**
  - Un groupe de personnes rassemblées autour d'une même idéologie ;
  - Un groupe de personnes qui a rompu les liens qui les unissaient à un groupe religieux dominant. La scission permet à ce groupe d'évoluer dans un environnement social libre de toute attache ;
- **Secte destructive**
  - Une **secte destructive** est un mouvement hautement manipulateur qui exploite ses membres et qui peut leur causer des dommages qui peuvent être de nature psychologique, physique ou financière ;

À l'époque de la fondation de Projet Culte, des études ainsi que des essais scientifiques décrivent le membre d'une secte destructrice<sup>4</sup> comme la victime d'un leader dépeint comme un bourreau. Plusieurs parents et chercheurs s'interrogent sur la modification radicale des comportements des membres de secte et plus particulièrement sur le choix de certains jeunes adultes de laisser leur confort pour une vie plus ascétique. Une des hypothèses avancées pour expliquer leur implication : l'emploi de techniques de manipulation mentale (brainwashing<sup>5</sup>) afin d'assujettir les membres à la vie quotidienne du groupe.

Au moment de la fondation de Projet Culte, l'organisme appuie la vision selon laquelle les groupes sectaires destructeurs peuvent être nocifs pour certains de leurs membres. Projet Culte reconnaît toutefois que ce ne sont pas tous les groupes sectaires qui posent problème.

### *La déprogrammation*

Au cours des années 70 et 80, l'importance d'intervenir auprès des membres de sectes semble de plus en plus urgente aux yeux des parents et amis de membres. Plusieurs croient qu'ils ont l'obligation de sauver leurs proches des griffes de gourous manipulateurs.

Pour aider les membres à quitter une secte, différents intervenants mettent sur pied des séances de déprogrammation. Deux types de déprogrammation sont

---

<sup>4</sup>Delgado, R. (1977). Religious Totalism. *Southern California Law Review*. 15, p. 1-99.

Singer, M. T. (1978). Therapy with Ex-Cult Members. *Journal of the National Association of Private Psychiatric Hospitals*, vol. 9, no.4, p.14-18.

Verdier, P.A. (1977). *Brainwashing and the Cults*. Hollywood, CA: Wilshire Book Company.

West L. et Singer, M. (1980). Cults, Quacks, and Nonprofessional Psychotherapies, dans I. Harold, A. Kaplan, M. Freedman, and B.J. Sadock, *Comprehensive Textbook of Psychiatry*. Baltimore: Williams & Wilkins, Co., 3rd ed, vol.3 p.3245-3258.

West, L. J. (1982). Cults, Liberty, and Mind Control. Dans D.C. Rapoport & Y. Alexander (eds.), *The Rationalization of Terrorism*, Frederick, Md: Alethia Books. P.101-107

<sup>5</sup> Consulter annexe 1 : Manipulation mentale et les groupes

offerts pour aider les membres : coercitive et non coercitive. Ces deux stratégies peuvent être décrites comme suit :

- Coercitive : Les membres sont enlevés physiquement et sont gardés dans un endroit isolé où un *déprogrammeur* tente de persuader la personne de quitter le groupe.
- Non coercitive : Le membre rencontre volontairement un *déprogrammeur*.

Projet Culte n'a jamais considéré la déprogrammation coercitive comme une solution et a même déconseillé son utilisation.

#### *Nature de l'information sur le phénomène sectaire disponible*

Au début des années 80, l'information populaire sur le fonctionnement de sectes destructives est majoritairement acquise auprès d'anciens membres (livres, article de journaux, etc.).

Face au nombre restreint de recherches ou de sources d'information sur le fonctionnement des sectes et des sectes destructives Projet Culte reconnaît l'importance de recueillir de l'information variée sur les sectes. Ainsi, le centre de documentation diversifie progressivement ses sources d'informations. Des documents sur les nouveaux mouvements religieux et des études sociologiques sur les groupes religieux et politiques sont amassés.

En 1986, Projet Culte reçoit deux subventions gouvernementales de recherche qui permettent de publier deux rapports :

- Les difficultés liées aux consommateurs dans certains Nouveaux Mouvements Religieux (NMR) dans la province de Québec (avril 1986) ;
- Non Profit and Charitable Solicitation in Canada: Review of Techniques and Ethical Considerations (avril 1986).

#### *Services offerts*

##### *Programmes de prévention et de sensibilisation*

Selon Projet Culte, certaines sectes destructives peuvent causer des torts physiques, psychologiques ou des pertes financières à leurs membres. Cette vision du phénomène sectaire entraîne Projet Culte à mettre sur pied des programmes de prévention et de sensibilisation aux dangers des sectes destructives et aux techniques de manipulation mentale. Au cours des années 1980, des programmes de renseignement sur les sectes sont présentés entre autres dans les écoles secondaires, les cégeps, les universités, les centres communautaires et les associations professionnelles de Montréal et de ses environs.

### *Centre de documentation*

En 1980, un centre de documentation est créé et ouvert au public afin d'informer ce dernier le plus adéquatement possible sur le phénomène sectaire. On y retrouve des livres, des articles de journaux et de périodiques ainsi que du matériel audiovisuel.

### *Service téléphonique*

Projet Culte offre dès sa création un service téléphonique. Celui-ci vise à répondre aux questions de parents, d'anciens membres, d'étudiants ainsi que des médias sur les sectes.

### *Écoute active et soutien auprès des familles et des ex-membres*

Depuis sa formation, les représentants de Projet Culte conseillent et épaulent des milliers de familles de membres de sectes. L'objectif de l'organisme est d'appuyer les parents et les amis de membres et les ex-membres dans leur processus de compréhension du phénomène sectaire ainsi que de les aider avec leurs problèmes reliés à cette expérience. L'aide aux familles est offerte par téléphone ou lors de rencontre de groupes par les membres du personnel et les bénévoles.

### *Employés et bénévoles*

Au cours des 10 ans d'existence de Projet Culte, trois personnes sont engagées à temps plein, dont deux à l'aide de subventions gouvernementales. Elles sont responsables de différents projets de recherche sur le phénomène des sectes.

Les premiers bénévoles de Projet Culte sont presque tous membres de l'organisation Info-Culte, une association de parents de membres de groupes sectaires. Cette organisation de parents n'existe plus aujourd'hui.

Progressivement, le nombre de bénévoles se multiplie, parmi ceux-ci :

- Une majorité a un parent ou un(e) ami(e) qui est ou a été impliqué(e) de près ou de loin dans une secte ;
- Certains sont des ex-membres qui veulent utiliser leur expérience afin d'aviser d'autres personnes du danger potentiel de l'implication dans une secte ;
- Certains sont des personnes intéressées et sensibilisées au sujet.

Projet Culte soutient que l'assistance des parents et des amis de membres a pour objectif de réunir des personnes qui vivent ou ont vécu les mêmes épreuves. Ils sont ainsi en mesure de comprendre les conséquences du traumatisme causé par l'adhésion d'un enfant ou d'un ami à une secte. Ils peuvent ainsi s'entraider.

De leur côté, les anciens membres bénévoles qui ont quitté un groupe sectaire connaissent les difficultés qu'un individu peut rencontrer lorsqu'il quitte un groupe, ils peuvent ainsi partager leur expérience, apporter un soutien aux membres qui veulent quitter ou qui ont quitté un tel groupe.

### *Clientèle de Projet Culte*

Au cours des dix premières années, la clientèle du centre comporte majoritairement :

- Des parents de membres de groupe sectaires ;
- Des anciens membres ;
- Des étudiants et des professeurs.

À cette époque, les discussions avec les groupes sectaires et leurs membres sont rares. Ce n'est que vers le milieu des années 1980 que certains membres de groupes sectaires commencent à approcher Projet Culte pour :

- Obtenir de l'information sur leurs groupes d'appartenance ;
- Donner de l'information sur leur groupe ;
- Critiquer le fonctionnement de Projet Culte ;
- Obtenir de l'information sur les moyens de quitter leur groupe
- Connaître l'aide disponible après leur départ du groupe.

Au cours de ses 10 années d'existence, Projet Culte a entretenu peu de liens avec certains groupes identifiés comme des sectes et des sectes destructrices. Voici quelques-unes des raisons :

- La perception de Projet Culte comme une organisation anti-secte ;
- Les interventions de Projet Culte sont principalement tournées vers les familles de membres et les anciens membres ;
- Projet Culte n'est pas souvent approché par les sectes, il n'a également pas initié la discussion avec ces groupes.

## **Info-Secte**

### *Transition de Projet Culte à Info-Secte*

Projet Culte a été fondé en 1980 pour répondre aux demandes d'informations formulées par les étudiants et la communauté. Sous l'auspice de la fondation Hillel, Projet Culte a répondu d'année en année à un nombre toujours plus grand d'appels. En effet, en 10 ans, le nombre d'appels est passé de 250 à 1000 appels par année. Progressivement, l'idée de fonder un organisme indépendant dirigé par un conseil d'administration sensibilisé au phénomène sectaire germe chez le personnel et les bénévoles de Projet Culte.

En 1990, Projet Culte est dissout et devient Info-Secte, un centre indépendant, bilingue et non confessionnel dirigé par un conseil d'administration. Projet Culte prend donc ainsi l'ancien nom de l'association de parents ainsi que la Charte de cette organisation. Ses objectifs sont également repensés. La nouvelle orientation d'Info-Secte est formulée ainsi :

« Dans le but de promouvoir la dignité et l'intégrité de la personne, dans le respect des droits individuels et collectifs, de la liberté de pensée et d'expression, et du droit à l'information, les objets de la Corporation sont les suivants:

- Promouvoir l'étude des phénomènes sectaires ;
- Sensibiliser, informer et éduquer la population à ces phénomènes ;
- Assister les personnes vivant des difficultés reliées à ces phénomènes »<sup>6</sup>.

Ces nouveaux objectifs sont le reflet du cheminement fait par Info-Secte, entre le début des années 80 et le début des années 90. Au moment de la formation de l'organisme, l'attention du centre était surtout axée sur les aspects problématiques des sectes et l'impact sur les membres et les ex-membres.

#### *Compréhension du phénomène sectaire au cours des années 90*

Au début des années 1990, Info Secte modifie sa définition du terme secte :

Une **secte** est un mouvement hautement manipulateur qui exploite ses membres et qui leur cause des dommages qui peuvent être de nature psychologique, monétaire ou physique. Il dicte de manière absolue le comportement, les pensées ainsi que les sentiments des adeptes. Des techniques sont également employées afin de transformer le nouvel adhérent en un adepte loyal et obéissant. La secte revendique un statut spécial ou un pouvoir particulier. Elle se dit détentrice d'une mission salvatrice et voit la société de manière négative ou réductrice. La secte adopte un comportement trompeur et maquille la réalité afin d'attirer de nouveaux adhérents<sup>7</sup>.

Info-Secte identifie des critères qui permettent de reconnaître les sectes qui peuvent être dommageables pour l'intégrité physique et psychologique des membres. Voici les caractéristiques énoncées par Info-Secte qui distinguent ces groupes<sup>8</sup> :

- Les membres font preuve de zèle et démontrent une confiance absolue au leader ;

<sup>6</sup> Ces objectifs sont formulés dans le règlement no. 1990-C de la corporation.

<sup>7</sup> Tiré du dépliant d'information distribué par Info-Secte dans les années 1990

<sup>8</sup> Les informations sont traduites de American Family Foundation Checklist of Cult Characteristics, [http://www.csj.org/infoserv\\_cult101/checklis.htm](http://www.csj.org/infoserv_cult101/checklis.htm)

- Le leader décide la manière de penser, d'agir et les sentiments des adeptes. Par exemple : les membres doivent obtenir l'approbation du leader pour leur travail et leurs relations amoureuses, il y a des règles concernant la tenue vestimentaire, la discipline des enfants, le lieu où habiter, etc. ;
- L'argent est une des grandes préoccupations du groupe. Certaines pratiques telles la collecte d'argent sous de fausses représentations est un moyen justifié puisque basé sur une fin «noble» ;
- Le leader du groupe ne relève d'aucune autorité supérieure ;
- Les membres ont tendance à couper les liens avec les membres de leur famille et leurs amis ; ils délaissent leurs buts et leurs activités antérieurs à leur adhésion au groupe ;
- Les membres sont encouragés ou obligés de socialiser et / ou vivre seulement avec les autres membres du groupe ;
- Le questionnement, les doutes et la dissension sont découragés ou même punis. Des techniques de manipulation sont employées afin de supprimer les doutes au sujet du groupe et du leader (glossolalie, séances de dénonciation collectives, méditation, etc.).

Au milieu des années 90, le personnel d'Info-Secte se questionne sur l'utilisation du concept de «pensée sectaire». Des recherches et des discussions sont entreprises pour connaître le sens et l'utilité d'un tel concept afin de distinguer les groupes qui peuvent potentiellement être dommageables pour certains de leurs membres des groupes qui ne le sont pas. L'organisme définit une pensée sectaire comme :

Une manière de conceptualiser la réalité et la société en les divisant en deux blocs monolithiques (bien / mal, sauvé / damné, blanc / noir). Les groupes qui présentent une pensée sectaire n'incluent aucune place pour les zones grises. L'individu et le mouvement possédant cette forme de pensée se classent tout naturellement dans le camp des bons et des sauvés. Cette séparation du monde amène les groupes et les membres à rechercher des boucs émissaires afin d'expliquer les problèmes vécus par eux ou par la société. Ce groupe de pensée sectaire peut conduire vers l'intolérance et l'intégrisme<sup>9</sup>.

Le terme «pensée sectaire» est utilisé par Info-Secte pour mieux comprendre le comportement des membres et les pratiques des groupes, mais il n'est pas employé comme un critère de distinction entre les groupes pouvant ou non causer des dommages à leurs membres.

#### *Activités et interventions spéciales organisées par Info-Secte au cours des années 90*

Au cours des années 1990, Info-Secte est très actif dans la province de Québec et dans le reste du Canada. Sporadiquement d'ailleurs, il intervient afin de favoriser la

---

<sup>9</sup> Tiré du dépliant d'information distribué par Info-Secte au cours des années 1990

transmission d'information sur le phénomène sectaire et de répondre aux interrogations de la population sur des dérives sectaires. Voici quelques-uns des projets mis en place par Info-Secte :

- En **1991**, une campagne médiatique est organisée dans le but de sensibiliser la population québécoise sur le phénomène sectaire. Un dépliant d'information bilingue est également rédigé par la Gendarmerie Royale du Canada en collaboration avec Info-Secte. Intitulé « *Êtes-vous vulnérable ?* », ce dépliant a été distribué partout au Canada ;
- En **1992**, Info-Secte rend publique l'affaire des « Médecins du Ciel » (des médiums guérisseurs). Des clients de ces « médecins » ont témoigné de leur expérience au sein de ce groupe. Les démarches entreprises par Info-Secte ont mené au dépôt d'une plainte par le Collège des Médecins du Québec pour pratique illégale de la médecine et à la mise à l'amende de trois guérisseurs ;
- En **1993**, Info-Secte a procédé au lancement d'une vidéo éducative de version originale française sur le phénomène sectaire intitulée *Au-Delà des Mirages* ;
- En **1994**, *Beyond the Mirage*, la version originale anglaise de cette vidéo, a été lancée. Le document visuel est destiné à sensibiliser les jeunes au phénomène sectaire. Au cours de la même période, Info-Secte soumet un rapport présentant la position de l'organisme face aux thérapies alternatives lors d'une Commission parlementaire québécoise sur ce sujet ;
- En **1999**, Info-Secte entre dans le cyberspace en créant sa propre page Web. Cet espace Web se veut une autre source de références sur le phénomène sectaire et sur le fonctionnement des groupes. Il est possible d'y trouver entre autres des hyperliens menant à des articles, des livres et des rapports intéressants concernant le phénomène et une liste des parutions les plus récentes sur le sujet.

#### *Les services offerts par Info-Secte*

Info-Secte offre toujours un service téléphonique, des programmes éducatifs et un service d'écoute active et de soutien aux ex-membres ainsi qu'aux familles et amis de membres.

#### *La clientèle du centre*

Au cours des années 1990, le personnel d'Info-Secte a observé une diversification de la clientèle de l'organisme. Les membres de groupes religieux, spirituels, ésotériques et de croissance personnelle, par exemple, sont de plus en plus nombreux à contacter le centre. Ils cherchent à :

- Connaître la nature de l'information disponible sur leur groupe d'appartenance ;
- Parler de leurs groupes et des pratiques de ces derniers ;

- Obtenir des renseignements sur les ressources d'aide disponible (aide psychologique, d'éducation).

### *Info-Secte et ses liens*

#### *Liens avec certaines institutions gouvernementales ou à but non lucratif*

Au fil des ans, Info-Secte a établi des liens ponctuels ou réguliers d'échanges, d'informations, d'assistance et de référence avec plusieurs organismes publics. Parmi ces organismes : l'Office de la protection du consommateur, les C.L.S.C. (le centre local de services communautaires), Communication-Québec, divers corps policiers, les services de protection de la jeunesse et différents professionnels de la santé (psychologues, médecins et travailleurs sociaux) consultent ou réfèrent leur clientèle. Depuis quelques années, le personnel d'Info-Secte observe une augmentation des demandes provenant de ce type d'organisations.

#### *Liens avec la communauté internationale*

Depuis sa fondation, Info-Secte échange avec différentes organisations et individus dont il partage les préoccupations. Ces contacts avec des intervenants et des groupes provenant de différentes provinces canadiennes ou de différents pays, comme l'Angleterre, l'Australie, l'Espagne, les États-Unis et la France ont permis de diversifier l'information disponible au centre de documentation ainsi que de favoriser une meilleure circulation des connaissances, des perspectives et des innovations en liens avec le phénomène sectaire.

Un échange de connaissances et de vision du phénomène avec des professionnels, des chercheurs et des organismes s'avèrent bénéfiques autant pour le public que pour l'organisme. Plus l'information circule, plus les chances d'approfondir les connaissances d'un vaste phénomène seront grandes. Pour les années à venir, Info-Secte espère maintenir et élargir les liens avec ces organisations et des universitaires afin de poursuivre les discussions et le partage des connaissances.

### *Financement*

Le financement d'Info-Secte provient de :

- L'appui financier du gouvernement provincial par l'entremise du ministère de la Santé et des Services sociaux ;
- Fonds discrétionnaires de différents ministères ;
- Fondations, d'organisations privées, d'entreprises et des dons individuels ;
- Frais de service.



### *Info-Secte et le choix du vocabulaire*

Le choix du vocabulaire utilisé pour désigner le phénomène des groupes « sectaires » constitue en lui-même une embûche pour la recherche et la compréhension du phénomène. Historiquement, le terme « secte » était utilisé pour décrire les groupes en rupture avec un groupe religieux.

Aujourd'hui, le terme prend un tout autre sens dans l'esprit des gens. Le terme « secte » a maintenant en général une signification péjorative.

Certains suggèrent d'éliminer l'utilisation du terme « secte » en raison de sa connotation péjorative<sup>10</sup>. L'utilisation du mot « secte » peut erronément conduire à considérer « dangereux » des groupes qui ne le seraient pas. S'il est préférable de ne pas employer ce terme, il est probablement impossible d'éliminer l'utilisation du mot secte parce qu'il est intégré dans le langage populaire.

Selon Info-Secte, les groupes devraient être distingués selon leurs fonctionnements interne et externe, par leur vision du monde et leurs comportements et non seulement par une évaluation sommaire.

Info-Secte se concentre donc sur les dynamiques internes et externes des groupes afin de mieux saisir :

- Le fonctionnement général d'un groupe ;
- La relation des membres entre eux ;
- Le pouvoir du leader sur les membres ;
- Les caractéristiques qui permettent d'identifier à certains moments précis les groupes qui risquent de favoriser l'aliénation de certains de leurs membres voire les groupes qui risquent de dériver ;
- Les caractéristiques permettant d'identifier les groupes qui peuvent devenir un risque pour la sécurité publique.

### *Bilan des années 1990*

Alors qu'au début d'Info-Secte, le nombre d'appels ou de rencontres avec des membres de « sectes » était limité, au cours des années 1990, Info-Secte a connu une diversification et une augmentation du nombre d'appels de membres de ces groupes.

En plus, la collaboration avec des professionnels du réseau des services sociaux du Québec s'est également accrue. Ces différentes coopérations permettent

---

<sup>10</sup> Bergeron, R. (1997). *Vivre au risque des nouvelles religions*. Montréal, Médiaspaul.  
Campiche, R. (1995). *Quand les sectes s'affolent*. Ordre du temple Solaire, Média et fin de millénaire. Entretien avec Cyril Depras, Genève-Lausanne : Laboret Fides-Institut d'éthique Sociale.  
Willaime, J. P. (1998). *Sociologie des religions*. Paris, P.U.F., 2e édition.

d'offrir un service d'aide et d'information adapté à la réalité des membres, des anciens membres et des familles et amis des membres.

### **Info-Secte au 21e siècle : Vision actuelle de l'organisme**

Depuis plus de vingt ans, le conseil d'administration et le personnel d'Info-Secte s'interrogent et réfléchissent sur le phénomène sectaire. À l'aide de la consultation de nombreux écrits, de discussions avec des chercheurs et des professionnels qui travaillent auprès de membres et d'anciens membres, plusieurs observations peuvent être formulées. Parmi celles-ci :

- Le sectarisme n'est pas un phénomène social nouveau. Au fil de l'histoire, les sectes sont sporadiquement vues par leur communauté non seulement comme des groupes minoritaires mais également, de la perspective des groupes normatifs dominants, comme des sous-groupes déviants pouvant potentiellement causer des torts physiques, psychologiques ou des pertes monétaires à leurs membres ;
- Info-Secte reconnaît que ce n'est pas l'ensemble des groupes identifiés comme des « sectes » qui représentent un risque pour leurs membres. Néanmoins, il est important de reconnaître que certains groupes peuvent porter atteinte aux droits de leurs membres ;
- Info-Secte reconnaît que la participation à la vie d'un groupe constitue certes une opportunité de participation sociale, de socialisation et de réconfort, mais souligne aussi que certains groupes peuvent devenir des lieux d'exclusion psychologique et/ou physique.

Info-Secte reconnaît donc que les risques que présente un groupe pour ses membres varient :

- D'une personne à une autre ;
- Selon la situation et les circonstances ;
- D'un groupe à un autre ;
- D'une région à une autre, dans le cas de groupes internationaux ;
- Selon l'époque dans l'histoire du groupe ;
- Selon les conflits internes ou externes.

Info-Secte estime que les lois existantes répondent aux multiples problèmes associés aux sectes et aux groupes sectaires.

Info-Secte croit que le développement de nouveaux projets de recherche est nécessaire afin de mieux appréhender ce phénomène et afin de mieux intervenir adéquatement face à une demande d'aide.

Face à cette constatation, Info-Secte appuie les projets de recherches qui permettent l'avancement des connaissances sur le phénomène de groupes.

### *Conclusion*

Tel un être humain, Info-Secte s'est développé au cours de ces 23 années d'existence. Comme les groupes qu'il observe, fréquente et étudie, Info-Secte a développé et modifié sa perception ainsi que sa compréhension du phénomène sectaire. De plus, les liens avec la communauté scientifique, internationale ainsi qu'avec différents groupes spirituels et ésotériques permettent à l'organisme d'améliorer la compréhension qu'il a des groupes et de leur fonctionnement.

Depuis plus de vingt ans d'existence, Info-Secte a amassé une diversité d'informations sur le phénomène sectaire. Ceci fait d'Info-Secte le plus grand centre du genre en Amérique du Nord. Avec l'arrivée du 21<sup>e</sup> siècle, Info-Secte poursuit sa réflexion et sa recherche d'information sur le phénomène et continue d'offrir un service d'aide et de référence.

## Chapitre 2 : La Charte québécoise des droits et libertés

Dans toute société, il existe des lois, des règles et des codes auxquels les citoyens doivent se soumettre. Ces nombreuses lois et ces multiples règlements encadrent notre vie en société peu importe l'endroit où nous habitons. Au Québec<sup>11</sup>, les droits et libertés de tout être humain sont protégés par plusieurs lois différentes, que ce soit la charte des droits et libertés du Québec<sup>12</sup>, la charte des droits et libertés canadienne<sup>13</sup> le code civil ou le code criminel. Dans ce chapitre, seule la Charte des droits et libertés du Québec fera l'objet d'une analyse.

Au Québec, l'ensemble des lois et des règlements doit respecter les 38 premiers articles de la Charte québécoise des droits et libertés. Cette Charte est, par conséquent, un texte de loi qui influence la vie quotidienne des citoyens du Québec. Afin de bien comprendre les droits et les libertés qu'elle protège, un résumé succinct de la presque totalité des articles de la Charte québécoise des droits et libertés se retrouve dans ce présent chapitre. Par la suite, un bref résumé du rôle de la commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse est présenté.

### L'objectif de l'adoption de la Charte des droits et libertés du Québec

La Charte des droits et libertés du Québec est un texte de loi qui a été adopté par l'Assemblée nationale du Québec le 27 juin 1975. Elle représente le cadre éthique qui doit assurer l'équilibre des droits individuels et collectifs au sein de la société québécoise. Les droits et les libertés qui y sont nommés touchent à l'ensemble des sphères de la vie et les articles de la Charte peuvent être appliqués à tout domaine d'activités relevant de la compétence provinciale. C'est pour cette raison que la Charte peut être invoquée quand un organisme donne des directives, offre des services ou adopte des comportements qui peuvent être considérés discriminatoires.

La Charte vise à garantir le respect de l'ensemble des droits et des libertés fondamentaux. Elle énonce les principes de dignité, d'égalité et de liberté qui sont les fondements de la justice et de la paix.

---

<sup>11</sup> Une province du Canada

<sup>12</sup> Le texte complet de la Charte québécoise des droits et libertés est disponible sur le site de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse à l'adresse suivante :

<http://www.cdpcj.gc.ca/fr/droits-personne/index.asp?noeud1=1&noeud2=3&cle=0>

<sup>13</sup> Le texte complet de la Charte canadienne des droits et libertés est disponible sur le site du Ministère de la justice Canada : <http://lois.justice.gc.ca/fr/charte/>

### *Les principes directeurs de la Charte*

La Charte stipule, dans son préambule, les principes particuliers qui orientent l'ensemble de ce texte de loi. Les voici :

- « Tout être humain possède des droits et libertés intrinsèques, destinés à assurer sa protection et son épanouissement ;
- Tous les êtres humains sont égaux en valeur et en dignité et ont droit à une égale protection de la Loi ;
- Le respect de la dignité de l'être humain et la reconnaissance des droits et libertés dont il est titulaire constituent le fondement de la justice et de la paix ;
- Les droits et libertés de la personne humaine sont inséparables des droits et libertés d'autrui et du bien-être général ;
- Il y a lieu d'affirmer solennellement dans une Charte les libertés et droits fondamentaux de la personne afin que ceux-ci soient garantis par la volonté collective et mieux protégé contre toute violation. »

### *À qui s'applique la Charte des droits et libertés du Québec ?*

La Charte s'applique à tout être humain sur le territoire québécois.

Il existe un large consensus concernant les principes directeurs de la Charte des droits et libertés et, dans l'adoption de leurs règles, les organismes veillent habituellement à les respecter. S'il arrive toutefois qu'une règle vienne à l'encontre de la Charte des droits et libertés, et que la situation en soit une de discrimination ou d'exploitation deux recours sont possibles aux personnes qui s'estiment lésées :

- Judiciaire : la personne peut décider de s'adresser aux tribunaux ;
- Administratif : la personne peut décider de s'adresser à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

### *Les droits et libertés inaliénables*

La Charte précise que chaque être humain a le droit :

<b>Les droits fondamentaux</b>	<b>Les libertés fondamentales</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ À la vie, à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;</li> <li>➤ Au secours lorsque sa vie est en péril et de porter secours, personnellement ou en obtenant du secours, pour celui dont la vie est en péril, à moins d'un risque pour la personne ou pour les tiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ De conscience ;</li> <li>➤ De religion ;</li> <li>➤ D'opinion ;</li> <li>➤ D'expression ;</li> <li>➤ De réunion pacifique ;</li> <li>➤ D'association. (article 3).</li> </ul>

<p>ou d'un autre motif raisonnable (article 2) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ À la sauvegarde de sa dignité, de l'honneur et de sa réputation (article. 4) ;</li> <li>➤ Au respect de sa vie privée (article 5) ;</li> <li>➤ À la jouissance paisible et à la disposition de ses biens, sauf dans la mesure prévue par la loi (article 6) ;</li> <li>➤ À l'inviolabilité de sa demeure (article 7) ;</li> <li>➤ Que nul ne puisse pénétrer dans la demeure d'autrui sans son consentement (article 8) ;</li> <li>➤ Au respect du secret professionnel (article 9).</li> </ul>	
---	--

#### *L'exercice des droits fondamentaux*

L'article 9.1 de la Charte limite l'exercice des droits et libertés individuels :

*« Les libertés et droits fondamentaux s'exercent dans le respect des valeurs démocratiques, de l'ordre public et du bien-être général des citoyens du Québec ».*

Les droits et les libertés de chacun doivent donc respecter **les valeurs démocratiques, l'ordre public** et le **bien-être général**. La signification de l'expression « valeur démocratique » énoncée dans la Charte québécoise a été balisée par la Cour suprême<sup>14</sup>. Les valeurs démocratiques doivent donc être comprises comme :

- Le respect de la dignité de l'être humain ;
- La justice ;
- Le respect de l'égalité sociale ;
- Le respect de chaque culture et de chaque groupe ;
- La foi dans les institutions sociales et politiques qui favorisent la participation des particuliers et des groupes de la société.

Par cet article, la Charte québécoise reconnaît donc que les droits et libertés de la personne sont inséparables des droits et libertés d'autrui. Dans l'exercice de ses droits et libertés, chacun a la responsabilité sociale de respecter ceux des personnes avec lesquelles il cohabite. Un groupe ne peut donc pas, au nom de

<sup>14</sup> Sa Majesté la Reine appelant et David Edwin Oakes [1986] 1 R.C.S. 103.

ses convictions, avoir des comportements et/ou une attitude à l'encontre des valeurs démocratiques, de l'ordre public et du bien-être général.

Lorsque l'exercice de la liberté d'expression est conflictuel avec les valeurs démocratiques, il est possible d'apporter à cette liberté des limites ponctuelles découlant du principe général de l'article 9.1.

### *Le droit à l'égalité*

La Charte vise à garantir à toute personne une protection contre toute forme de discrimination illégale. Ainsi, dans les articles 10 et 10.1, il est précisé que toute personne a droit à la reconnaissance, à l'exercice de ses droits et libertés sans distinctions eu égard à certains critères spécifiques comme la race ou le sexe.

L'article 10 de la Charte québécoise spécifie 14 critères qui ne peuvent être utilisés pour exclure ou distinguer une personne. Parmi ces motifs, la Charte énonce :

*la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap*

Il est également noté dans la Charte les lieux ou les contextes dans lesquels toute forme de distinction ou d'exclusion est interdite :

- Dans la publicité (article 11) ;
- Dans un acte juridique (articles 12 à 14) ;
- Dans l'accès à des lieux publics (article 15) ;
- En matière d'emploi (articles 16-18.1, 19 et 20) ;
- Dans une situation qui pénaliserait dans le cadre de son emploi une personne du seul fait qu'elle a été déclarée coupable d'une infraction pénale ou criminelle, si celle-ci n'a aucun lien avec l'emploi ou si cette personne a obtenu le pardon (article 18.2).

La Charte énonce donc l'égalité entre toutes les personnes en précisant les facteurs et les contextes dans lesquels une personne ne peut être distinguée, exclue ou préférée.

### *Les droits politiques*

La charte garantie à chaque citoyen certains droits politiques, les voici :

- Droit d'adresser des pétitions à l'Assemblée nationale (article 22) ;
- Droit de vote (article 22) ;
- Droit de se porter candidat lors d'une élection (article 22).

### *Les droits judiciaires*

La Charte protège également le maintien d'un processus juste et équitable d'arrestation, de fouille, de détention et de comparution devant les tribunaux aux personnes accusées d'avoir enfreint une loi. Les différents droits judiciaires stipulés par la Charte sont inscrits dans les articles 23 à 37. Voici un bref résumé de ces articles :

- Toute personne a droit à une audition impartiale devant un tribunal qu'il s'agisse de la détermination de ses droits et obligations ou pour une accusation portée contre elle (article 23) ;
- La privation de libertés doit concerner un motif prévu par la loi et suivre une procédure spécifique (article 24) ;
- Les saisies, les fouilles ainsi que les perquisitions ne doivent pas être abusives (article 24.1) ;
- Les traitements de toute personne arrêtée doivent être empreints de respect et d'humanité (article 25) ; la personne a droit d'être détenue dans un établissement distinct selon son sexe, son âge ou sa condition physique ou mentale (article 26) ; les personnes accusées ont droit d'être séparées des personnes qui purgent une peine (article 27) ;
- Une personne a droit d'être informée des motifs de son arrestation (articles 28 et 28.1) ; la personne arrêtée a droit de prévenir ses proches et a droit d'être représentée par un avocat (article 29) ;
- L'accusé doit comparaître devant un tribunal le plus rapidement possible (article 30) ; il doit par la suite, le cas échéant, être libéré ou détenu en attendant son procès (articles 30 et 32) ; il doit toutefois être jugé dans un délai raisonnable (article 32,1) ;
- Toute personne est innocente jusqu'à preuve du contraire (article 33) ; elle ne peut être contrainte à témoigner contre elle-même (article 33,1) ;
- Toute personne a droit à l'assistance d'un avocat (article 34) ;
- Tout accusé a droit à une défense pleine et entière (article 35) et a droit d'être assisté d'un interprète (article 36) ;
- Une personne ne peut être jugée de nouveau pour un acte qui lors de sa commission n'était pas une violation de la loi (article 37) ; une personne ne peut être jugée deux fois pour le même crime (article 37,1) ;
- Une personne ne peut être incriminée à la suite de son témoignage devant la cour (article 38).

### *Les droits économiques et sociaux*

La Charte assure le maintien de certains droits économiques et sociaux. Voici les droits protégés par la Charte :

- Tout enfant a droit à la protection et à la sécurité et l'attention des personnes qui en sont responsables (article 39) ;



- Toute personne a droit à l'instruction publique gratuite (article 40) ; les parents ont droit au choix de l'éducation religieuse ou morale pour leurs enfants (article 41) ainsi qu'au choix d'une institution scolaire privée pour leurs enfants (article 42) ;
- Les minorités culturelles ont droit de maintenir et de faire progresser leur vie culturelle (article 43) ;
- Toute personne a droit à l'information (article 44) ;
- Toute personne a droit à de l'assistance financière et à des mesures sociales (article 45) ;
- Toute personne a droit à des conditions de travail justes et raisonnables (article 46) ;
- Les époux ont, dans le mariage, les mêmes droits, obligations et responsabilités (article 47) ;
- Toute personne âgée ou handicapée a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation (article 48).

### **La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse<sup>15</sup>**

« La Commission a pour mission de veiller au respect des principes énoncés dans la présente Charte ainsi qu'à la protection de l'intérêt de l'enfant et au respect des droits qui lui sont reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse; à ces fins, elle exerce les fonctions et les pouvoirs que lui attribue cette Charte et cette loi.» (Article 57)

La Commission a pour fonction d'assurer la promotion et le respect des principes énoncés dans la Charte (article 71). Il faut toutefois noter que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse n'a qu'un pouvoir d'enquête et de recommandation et, le cas échéant, celui de saisir un tribunal. Voici une liste de l'étendue du rôle et des pouvoirs de la commission des droits et libertés :

- Elle peut faire enquête de sa propre initiative ou lorsqu'une plainte lui est adressée. La plainte peut porter sur toute situation qui lui paraît constituer :
  - une discrimination (articles 10 à 19 et 89) ou
  - une violation du droit à la protection contre l'exploitation des personnes âgées ou handicapées énoncé au premier alinéa de l'article 48 ;
- Elle doit favoriser un règlement entre les personnes impliquées (la personne dont les droits sont lésés et la personne responsable de ce fait);
- Elle signale éventuellement au Curateur public tout besoin de protection qui relève de la compétence de celui-ci dans les cas d'exploitation de personnes âgées ou handicapées ;

---

<sup>15</sup> Pour rejoindre la Commission des droits de la personnes et des droits de la jeunessees <http://www.cdpdj.qc.ca/fr/commission/index.asp?noeud1=1&noeud2=1&cle=0>

- Elle élabore et elle applique un programme d'information et d'éducation sur les droits et libertés énoncés dans la Charte ;
- Elle dirige et elle encourage les recherches et les publications sur les libertés et droits fondamentaux ;
- Elle relève les dispositions des lois du Québec qui seraient contraires à la Charte et elle fait au gouvernement les recommandations appropriées ;
- Elle reçoit les suggestions, les recommandations et les demandes concernant les droits et libertés de la personne ;
- Elle coopère avec toute organisation vouée à la promotion des droits et libertés de la personne, au Québec ou à l'extérieur ;
- Elle fait enquête sur une tentative ou sur un acte de représailles ainsi que sur tout autre fait ou omission qu'elle estime constituer une infraction à la présente Charte et elle en fait rapport au procureur général.

#### *Qui peut porter plainte à la Commission ?*

« Peut porter plainte à la Commission toute personne qui se croit victime d'une violation des droits relevant de la compétence d'enquête de la Commission. Peuvent se regrouper pour porter plainte, plusieurs personnes qui se croient victimes d'une telle violation dans des circonstances analogues » (article 74).

#### *Les enfants et les groupes*

La Loi sur la protection de la jeunesse oblige à signaler au Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ) la situation d'un enfant dont la sécurité ou le développement est compromis (art. 38-39 LPJ). Cette obligation s'applique, par exemple, dans le cas où le mode de vie des parents constitue pour lui une menace à sa sécurité ou son développement.

La Commission des droits et libertés et de la jeunesse ne reçoit pas ces signalements. Mais elle peut faire enquête sur la façon dont le DPJ respecte les droits des enfants dont la situation lui est signalée.

#### *La charte un texte vivant ! L'exemple du cas des libertés religieuses.*

La définition et l'étendue des droits et libertés apparaissent bien délimitées par les articles de la charte résumés précédemment. Toutefois, la signification exacte de chacun des droits et libertés inscrits dans la Charte est définie progressivement lorsque des causes judiciaires sont portées devant les tribunaux. Les jugements colligés permettent de définir la façon d'interpréter les lois concernées.

Les droits et libertés inscrits dans la Charte québécoise se modifient en fonction des valeurs importantes de l'époque où la cause est entendue. Ainsi d'une

époque à une autre, des plaintes portées devant les tribunaux conduiront à la modification du sens ou de l'étendue d'un droit.

La Charte assure par exemple la protection de la liberté de religion, elle ne définit toutefois pas ce qu'elle entend par le terme «religion». Pour comprendre le sens de ce mot et de ce droit, il faut se référer à la jurisprudence. Les décisions rendues par les différents tribunaux québécois n'en donnent aucune définition précise. Certains jugements ont toutefois permis de tracer les limites des libertés religieuses<sup>16 17</sup> :

- Le droit de croire ce que l'on veut en matière religieuse ;
- Le droit de manifester ses croyances par le culte et la pratique ;
- Le droit de propager ses croyances.

Selon le jugement dans l'affaire R.C. Big M Drug Mart, la liberté de religion comporte deux dimensions :

- Une dimension positive : l'individu est libre de croire ce qu'il veut et de professer ses croyances ;
- Une dimension négative : Personne ne peut être forcé d'embrasser une conception religieuse ou d'agir en opposition avec qu'il croit<sup>18</sup>.

Une personne peut également demander que ses croyances personnelles soient considérées par son milieu comme une religion. Cette acceptation lui donne droit, par exemple, de se voir reconnaître certaines pratiques par son employeur. Les croyances personnelles peuvent être considérées selon la loi comme des convictions religieuses à deux conditions<sup>19</sup> :

- La croyance invoquée par la personne fait figure de religion dans sa vie ;
- La personne fait preuve de sincérité dans l'affirmation précédente.

Ce droit est toutefois limité. L'individu ne peut justifier tous ses comportements au nom de la religion, son comportement doit respecter les valeurs

---

<sup>16</sup> R.C. Big M Drug Mart (1985) 1 R.C.S. 295, 336-337, tel que cité dans le Mémoire à la commission de l'éducation de l'Assemblée nationale sur la place de la religion à l'école. (1995)

<sup>17</sup> Commission des droits de la personne (1984) La définition de la religion dans l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, document de travail. P.36

<sup>18</sup> Bosset. P. (1999). Mémoire à la commission de l'éducation de l'Assemblée nationale sur la place de la religion à l'école. Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec. <http://www.cdpdj.qc.ca/fr/publications/liste.asp?Sujet=51&noeud1=1&noeud2=6&cle=0>

<sup>19</sup> Funk v. L.R.M. 76 c.l.l.c. 14006 (Man of Appeals ; Staub v. Canadian Union of Public Employees tel que cité dans le documents : Commission des droits de la personne (1984) La définition de la religion dans l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, document de travail. P.36

démocratiques protégées par la Charte. Par exemple, dans l'affaire Harrold<sup>20</sup>, la Cour a reconnu coupable un membre d'un groupe religieux d'infraction à la loi anti-bruit de la ville de Vancouver. La Cour a spécifié que le membre ne pouvait pas, sous le couvert de sa religion, violer la loi municipale.

La liberté de culte d'un individu ou d'un groupe est limitée lorsqu'elle s'oppose à la paix et à la sécurité publique. Ainsi, la Charte peut fixer la portée de la liberté de religion et en établir l'exercice de façon à protéger l'ordre public, les valeurs démocratiques et le bien-être général des citoyens (Charte québécoise, art. 9.1). La Charte est donc un texte de loi qui, lorsque des plaintes sont formulées devant les tribunaux, peut être progressivement précisé. Cette loi fondamentale est donc souple puisqu'elle s'adapte à l'époque et aux changements de la culture dans laquelle elle est appliquée.

## **Conclusion**

La Charte représente le cadre éthique qui doit gouverner l'équilibre des droits individuels et collectifs au sein de la société québécoise. Elle vise à garantir qu'un ensemble de droits et de libertés fondamentaux soit respecté, par exemple: l'accès à l'égalité, l'accès à des services juridiques équitables, l'accès à l'équité au plan économique et au plan social, le droit à l'éducation et le droit à la justice. Toutefois, le respect des droits et libertés individuels doit se faire dans le respect des valeurs démocratiques, de l'ordre public et du bien-être général des êtres humains. Ainsi, un membre d'un groupe ou une personne ne peut uniquement invoquer le respect de ses libertés fondamentales pour se voir éviter une sanction suite à la violation d'une loi.

Les droits et libertés individuels sont garantis dans la Charte québécoise. Ces derniers sont parfois brimés et dans de telles circonstances, la Commission a pour mission de veiller au respect des principes énoncés dans la présente Charte ainsi qu'à la protection de l'intérêt de l'enfant et au respect des droits qui lui sont reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse. Par conséquent, lorsqu'une personne, un groupe ou une organisation considère que leurs droits et libertés ont été ou sont lésés, ils peuvent porter plainte à la Commission ou devant les tribunaux.

---

<sup>20</sup> 1971, 3.W.W.R. 365 tel que cité dans Commission des droits de la personne (1984) La définition de la religion dans l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, document de travail. P.36

### Chapitre 3 : Les groupes et leur fonctionnement

Aborder le sujet du phénomène des « sectes » ou des « nouveaux mouvements religieux » place l'interlocuteur dans une position difficile : Quel sens donner à ces notions sans apposer l'étiquette stigmatisante de « bon », de « mauvais » voire de « manipulateur » ou de « violent » sur ces groupes. Afin d'éviter cette controverse, nous proposons dans ce texte de retourner à l'essentiel de ce phénomène. Comme les sectes ou les mouvements religieux sont avant tout des groupes, au sein desquels est réuni un ensemble variable de personnes qui partagent des valeurs communes, l'étude du phénomène « sectaire » doit donc débiter par la compréhension du fonctionnement des groupes.

Dans le quotidien, les groupes<sup>21</sup> peuvent être des lieux de participation sociale, de réconfort, d'échanges, mais aussi des lieux d'exclusion et de brutalité psychologique. Cette affirmation nous amène à nous interroger sur certains éléments qui influencent le fonctionnement du groupe et l'expérience individuelle des membres de façon telle que dans certains cas l'expérience est harmonieuse et dans d'autres cas elle est problématique. Afin de répondre à cette question le chapitre trois se veut une introduction aux connaissances générales sur le fonctionnement des groupes et ses effets sur l'expérience individuelle des membres.

Ce chapitre aborde deux fonctionnements distincts : interne et externe. L'expression « fonctionnement interne » est utilisée pour décrire la dynamique interne soit : la structure du groupe, le processus de socialisation ainsi que les relations entre les membres. D'autre part, l'expression « fonctionnement externe » est utilisée pour décrire les relations existantes entre le groupe et les autres organisations qu'il côtoie.

#### Fonctionnement interne

Afin de comprendre la structure d'un groupe et ses effets sur les membres, les notions de normes, de rôles sociaux, de communication, de relation intragroupe sont abordées dans cette section.

#### Les normes

Au quotidien, que ce soit à l'école, au travail ou dans les loisirs, l'individu respecte généralement diverses normes, règles ou lois afin de s'adapter au fonctionnement du milieu ou des groupes qu'il fréquente. Mais comment définir la notion de normes ? Comment les normes groupales influencent-elles la vie quotidienne des membres ? Dans les paragraphes suivants des réponses à ces questions sont apportées.

---

<sup>21</sup> Voir annexe 3 portant sur les différents types de groupes

*Définition d'une norme*<sup>22</sup>

Les normes sont des règles ou des modèles de comportements qui sont créés et acceptés par les personnes d'une même culture, d'un même groupe.

Les normes sont le reflet des valeurs d'un groupe. Elles peuvent par exemple :

- Définir la nature des relations interpersonnelles valorisées entre les membres ou avec les non-membres ;
- Identifier les compétences requises par chaque personne pour accomplir une tâche dans le groupe ;
- Identifier les comportements acceptables et inacceptables dans ce groupe.

Pour connaître les normes en vigueur dans un groupe, il faut se questionner sur les valeurs importantes ainsi que sur les conduites et les pratiques valorisées par les membres de celui-ci.

L'observation du système de punitions et de récompenses peut être un bon indicateur des règles sociales privilégiées dans un groupe particulier.

*Le rôle des normes dans un groupe*<sup>23</sup>

- *Elles aident le groupe à atteindre ses objectifs.* Comme les membres partagent les mêmes règles de conduite, les normes dictent les responsabilités ainsi que les obligations de chacun. Cette coordination des choix, des décisions et des comportements permet un fonctionnement généralement plus harmonieux entre chacun des membres ;
- *Elles facilitent les relations entre les membres et la cohésion interne du groupe.* Les normes indiquent aux membres l'attitude à adopter dans plusieurs circonstances. Elles peuvent par exemple aider les membres à régler un conflit, en leur donnant des pistes de résolution de problèmes ou de mésententes. Ainsi, les incompréhensions relationnelles sont atténuées et l'harmonie entre les membres est préservée<sup>24</sup>;

<sup>22</sup> Richard, B. (1995). Psychologie des groupes restreints. Québec : Presses interuniversitaires.

<sup>23</sup> Cartwright, Zander. (1971). Group Dynamics : Research and Theory. New York :Harper and Row

McCaughey, C. R., Segal, M. E. (1987). Social Psychology of Terrorist Groups. dans C. Hendrick (Ed.), Group Processes and Intergroup Relations: Review of Personality and Social Psychology Vol. 9, p. 231-256.

<sup>24</sup> Leclerc, C. (1999). Comprendre et construire les groupes. Chronique Sociale. Les presses de l'Université Laval. Québec. P.322

Jetten, J., Spears, R., & Manstead, A.S.R. (1996). Intergroup Norms and Intergroup Discrimination: Distinctive Self-Categorization and Social Identity Effects. Journal of Personality and Social Psychology, 71, 1222–1233.

- *Les normes permettent aux membres de mieux comprendre leur expérience.* Comme les normes suggèrent ou indiquent les attitudes et/ou les comportements acceptables et inacceptables ainsi que les rôles et les fonctions de chacun des membres, elles permettent à ceux-ci de mieux comprendre les comportements de leurs camarades. Par conséquent, les normes permettent aux membres d'identifier ceux qui ne respectent pas les règles en vigueur dans le groupe.

### *L'influence des normes d'un groupe sur l'individu<sup>25</sup>*

Dans la vie quotidienne, chaque individu développe une façon unique et personnelle de juger les situations, les personnes, etc. Le jugement d'une personne peut être influencé par sa participation à la vie d'un groupe ainsi que par l'intériorisation des règles en vigueur dans celui-ci<sup>26</sup>.

L'influence que peut avoir un groupe sur les perceptions ou les représentations de la réalité d'un membre n'est pas a priori bonne ou mauvaise. Il est toutefois important de comprendre que le fait de devenir membre d'un groupe et de se familiariser avec les règles ou les pratiques de ce dernier modifie, de façon variable, le regard que la personne porte sur le monde qui l'entoure. L'ascendant d'un groupe sur un individu membre peut toutefois varier d'une personne à une autre et d'un groupe à un autre.

Dans les paragraphes qui suivent une description de différents processus d'influence qui peuvent être observés dans un groupe est présentée.

### *L'adaptation au groupe : de la socialisation au conformisme*

Une personne qui devient membre d'un groupe doit nécessairement s'adapter à la vie de ce dernier, elle doit apprendre les valeurs, les normes et les croyances<sup>27</sup>. L'un des processus par lequel une personne modèle ses comportements sur celui des autres membres d'un groupe se nomme la socialisation<sup>28</sup>.

---

Young, H. P. (1998). Social Norms and Economic Welfare. *European Economic Review*, 42, 821–830.

<sup>25</sup> Moscovici, S. Doise, W. (1992) *Dissensions, Consensus. Une théorie générale des dissensions collectives*. Paris, PUF.

Mugny, G., Oberlé, D., Beauvois, J.L. (1995). *Relations humaine, groupes et influence sociale*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

<sup>26</sup> Cialdini, R. B., Petty, R. E., & Cacioppo, J. T. (1981). Attitude and Attitude Change. *Annual Review of Psychology*, 32, p. 357-404.

Cialdini, R. B., & Trost, M. R. (1998). Social Influence: Social Norms, Conformity, and Compliance. Dans D. Gilbert, S. Fiske & G. Lindzey (Eds.). *The Handbook of Social Psychology* (4e Eds., pp. 151-192). New York: McGraw-Hill.

<sup>27</sup> Asch, S. E. (1987). *Social psychology*. Oxford, England: Oxford University Press.

Levine, J. M., Moreland, R. L. (1998). Small Groups. dans D. Gilbert, S. Fiske & G. Lindzey (Eds.). *The Handbook of Social Psychology* (4e Eds., pp. 415-469). Boston: McGraw-Hill.

<sup>28</sup> Voir annexe 4 : Pour un exemple du Processus de Socialisation dans un petit groupe

La coordination des comportements des membres d'un groupe les uns sur les autres peut amener une diminution des désaccords ainsi que des conflits entre les membres. Cela crée un sentiment d'unité, de cohésion et de franches camaraderies entre les membres.

Lorsque les membres adoptent des valeurs, des pratiques, des comportements similaires, les uns aux autres, quatre changements peuvent se produire dans le groupe <sup>29</sup> :

- *Le sentiment d'unité* : les relations entre les membres du groupe deviennent plus harmonieuses et un sentiment d'appartenance au groupe se développe. Les membres s'identifient maintenant avec fierté au groupe et à ses participants;
- *La stabilité* : lorsque les conflits sont résolus et que l'harmonie est maintenue, le nombre de membres se stabilise ;
- *La satisfaction* : la cohésion du groupe et la satisfaction des membres à participer à la vie d'un groupe sont étroitement associées. Ainsi, plus le sentiment d'appartenance au groupe est intense, plus les membres se sentent heureux d'y vivre. Ils se sentent privilégiés d'être reconnus comme participants à la vie de ce groupe particulier ;
- *La dynamique interne* : les groupes qui présentent une cohésion interne forte peuvent avoir une plus grande influence sur les membres. Lorsque la cohésion interne est élevée, les membres acceptent plus facilement les buts, les objectifs et les normes imposés par un leader ou par l'ensemble des autres participants au groupe.

Bien que la cohésion des membres d'un groupe ait des conséquences positives sur la vie de ce dernier, son intensité peut parfois comporter certains désavantages. Certains membres du groupe peuvent devenir intransigeants face aux comportements des déviants. Ainsi, le moindre comportement qui ne respecte pas la norme peut être sanctionné<sup>30</sup>.

---

<sup>29</sup>Levine, J. M., & Moreland, R. L. (1998). Small groups. Dans D. Gilbert, S. Fiske & G. Lindzey (Eds.). *The Handbook of Social Psychology* (4e Ed., p. 415-469). Boston: McGraw-Hill.

<sup>30</sup>Tajfel, H. (1982). Social Psychology of Intergroup Relations. *Annual Review of Psychology*, 33, 1-39.

Turner, M. E., Pratkanis, A. R., Probasco, P., & Leve, C. (1992). Threat, Cohesion, and Group Effectiveness: Testing a Social Identity Maintenance Perspective on Groupthink. *Journal of Personality and Social Psychology*, no. 63, 781-796.

Turner, J. C. (1982). Towards a Cognitive Redefinition of the Social Group. Dans H. Tajfel (Ed.), *Social Identity and Intergroup Relations* (pp. 15-40). Cambridge, England: Cambridge Univ. Press.

Hogg, M. (1992). *The Social Psychology of Group Cohesiveness : From Attraction to Social Identity*. London: Harvester Wheatsheaf.

Hogg, M. (1993). Group Cohesiveness: A Critical Review and Some New Directions. *European Review of Social Psychology*, vol 4, p.84-111



Les membres qui désobéissent à la norme du groupe tendent à être moins appréciés par les autres membres. Les personnes déviantes qui introduisent la discorde dans le groupe s'exposent parfois<sup>31</sup> :

- Aux réactions hostiles ;
- À être isolées des autres membres ;
- À être identifiées comme bouc émissaire ;
- À être tenues responsable des malheurs du groupe ;
- À être rejetées du groupe.

La normalisation peut donc avoir un effet positif sur le groupe, son fonctionnement et les relations entre les membres. Elle peut augmenter la productivité du groupe<sup>32</sup>. Elle peut toutefois influencer l'isolement et le rejet des membres déviantes.

### *Le conformisme*<sup>33</sup>

Lorsqu'une personne s'intègre à la vie en groupe, elle doit souvent adopter les valeurs, les normes et comportements valorisés pour être acceptée. Lorsque la personne modèle son comportement à celui des autres membres du groupe on peut décrire cette personne de conformiste.

Le conformisme est différent de la socialisation. Au lieu de s'adapter à la vie du groupe tout en conservant son autonomie, la personne accepte l'ensemble des exigences du groupe, elle modifie son comportement pour le copier sur celui des autres membres afin d'être acceptée par ces derniers.

Le conformisme peut être décrit comme un processus de soumission à la majorité qui peut trahir un désir de sécurité, une recherche d'identification par l'appartenance, une stratégie d'évitement du conflit.

Voici trois processus qui peuvent amener une personne à adapter son comportement aux normes du groupe<sup>34</sup> : l'acquiescement, l'intériorisation, et l'identification.

<sup>31</sup> Schachter, S. (1951). Deviation, Rejection, and Communication. *Journal of Abnormal and Social Psychology*, vol.46, p.190-207

Gold, M., Douvan, E. (1997). *A New Outline of Social Psychology*. Washington, DC: American Psychological Association.

<sup>32</sup> Witte, E. H. (1994). *Group Performance. The Solution of Two Divergent Tasks*. Handout Presented at the Groups, Networks, and Organizations Conference, Nags Head, NC

<sup>33</sup> Cialdini, R. B., Trost, M. R. (1998). Op. cit. p. 151-192.

Levine, J. M., & Moreland, R. L. (1998). Small Groups. dans D. Gilbert, S. Fiske & G. Lindzey (Eds.), *The Handbook of Social Psychology*. Boston: McGraw-Hill. P.415-435

Moscovici, S. (1985). Social Influence and Conformity. dans G. Lindzey & E. Aronson (Eds.), *The Handbook of Social Psychology*. New York: Random House, P.397-412

Mullen, B. (1983). Operationalizing the Effect of the Group on the Individual: A Self-Attention Perspective. *Journal of Experimental Social Psychology*, 19, P.295-322.

<sup>34</sup> Cialdini, R. B., & Trost, M. R. (1998). Op.cit. p. 151-192.

Levine, J. M., & Moreland, R. L. (1998). Ibid.

*L'acquiescement ou dire oui pour éviter le conflit*<sup>35</sup>

Dans certains cas, la possibilité de l'émergence de conflits entre les membres ou la possibilité d'être reconnu comme un membre non conformiste influence les membres d'un groupe à acquiescer aux demandes formulées.

Le membre peut ressentir une pression normative qui le pousse à acquiescer aux demandes formulées par des personnes dans le groupe. Dans ce cas, lorsque l'individu ressent le désir de plaire à un groupe ou de se faire des amis, il peut acquiescer aux exigences des membres en échange de leur amitié<sup>36</sup>. Plus une personne est attirée par le groupe ou par certains des participants, plus elle sera prête à accepter de remplir les exigences de ce ou ces derniers, même si ces demandes sont contraires à sa philosophie de vie ou à ses croyances.

Dans ce contexte, le conformisme peut être de courte durée. Un membre peut acquiescer en public aux demandes du groupe et refuser de se conformer aux normes lorsqu'il n'est plus en contact avec les autres membres<sup>37</sup>.

*L'intériorisation*

Une personne peut également modifier son comportement si celle-ci croit, par exemple, que le groupe a raison ou qu'il détient « la vérité »<sup>38</sup>.

La personne qui a intériorisé les opinions, les préférences ou les actions du groupe dans son propre système de valeur, accepte, tant en privé qu'en public, les normes et les demandes du groupe.

*L'identification*

Le processus d'identification survient lorsque l'individu accepte consciemment ou inconsciemment de céder à la pression du groupe parce qu'il désire acquérir les qualités ou caractéristiques que certains membres possèdent<sup>39</sup>.

Moscovici, S. (1985). Ibid.

<sup>35</sup> Kent, V. (1996). Social Influence. Dans Hare et al. Small Group: An Introduction, London Praeger p. 58-78

Inski, A. (1985). Conformity and Group Size: The Concern with Being Right and the Concern With Being Liked, Personality and Social Psychology Bulletin, vol. 11, p.41-50

Kelman H.C. (1958). Compliance, Identification and Internalization: Three Processes of Attitude Change. Journal of Conflict Resolution, vol. 2, p.51-60

<sup>36</sup> Klemm, (1958). Ibid

<sup>37</sup> Kelman, (1958). op.cit.

Deutsch et Gerard, (1955). A Study of Normative and Informational Social Influence upon Individual Judgment, Journal Of Abnormal and Social Psychology, vol. 51, p. 629-636

<sup>38</sup> Klemm, (1958) ibid.

<sup>39</sup> Klemm, (1958) ibid.

### *Le non-respect des normes*

Malgré l'influence que le groupe peut avoir sur les membres, certains participants peuvent adopter des comportements qui perturbent les activités du groupe. Dans ces circonstances, le groupe est susceptible de réagir face au membre non-conformiste. La personne qui ne se conforme pas aux normes du groupe est susceptible d'être soumise à différentes formes de pressions pour modifier son comportement<sup>40</sup>.

### *Sanctions*<sup>41</sup>

La violation d'une norme provoque toutefois différents types de réaction selon le statut de la norme et le groupe.

Lorsque la personne enfreint une règle nouvelle ou une règle moins importante pour les membres, les réactions et les sanctions des membres peuvent être minimales.

Lorsque la personne enfreint une norme bien établie et importante pour les membres, les réactions du groupe ainsi que les sanctions imposées peuvent être plus importantes.

Pour qu'une transgression à une ou plusieurs normes soit constatée, il faut d'abord<sup>42</sup> :

- Qu'une norme existe ;
- Qu'une personne transgresse la norme ;
- Que cette personne soit reconnue dans le groupe comme non-conformiste<sup>43</sup>.

Une personne peut enfreindre une norme sans toutefois provoquer une réaction et être punie si :

- Aucun témoin ne constate cette infraction ;
- Le comportement déviant de la personne est reconnu comme involontaire ou non intentionnel<sup>44</sup>.

<sup>40</sup> Goffman, E. (1968). *Asiles*, Paris, les Éditions de Minuit et Goffman, E. (1975) *Stigmate*, Paris, les éditions de Minuit.

Becker, H (1985) *Outsider*, Paris, les Métallés.

<sup>41</sup> Robert., P. Soubiran-Paillet, F. Van De Kerchove, M. (1998). *Normes, Normes juridiques et Normes Pénales*, L'Harmattan, Paris. Vol. 2

Porter, S. (1998) *The Social Interpretation of Deviance*. dans Birchenall M. & Birchenall P. (eds.) *Sociology as Applied to Nursing and Health Care*. London: Bailliere Tindall, Ch. 7, pp. 130-149.

<sup>42</sup> Muchielli, L. (1999). *Les champs de la sociologie pénale. Vingt ans de recherches et de débats*, *Déviante et société*, no 1.

Muchielli, L. (1997). *Histoire de la criminologie française*, Paris, L'Harmattan.

<sup>43</sup> Robert., P. Soubiran-Paillet, F., Van De Kerchove, M. (1998). *Op.cit.*

<sup>44</sup> Robert., P., Soubiran-Paillet, F., Van De Kerchove, M. (1998), *Op.cit.*

Par conséquent, les sanctions imposées aux personnes reconnues comme non-conformistes varient en fonction de la nature de l'acte déviant commis.

La gravité des infractions reprochées aux membres peut également influencer les sanctions qui leurs sont imposées. Plus la gravité du geste posé par un membre est considérée comme importante par les autres membres du groupe, plus les sanctions risquent d'être sérieuses<sup>45</sup>.

Une personne qui viole les règles de son groupe peut être perçue comme malveillante, méchante et menaçante pour l'équilibre du groupe. Dans ce cas, les autres membres du groupe peuvent présenter une réaction négative voire hostile envers la personne. Le membre déviant pourra être ignoré pendant un temps voire isolé ou insulté et parfois même expulsé du groupe<sup>46</sup>.

Il faut noter que les réactions ou les sanctions des membres varient d'un groupe à un autre.

### *L'importance des membres déviants ou non-conformistes*

Le déviant joue un rôle particulier dans le groupe puisqu'il devient un symbole. Il est la représentation des comportements ou des idées qui sont déconseillés ou interdits dans le groupe. Ainsi, il peut être utilisé comme exemple de ce qu'il ne faut pas faire.

### **Les rôles dans un groupe**

Un rôle consiste à un ensemble de comportements, de conduites ou de fonctions attendus d'une personne à l'intérieur d'un groupe<sup>47</sup>.

Les rôles sont variés et permettent une différenciation des activités et des tâches pour chacun des membres. Certains auront donc, par exemple, des tâches administratives, de direction, de publicité ou de simple travailleur.

Chaque rôle nécessite de la part des membres des habiletés particulières. La notion de rôle implique donc une spécialisation des tâches à l'intérieur du groupe. Ainsi, certains membres de groupe ne pourront jamais remplir certains rôles parce qu'ils sont reconnus comme ne possédant pas les habiletés nécessaires pour accomplir cette tâche spécifique. Dans certains groupes, par

---

<sup>45</sup> Janowitz, M., (1975). Sociological Theory and Social Control. American Journal of Sociology, vol. 81, p.81-108

Myers, M. A. (1980). Social Contexts and Attributions of Criminal Responsibility. Social Psychology Quarterly, vol 43, p.405-419

Pinatel, J. (1987). La pensée Criminologie d'Émile Durkheim.

<sup>46</sup> Goffman, E. (1968). Asiles, Paris, les Éditions de Minuit

Goffman, E. (1975) Stigmaté, Paris, les éditions de Minuit.

<sup>47</sup> Hare, P. (1996). Roles and Relationships. Dans P.Hare. Small Groups: An Introduction. London Praeger

exemple, le rôle des femmes peut se limiter à l'éducation des enfants ou celui des hommes au rôle de pourvoyeur.

### **Le statut**

Pour comprendre le fonctionnement d'un groupe, il faut également prendre en considération le statut accordé à chacun des rôles dans le groupe.

Chaque rôle dans le groupe peut permettre l'accès à une position sociale différente. Le pouvoir et le prestige varient selon l'importance du rôle occupé. Par exemple, dans un grand restaurant, les rôles de chef cuisinier et de serveur ne donnent pas accès aux mêmes pouvoirs, aux mêmes privilèges et aux mêmes responsabilités. Ainsi, la situation sociale d'un enfant, d'une femme ou d'un homme dans un groupe peut varier en fonction des rôles auxquels ils ont accès<sup>48</sup>.

### **Évaluer le pouvoir des individus dans le groupe**

Une personne peut avoir du pouvoir dans le groupe lorsqu'elle présente une ou plusieurs des caractéristiques suivantes<sup>49</sup>. Elle :

- Décerne des récompenses ou des sanctions aux membres déviants;
- Possède les connaissances valorisées dans le groupe ;
- Possède une habileté convoitée par le groupe ;
- A accès à de l'information privilégiée ;
- A un comportement exemplaire ;
- Est perçue comme un bon conseiller dans le groupe ;
- Influence les autres membres dans leurs choix, leurs décisions et leurs comportements.

---

<sup>48</sup> Hare, P. (1996). Ibid.

<sup>49</sup> Argyris, C. (1998). Empowerment: The Emperor's New Clothes. *Harvard Business Review*, 76(3), 98-105.

French, J. R. P, Raven, B. (1959). The Bases of Social Power, dans D. Cartwright (ed.) *Studies in Social Power*, pp.150-167.

Yukl, G. & Tracey, B. J. (1992). Consequences of Influence Tactics Used with Subordinates, Peers, and the Boss, *Journal of Applied Psychology*, vol. 77, no.4, p.525-535.

Conger, J. A. (1989). Leadership: The Art of Empowering Others. *Academy of Management Executive*, vol. 3, no.1, p.17-24.

Quinn, R. E. and Spreitzer, G. M. (1997). The Road to Empowerment: Seven Questions Every Leader Should Consider. *Organizational Dynamics*, 26(2), 37-49.

Bowen, D. E. & Lawler, E. E. (1995). Empowering Service Employees. *Sloan Management Review*, vol. 36, no. 4, p. 73-85.

## Les membres et leur personnalité

Bien que plusieurs membres occupent des rôles similaires dans un groupe, chacun a une personnalité différente. Cette variabilité des styles de personnalité influence nécessairement le fonctionnement du groupe<sup>50</sup>. Certains membres peuvent ;

- **Présenter une attitude ou un comportement actif ou passif dans le groupe** : les membres ne présentent pas tous le même niveau d'implication dans le groupe. Certains sont actifs et formulent leurs opinions dans le groupe tandis que d'autres membres sont plus timides et interviennent moins dans les discussions. Chacun des membres d'un groupe peut donc se situer n'importe où entre ces deux pôles (actif et passif) ;
- **Avoir une attitude positive ou négative dans le groupe** : les membres d'un groupe ne sont pas tous également aimables et sociables. Certains membres paraissent aimables et chaleureux, d'autres indifférents ou froids. Certains sont, par exemple, en désaccord constant avec les autres membres tandis que d'autres sont plus amicaux et ouverts à différentes propositions. La sociabilité peut donc être très différente d'un membre à un autre dans un groupe ;
- **Présenter une attitude ou une personnalité qui permet la progression ou la stagnation du groupe**. Les membres d'un groupe peuvent présenter différents types d'investissement dans les activités du groupe. Certains prennent au sérieux leur implication dans le groupe tandis que d'autres adoptent une attitude plus centrée sur leurs besoins que sur la réalisation des objectifs communs.

Dans un groupe, il y a donc des membres qui facilitent la réalisation des objectifs du groupe<sup>51</sup> :

- En raison de leur comportement, ils incitent à la collaboration entre les membres ;
- Cherchent à répondre aux demandes des membres ;
- Coordonnent les actions de chacun ;
- Permettent l'orientation du groupe ou une récapitulation des objectifs du groupe ;
- Stimulent le groupe et le pousse à aller de l'avant.

<sup>50</sup> Anzieu, D. Martin, J. Y. (1982). La dynamique des groupes restreints. Paris : Presses universitaires de France

Bale (1950). Interaction Process Analysis: A Method for the Study of Small Groups. Reading, MA: Addison-Wesley

<sup>51</sup> Wilson, G. L., Hanna M S (1990). Groups in Context: Leadership and Participation in Small Groups. New York: McGraw-Hill Publishing Company.

D'autres membres occupent des rôles qui permettent le maintien de relations sociales positives entre les membres<sup>52</sup>. Elles :

- Soutiennent et encouragent les autres et formulent des éloges sur le travail ou sur la personnalité des membres ;
- Permettent le maintien de l'harmonie entre les membres en minimisant les désaccords et les tensions ;
- Facilitent la conciliation des opinions et proposent de nouvelles options.

Il y a aussi des personnes qui occupent des rôles qui peuvent être problématiques pour le groupe et la poursuite des buts communs<sup>53</sup>. Elles :

- Font obstruction à l'accomplissement des objectifs du groupe et elles s'opposent à la progression des choses en rejetant les idées des autres ;
- Rivalisent pour obtenir du prestige ;
- Ne favorisent pas les échanges entre les membres mais encouragent les longs monologues.

### **Le leadership et le leader**

Le leadership peut être défini comme un processus d'influence sociale dans lequel une personne est en mesure de solliciter et d'obtenir la participation de membres d'un groupe à la réalisation d'une tâche commune<sup>54</sup>. La personne qui détient ce pouvoir d'influence se nomme le leader.

Tenir le rôle de leader dans un groupe signifie que cette personne a une autorité et des responsabilités différentes de celles des autres membres. Par conséquent le statut du leader dans le groupe est particulier. Le leader dans le groupe peut par exemple <sup>55</sup> :

- Influencer ou contrôler les relations entre les membres ;
- Favoriser l'acceptation rapide de ses idées aux autres ;
- Prendre des décisions au nom du groupe ;
- Sanctionner ou punir les membres qui ne participent pas à l'accomplissement d'une tâche.

Les qualités recherchées ou souhaitées chez un leader varient d'un groupe à un autre. Influencé par les interactions entre les membres, le groupe arrive à un consensus pour reconnaître les qualités valorisées, recherchées ou attendues chez un leader.

<sup>52</sup> Wilson, G. L., Hanna M S (1990). Ibid.

<sup>53</sup> Wilson, G. L., Hanna M S (1990). Ibid.

<sup>54</sup> Chemers, M.M. (1997) An Integrative Theory of Leadership Contributors. New York: Lawrence Erlbaum Associates publishers

<sup>55</sup> Sherif, M., Sherif, C. W. (1967). Attitude, Ego-Involvement, and Change. New York: Wiley.

- Dans certains groupes, la spécification des comportements ou des attributs souhaités chez un leader est très précise, laissant peu de place à l'expression personnelle. La personne détenant la position de leader doit donc maintenir un niveau d'efficacité suffisant, sinon elle risque d'être destituée de son poste ;
- D'autres groupes peuvent par contre laisser plus de latitude à la personne qui occupe la position de leader. Ce dernier peut modifier les exigences du groupe et colorer ce rôle avec sa personnalité et ses propres habilités.

Lorsque les membres reconnaissent des qualités spéciales, unique au leader, l'influence de ce dernier sur les membres peut s'accroître avec le temps<sup>56</sup>. Le leader d'un groupe peut avoir un pouvoir d'influence sur les choix, les décisions et les comportements des membres en raison des pouvoirs mystiques qu'il affirme posséder et qui sont reconnus par les membres. Par exemple, un leader d'un groupe spirituel peut déclarer aux membres posséder une capacité de communiquer avec Dieu. Parce que personne d'autre dans le groupe n'a cette capacité, les membres peuvent accorder une importance démesurée aux idées et aux suggestions que le leader propose<sup>57</sup>.

#### *Le leader et sa personnalité*

Il est difficile de reconnaître des qualités spécifiques au leader. Toutefois, il y a quelques qualités souvent associées aux leaders qui conservent leur rôle<sup>58</sup> :

- **La capacité de créer des liens affectifs avec les membres du groupe** : un leader efficace a souvent la capacité de créer facilement des liens d'amitié avec les membres du groupe, il tend à favoriser la création de relations interpersonnelles chaleureuses. Il s'assure ainsi d'un meilleur fonctionnement interne du groupe ;
- **La capacité d'initiative structurante** : le leader tend à être créatif dans sa méthode de gestion du groupe ou des relations entre les membres ;
- **L'activation de la production** : le leader favorise l'accomplissement des tâches et réussit également à motiver les membres à poursuivre les objectifs communs ;

<sup>56</sup> Hogg, M. A. (2001). A Social Identity Theory of Leadership, Personality and Social Psychology Review, vol 5, no. 3, p.184-200

<sup>57</sup> Rosenbach, W. E. (1998). Contemporary Issues in Leadership, New York Westview Press  
Galanter M. (1999). Cults, Faith, Healing and Coercion. second edition. New York : Oxford University Press.

<sup>58</sup> Richard, B. (1995). Psychologie des groupes restreints. Québec. Presses Interuniversitaires  
Kirkpatrick, S.A. and Locke. E. A.. (1991). Leadership: Do traits Matter? *Academy of Management Executive*, vol. 5, no 2. pp 48-60.

Goleman, D (1998). What Makes a Leader? *Harvard Business Review*, Nov-Dec., 76, 92-102.



- **La sensibilité interpersonnelle** : le leader est ou semble tolérant et sensible aux conflits qui émergent dans le groupe.

Outre, les caractéristiques de personnalité particulières, le succès d'un leader peut également dépendre de sa capacité à faciliter la réalisation des objectifs du groupe<sup>59</sup>. Pour centrer l'attention des membres sur l'atteinte des objectifs, le leader peut stimuler ses membres en identifiant un ennemi commun aux membres du groupe. Ainsi, ils peuvent développer un sentiment d'appartenance à leur organisation et s'unir pour vaincre le groupe adverse.

Le rôle de leader varie donc d'un groupe à un autre. Pour connaître l'étendue du pouvoir de ce dernier dans un groupe il faut observer, entre autres, la capacité du leader de prendre des décisions pour l'ensemble du groupe ainsi que son pouvoir de sanction sur les autres membres.

### La communication dans les groupes

Dans un groupe, chacun des membres se familiarise avec le langage utilisé et comprend les références culturelles employées par les autres. Les participants aux groupes ont en majorité des repères de sens communs. Ainsi, lorsqu'un membre parle à un autre, ils se comprennent<sup>60</sup>.

Par exemple, deux Québécois discutent :

Nicole dit à Julie : « *Tu as un chandail écoeurant !* »

Julie comprend que Nicole trouve le vêtement vraiment joli. Même si le terme «écoeurant» est défini selon le dictionnaire comme «repoussant», le langage populaire québécois l'accepte dans ce contexte comme «fantastique» ou «joli».

Deux membres de groupes différents pourront éprouver certaines difficultés à se comprendre même s'ils parlent la même langue parce que le sens attribué à des mots peut varier d'un groupe à un autre. De plus, les différences culturelles comme les normes et la philosophie de vie peuvent rendre difficiles la communication et la compréhension du langage d'un membre d'un autre groupe<sup>61</sup>.

Le partage d'un langage commun permet aux membres d'un même groupe de comprendre ce que les autres membres disent.

<sup>59</sup> Rosenbach, W. E. (1998) Ibid.

<sup>60</sup> Aebischer, V. Oberlé, D. (1992). Les groupes en psychologie sociale. Paris. Boudas Deschamps, J., Beauvois, J.L., Des attitudes aux attributions : sur la construction de la réalité sociale. PUG

Moscovici, S. (1986). L'ère des représentations sociales. Dans W. Doise, W. A. Palominari (dir) l'étude des représentations sociales. (p.1-12) Neuchâtel : Delachaux et Niestlé.

<sup>61</sup> Moscovici, S. (1986). Ibid.

## Processus de prise de décision dans un groupe

Vivre en groupe, implique nécessairement la prise de décision en commun. Le processus de prise de décision varie d'un groupe à un autre. Les décisions peuvent être :

- **Imposées par l'autorité.** Cette approche est rapide et peut également être utile pour résoudre des questions de routine. Toutefois, lorsqu'elle est utilisée de façon abusive, les membres peuvent progressivement se sentir manipulés par les dirigeants du groupe. Le fait de ne pas consulter les autres membres peut diminuer l'efficacité du groupe et la motivation des membres ;
- **Prises par l'autorité dans le groupe, mais après discussions avec les membres.** Cette solution permet de prendre en considération le point de vue de plusieurs membres avant de décider de la solution la plus appropriée ;
- **Prises par une personne identifiée comme un spécialiste.** Cette méthode de fonctionnement peut être efficace lorsque cette personne possède un jugement qui satisfait les autres membres du groupe. Toutefois, le choix même du spécialiste peut être une source de conflit et favoriser la controverse. Les décisions d'un spécialiste peuvent être contestées et non appliquées ;
- **Prises par la majorité des membres du groupe.** Ce processus peut satisfaire les membres, toutefois cette méthode peut créer des conflits avec la minorité du groupe qui est en désaccord avec les décisions prises ;
- **Formulées par une minorité de personnes dans le groupe.** Ce processus est efficace lorsque les décisions prises sont sans importance, mais il peut être une source de conflits si les décisions ont une influence directe sur le quotidien de la majorité ;
- **Adoptées à la suite d'un consensus** des membres. La participation de l'ensemble des membres du groupe peut augmenter la qualité et la popularité des décisions prises. Toutefois, comme ce processus peut prendre beaucoup de temps, la productivité du groupe peut être amoindrie. De plus, des tensions entre les membres peuvent réduire les chances de trouver des solutions aux difficultés rencontrées au cours du processus de prise de décision.

Ainsi, la façon dont les décisions sont prises dans le groupe est importante puisqu'elle peut être une source de conflit ou d'harmonie entre les membres d'un groupe.

### *Les erreurs de prise de décision*

Les erreurs dans la prise de décision au sein du groupe peuvent être provoquées par la forte cohésion des membres entre eux. L'effet de la cohésion sur le processus de prise de décision est appelé l'effet « Janis »<sup>62</sup>, du nom de l'auteur qui a expliqué ce phénomène.

L'effet «Janis» s'observe lorsque le groupe vise à établir un consensus sur la solution perçue comme la plus acceptable. Ainsi, pour sauvegarder la cohésion du groupe et éviter les discussions susceptibles de favoriser les conflits, les membres d'un groupe préfèrent adopter une solution qui semble simpliste mais consensuelle qu'une solution complexe engendrant un conflit.

Dans certains groupes, le maintien du climat de complicité que les membres cherchent à instaurer est tellement important que les participants évitent de prendre des initiatives ou de suggérer des contre hypothèses afin d'éviter l'émergence de conflits. La solution initiale, même si elle ne semble pas adéquate est souvent retenue. Dans cette situation, le groupe est aveuglé par l'esprit de corps qui tend à étouffer toute pensée critique ou indépendante. À cela s'ajoutent des conditions particulières à la prise de décision qui favorisent l'émergence de l'effet «Janis» :

- Le groupe n'explore pas d'autres solutions ;
- Le groupe ne considère pas tous les objectifs de la tâche à accomplir ou ne détermine pas les objectifs qui doivent être atteints ;
- Les coûts et les conséquences de la décision ne sont pas explorés. Des affirmations sont rapidement faites sans preuve sur ce qui est ou n'est pas adéquat ou efficace ;
- La recherche d'information est superficielle. Les membres oublient ou ne se préoccupent pas des éléments incohérents avec leurs décisions, ils ne s'intéressent qu'aux éléments en accord avec leur vision commune ;
- Le groupe ne s'intéresse pas aux difficultés qui pourraient être rencontrées lors de l'implantation du programme ou du projet. Le groupe minimise voire élimine toutes les idées concernant les difficultés qui seront rencontrées en prétextant que de telles situations sont très rares.

Deux symptômes principaux sont présents lorsque le processus de prise de décision est problématique :

- Une illusion collective de moralité, de rationalité, d'unanimité ou d'invariabilité du groupe amène celui-ci à croire que le rôle qu'il

---

<sup>62</sup> Janis, I. L. (1982). Groupthink. Boston: Houghton

accomplit est tellement moral que les membres croient qu'ils ne commettront pas d'erreurs ;

- La censure collective est en vigueur et appliquée à soi-même et aux autres. Ainsi, personne n'exprime sa pensée afin de ne pas briser l'harmonie du groupe.

### **Les raisons pour devenir membre d'un groupe**

L'être humain cherche à comprendre les expériences qu'il vit<sup>63</sup>. Dans cette recherche de signification, les croyances enseignées ou la vision du monde partagée par le groupe peuvent apporter à une personne les réponses qu'elle recherche ou donner un sens nouveau à son quotidien<sup>64</sup>.

En situation de crise, devenir membre d'un groupe permet à la personne de diminuer la tension ou le stress qu'elle ressent. Les personnes qui sont confrontées à des événements perturbateurs comme la mort d'un proche ou une rupture amoureuse ressentent souvent de la tension. Le fait toutefois de se joindre à un groupe peut permettre de mieux comprendre ces événements et de diminuer la tension et la tristesse ressenties. Devenir membre d'un groupe spirituel qui croit à l'existence d'une vie après la mort peut être une solution pour la personne qui souffre<sup>65</sup>.

Le groupe donne un cadre de référence à la personne, ce qui lui permet d'interpréter différemment les problèmes qu'elle rencontre. À la suite de l'intégration dans sa vie de la doctrine ou de la philosophie d'un groupe, les épreuves peuvent ne plus être perçues comme insurmontables, elles ont une signification nouvelle.

Dans une situation de crise, une personne peut, dans certains cas, gérer plus facilement les émotions qu'elle ressent parce que le groupe lui offre des explications plausibles à ses problèmes et à ses souffrances. Ainsi, le groupe

<sup>63</sup> Duhaime, J. (1998). L'adhésion à la conscience de Krishna de 1965 à 1977 aux Etats-Unis : Un point de vue des sciences sociales, dans *Croyances et sociétés*. Montréal : Fides (Collection Héritage projet), p.247-263.

<sup>64</sup> Glock, C. Y. (1963). Origine et Évolution des groupes religieux, *Archives de sociologie des religions*, vol. 8, p. 29-38.

Glock, C.Y. (1973). Religion. dans *Essays in Empirical Study of Religion*. Belmont CA: Wadsworth, p. 455-487.

Glock, C.Y. (1976). Concioussness Among Youth : An Interpretation, dans C., Glock, N. Bellah (eds), (1976). *The New Religious Concioussness*. Berkeley, CA: Unisersity of California Press, p.353-366.

<sup>65</sup> Pargament, K. (1997). *The Psychology of Religion and Coping : Theory, Research, Practice*. New York : Guilford Press, 548p.

Lofland, J. (1966). *Domsday Cult*. Englewood Cliffs N.J.: Prentice-Hall.

Lofland, J. Skonovd, N. (1981). Conversion Motifs. *Journal for the Scientific Study of Religion*, vol. 20, no. 4, p.373-387.

répond aux besoins de la personne et en échange la personne poursuit avec les autres membres les objectifs du groupe<sup>66</sup>.

Même si une personne ne peut, par exemple, ramener à la vie son enfant décédé, les croyances transmises par le groupe lui permettent d'interpréter différemment cet événement. Dans cette situation, la mort perçue comme injuste prend une signification différente. La mort inacceptable est maintenant un fait un peu moins pénible et dans certains cas tolérable<sup>67</sup>.

L'appartenance à un groupe permet à certaines personnes de s'adapter de façon plus harmonieuse aux problèmes de la vie courante. La perte d'un emploi, par exemple, n'est plus perçue comme une catastrophe mais comme une épreuve qui permet à la personne d'acquérir de nouvelles compétences.

S'intégrer à la vie d'un groupe permet à certaines personnes de mieux s'adapter par exemple au vieillissement, à la mort, au stress, à l'effort physique et psychologique<sup>68</sup>. L'engagement dans un groupe peut permettre aussi à certaines personnes de cesser de consommer des drogues ou de l'alcool<sup>69</sup>.

#### *Devenir membre pour satisfaire un besoin*

Un groupe de personnes peut également s'unir autour de certaines croyances afin de combler des privations ressenties<sup>70</sup>. Les privations qui peuvent être ressenties avant la participation à un groupe sont :

- **Les privations organiques ou physiques.** Une personne qui souffre d'une maladie ou qui côtoie des gens atteints de maux physiques peut rechercher de l'aide auprès d'un groupe. L'appartenance au groupe peut combler ces types de privation en offrant une promesse de guérison ou un mode de vie plus sain ;
- **Les privations économiques ou matérielles.** Une personne peut éprouver des difficultés financières ou elle peut ressentir des besoins matériels. Le groupe peut offrir à la personne de partager avec elle ses

<sup>66</sup> Duhaime (1998). op. cit.

<sup>67</sup> Pelland, M-A. (2000). Récits de vie de membres actifs et d'anciens membres de groupes sectaires, Mémoire présenté à la Faculté des Études supérieures. Université de Montréal, p.156

<sup>68</sup> Pargament, K.(1997). Ibid.

<sup>69</sup> Richarson, J. (1984). Psychological and Psychiatric Studies of New Religions. dans L.B. Brown, Advances in the Psychology of Religion, New York : Pergamon.

Richardson, J. (1986). Religiosity as Deviance. The Negative Religious Bias in the Use and Misuse of the DSM III", Deviant Behavior, vol. 14, no 21, p. 34-65.

Richardson, J.T. (1993). A Sociological Critique of Brainwashing Claims about Recruitment to New Religions, dans J. Hadden et D. Bromley (1993), The Handbook of Cult and Sect in America, Greenwich CT JAI Press inc, p.243-271.

<sup>70</sup> Duhaime (1998) op. cit

Glock, (1963, 1973, 1976). op. cit.

ressources ce qui permet de combler les différents manques économiques ressentis ;

- Les **privations sociales ou communautaires**. Lorsqu'une personne perçoit que ses relations avec les autres sont insatisfaisantes. Le groupe lui offre donc la possibilité d'engager des relations interpersonnelles positives, notamment en participant activement à la vie de la communauté ;
- Les **privations d'ordre moral**. Une personne peut ressentir une désorganisation au niveau de ses valeurs, elle peut se sentir en opposition aux valeurs socialement acceptées. Le groupe dans lequel elle s'implique peut lui offrir un autre code moral répondant au manque qu'elle ressent ;
- Les **privations d'ordre psychique**. Une personne qui ressent des insatisfactions concernant sa vie ou son rôle dans la société peut être angoissée, à la recherche d'un sens à son existence ou encore d'émotions intenses. Le groupe peut, dans ces circonstances, lui offrir un style de vie qui paraît mieux répondre à son angoisse existentielle ou à son sentiment de vide ou d'ennui.

*Devenir membre par effet de similarité, de réciprocité ou pour acquérir un statut*

Face à la diversité des groupes, quels facteurs influencent une personne à s'associer à un groupe spécifique ? Plusieurs raisons peuvent expliquer l'engagement d'une personne à un groupe, voici quelques-unes des caractéristiques qui peuvent motiver le choix d'une personne :

*La similarité*

Les gens peuvent se lier avec certains groupes en raison de la similarité qu'ils perçoivent entre eux et le groupe. La ressemblance peut être en lien avec les valeurs, le mode de vie ou l'apparence physique<sup>71</sup>.

*La réciprocité*

Une personne qui se sent valorisée par sa participation à un groupe, qui est complimentée par les membres sur ses compétences, sa personnalité ou son apparence aura tendance à s'associer avec ce dernier plutôt qu'avec un groupe qui critique son mode de vie et sa personnalité. Inversement, un groupe valorisera l'engagement d'un nouveau candidat s'il perçoit que ses compétences seront utiles à la réalisation des objectifs et des projets du groupe.

---

<sup>71</sup> Parks, G.P., Sanna, L.J. (1999). Group Performance and Interaction. Colorado Westview Press

### *La position sociale du groupe*

La position sociale d'un groupe peut être un facteur qui influence une personne à devenir membre. Une personne peut donc décider de devenir membre d'un groupe parce que ce dernier est reconnu comme prestigieux dans sa communauté<sup>72</sup>. Une personne qui devient membre d'un groupe important devient ainsi, par association, une personne prestigieuse ou importante<sup>73</sup>. Dans ce sens, la rareté des places disponibles dans un groupe peut influencer les membres à se joindre à ce groupe<sup>74</sup>.

### *La proximité*

Une personne sélectionne souvent un groupe d'appartenance selon les groupes disponibles dans son milieu. Elle ne peut pas devenir membre d'un groupe qui n'existe pas ou qu'elle ne connaît pas<sup>75</sup>.

## **Les relations interpersonnelles dans un groupe**

Dans cette section, différents types de relations au leader sont abordés.

### *La relation leader-adepte*

#### *La relation avec un bon gourou<sup>76</sup>*

Il est difficile de qualifier le leader d'un groupe de bon ou de mauvais. Tout gourou ou leader peut, dans ses interactions avec les membres d'un groupe, avoir des relations harmonieuses ou problématiques avec certains membres.

Toutefois, certaines caractéristiques peuvent être observées pour qualifier un leader de « bon »<sup>77</sup> :

- Le leader démontre une bonne connaissance des écritures du groupe ;
- Le leader a été disciple de plusieurs maîtres, il se pose beaucoup de questions sur son cheminement ;
- Le leader vit en conformité avec son enseignement.

---

<sup>72</sup> Trognon, A. (1997). *Le Groupe : évolution des théories et des pratiques*. Ramonville Saint-Agne : Érès,

<sup>73</sup> Trognon, A. (1997). *Ibid.*

<sup>74</sup> Trognon, A. (1997). *Ibid.*

<sup>75</sup> Pour un portrait plus complet des processus d'influence qui peuvent jouer un rôle dans le processus d'intégration à la vie d'un groupe, consulter l'annexe 1.

<sup>76</sup> Le terme gourou est utilisé dans cette section comme un synonyme de leader. Pelletier (2000) utilise ce terme pour décrire les dirigeants spirituels.

<sup>77</sup> Pelletier, P. (2000). *Les gourous et les Maîtres*. Montréal. Édition Fides

### *Le gourou infantilisant*

Ce type de leader a une attitude paternaliste avec ses membres, il est surprotecteur et essaie de garder la relation leader-adepte secrète. Bien que le leader ait l'intention de protéger et de rassurer les membres, il exige en échange une soumission parfois extrême de ses membres. Dans ce type de relation, la croissance spirituelle ou personnelle s'effectue à travers les enseignements et la relation au leader. L'objectif du groupe est de favoriser la croissance spirituelle du leader, afin que les participants accèdent à son savoir.

### *L'abuseur spirituel*

L'abuseur spirituel peut être décrit comme un leader qui utilise les écrits spirituels, bibliques ou autres pour culpabiliser les membres. Ainsi, il traite les problèmes sociaux, psychologiques ou de santé à l'aide de paroles divines ou de prières.

### *Le gourou escroc*

Les gourous escrocs peuvent être décrits comme des leaders qui demandent constamment de l'argent à leurs adeptes. Ces leaders ont un style de vie luxueux tandis que leurs disciples vivent un style de vie ascétique voire une vie sous le seuil de la pauvreté. Ce type de gourous n'accepte souvent pas les questions de la part des membres, ils n'ont qu'à écouter sa parole et qu'à donner de l'argent pour maintenir le style de vie du leader.

### *La relation d'interdépendance*

Pour certains<sup>78</sup>, une relation particulière unit le leader et l'adepte. Cette relation naît de la complémentarité des besoins du leader et des membres :

- Le leader ressent un désir d'élection. Le leader se sent investi d'une mission et se perçoit comme un guide. Il souhaite conduire ceux qui le désirent vers le salut<sup>79</sup>. Le leader voit son besoin d'être élu comblé par le fait que des membres s'associent à lui et lui manifestent une grande ferveur ;
- Le membre, quant à lui, éprouve le désir d'être reconnu comme un être différent de l'ensemble de la population en raison de son adhésion au

<sup>78</sup> Casoni, D. (1996). Les sectes : De la promesse du paradis à l'expérience de l'enfer. Université de Montréal, Interlaken, Suisse.

Casoni, D. (2000a). Du Paradis à l'enfer : étude des mécanismes psychologiques associés aux dérives sectaires, Conférence ACFAS 2000.

Casoni, D. (2000b). The Relation of Group Philosophy to Different Types of Dangerous Conduct in Cultic Groups. *Cultic Studies Journal*. Vol. 17.p. 143-167

Roy, J. Y. (1998). *Le Syndrome du berger, essai sur les dogmatisme contemporains*, Montréal : Boréal.

<sup>79</sup> Roy, J. Y. (1998). *Ibid.*



groupe<sup>80</sup>. Il ressent le besoin de s'associer à un être qu'il voit grand afin de poursuivre la quête d'un idéal. Le leader répond à ce besoin<sup>81</sup>.

Cette complémentarité de leurs besoins et de leurs désirs respectifs peut unir puissamment leader et adepte. Le leader et l'adepte peuvent donc, avec le temps, devenir dépendants l'un de l'autre.

Dans certaines relations, le membre dépend de plus en plus du leader. Son association au groupe peut occuper l'ensemble des sphères de sa vie. La personne peut en arriver à perdre sa capacité de discernement et à être entièrement assujettie au leader.

La dépendance au leader devient problématique lorsque autant les membres que le leader ne peuvent plus imaginer vivre l'un sans l'autre<sup>82</sup>. Ainsi, dans certains cas, le leader sent qu'il se doit de préserver la ferveur chez ses membres. Pour préserver le lien, l'adepte peut se sentir contraint de répondre à toutes les demandes du leader. C'est dans ce contexte d'interdépendance extrême que l'exécution d'actes criminels peut être envisagée par les membres du groupe<sup>83</sup>.

#### *Les relations groupales : les effets possibles sur les membres*<sup>84</sup>

Dans les sections suivantes, certains effets problématiques de la vie en groupe sont décrits.

##### *Le sentiment de dépersonnalisation*

Le membre peut éprouver un sentiment de perte d'identité. La personne a l'impression qu'elle est anonyme dans le groupe. Les autres membres ne la connaissent pas pour ce qu'elle est mais pour ce qu'ils attendent d'elle.

##### *Le sentiment de menace*

Dans son cheminement dans le groupe, le membre peut, à certains moments, avoir le sentiment d'être jugé par les autres membres, que ce soit sur son comportement, son attitude ou ses choix. Devant ce sentiment le membre peut par exemple :

- Se conformer ;
- Se révolter ;
- Quitter le groupe.

---

<sup>80</sup> Roy, J. Y. (1998). Ibid

<sup>81</sup> Casoni, D (1996). Ibid

<sup>82</sup> Casoni, D (1998). Op.cit

<sup>83</sup> Casoni (1996, 2000a, 2000b). Op. cit.

<sup>84</sup> Blanchet, A. Trognon, A. (1998). La psychologie des groupes. Paris. Nathan

### *Le sentiment de dépendance*

Les individus qui participent à la vie d'un groupe tendent à tisser des liens, à se conformer aux demandes des uns et des autres. Ils ont aussi tendance à intérioriser des règles et des images communes et se sentent appartenir à une communauté. Cette dépendance peut osciller entre la coopération et la fusion. À la limite, la personne peut ressentir une peur de perdre l'amour et le soutien des membres du groupe. Dans cette situation, une personne peut donc acquiescer aux moindres demandes du groupe afin de ne pas être rejetée par les participants.

### *L'illusion groupale*

Elle s'exprime à travers des propositions du genre : «nous sommes bien ensemble, nous constituons un bon groupe et nous avons un bon chef»<sup>85</sup>, Cette illusion a pour fonction de remplacer l'identité de l'individu par une identité de groupe afin que les individus soient tous identiques. Cet esprit de corps a pour effet de favoriser des relations étroites entre les membres. Ils se sentent tous importants même si, à la limite, ils sont tous identiques. Cet état est souvent accompagné par un sentiment d'euphorie. Deux conditions sont nécessaires pour qu'il y ait la formation d'une illusion groupale :

- La désignation d'un bouc émissaire qui permet au groupe de déplacer l'agressivité interne sur une instance externe et ainsi vivre une vie de groupe sans conflit. Dans cette situation, le groupe peut reconnaître qu'un groupe ou qu'une personne non-membre soit la représentation du mal, tandis que le groupe et ses membres sont la représentation du bien ;
- La présence de l'idéologie égalitariste qui favorise le nivellement des différences individuelles.

### **Le fonctionnement externe ou les relations entre les groupes**

Les relations entre les groupes peuvent être une source de valorisation sociale, de production bénéfique pour une communauté, mais également un lieu d'échange aliénant pour certains groupes ou membres de ces groupes favorisant la formation de préjugés, de discrimination et de conflits dans ces relations. Dans cette partie du texte la question des relations intergroupes est abordée.

### **La formation de préjugés et l'influence sur les relations de groupes**

Il existe deux explications différentes pour comprendre la formation de préjugés dans un contexte de relation intergroupe : la compétition entre les groupes pour l'accessibilité aux ressources disponibles et la théorie de l'identité sociale.

---

<sup>85</sup> Anzieu, D. (1997). Le groupe et l'inconscient: l'imaginaire groupal Paris : Dunod

### *La compétition entre les groupes*<sup>86</sup>

La compétition intergroupe peut jouer un rôle important dans la formation d'idées, d'attitudes ou de comportements préjudiciables ou discriminatoires. Selon la théorie des conflits réels, la rareté des ressources et la compétition intergroupe pour les acquérir sont à l'origine de la formation de préjugés sur les membres des groupes adverses.

Lorsque les groupes sont engagés dans une telle compétition, des attitudes défavorables ou préjudiciables envers leurs compétiteurs peuvent être observées chez les membres d'un groupe.

### *L'identité sociale des membres*<sup>87</sup>

La théorie de l'identité sociale explique que le seul fait d'appartenir à un groupe particulier, à une catégorie sociale spécifique, favorise le développement de préjugés envers les membres des autres groupes.

En effet, la participation à la vie d'un groupe a pour objectif de favoriser la construction d'une image positive de soi. Pour ce faire, les groupes se comparent également avec les membres des autres groupes. Ce processus d'évaluation vise à satisfaire le besoin d'établir une identité positive. Ils se développent donc un favoritisme de groupe : les personnes vont spontanément considérer les membres de leur groupe comme des êtres de qualité et dénigreront les membres des autres groupes. Selon les situations, les membres des groupes adverses peuvent être perçus comme pervers ou amoraux. Cette perception peut parfois mener à la construction de préjugés ou à l'adoption de comportements discriminatoires.

Le sentiment de cohésion dans un groupe peut dans ce sens permettre l'accentuation des différences entre les groupes<sup>88</sup>. Le groupe peut progressivement séparer le monde en deux catégories soit *eux* et *nous*<sup>89 90</sup> :

<sup>86</sup> Kinloch, G. V. (1999). *The Comparative Understanding of Intergroup Relations: A Worldwide Analysis Contributors*. Colorado. Westview Press

Hare, P.A. Blumberg, H.H. Davies, M.F. Kentv.m. (1996). *Small Groups an Introduction*. Connecticut Praeger.

<sup>87</sup> Hogg, M.A. (2001). A Social Identity Theory of Leadership, Personality and Social Psychology Review, Vol 5, NO. 3, p.184-200

Turner, J. C. (1982). Towards a Cognitive Redefinition of the Social Group. dans H. Tajfel (Ed.), *Social Identity and Intergroup Relations*. Cambridge: Cambridge University Press, p.35-40

Turner, J. C., Hogg, M. A., Oakes, P. J., Reicher, S. D., & Wetherell, M. (1987). *Rediscovering the Social Group: A Self-Categorization Theory*. Oxford: Blackwell.

Tajfel, H., & Turner, J. C. (1986). The Social Identity Theory of Intergroup Behaviour. dans S. Worchel, & W. G. Austin (Eds.), *Psychology of Intergroup Relations* (pp. 7-24). Chicago: Nelson-Hall.

Turner, J. C. (1985). Social Categorization and the Self-Concept: A Social Cognitive Theory of Group Behaviour. Dans E.J. Lawler (Ed.), *Advances in group processes: Theory and Research*. vol. 2, pp. 77-121. Greenwich, CT: JAI Press

<sup>88</sup> Casoni, D. (1996). Op.cit.

Casoni, D. (2000 a). Op.cit.

- Eux : les non-membres du groupe ou les membres d'un autre regroupement qui partagent des valeurs, des idées distinctes ... ;
- Nous : les membres du groupe.

En résumé, lorsque les membres d'un groupe développent des préjugés contre les membres d'un autre groupe, ils développent aussi une image glorificatrice d'eux-mêmes. Lorsqu'ils se comparent avec les autres groupes perçus, par exemple, comme méchants, ils se sentent plus confiants de leurs compétences. Ils ont le sentiment qu'ils sont capables de vaincre tous les obstacles qui se trouveront sur leur route.

Cette attitude de glorification peut être utile pour construire un esprit d'équipe solide. Elle peut toutefois être problématique lorsqu'elle engendre la manifestation de comportements discriminants<sup>91</sup>.

### *Les stéréotypes dans les groupes*

Les stéréotypes sont des croyances plus ou moins consensuelles que les gens entretiennent sur les comportements et la personnalité des groupes<sup>92</sup>. Par définition, les stéréotypes sont des généralisations. Ils uniformisent la personnalité des membres des groupes qu'ils décrivent et accentuent les différences entre les groupes.

Les stéréotypes produisent une distorsion de la réalité. Ainsi, les membres d'un groupe perçoivent que<sup>93</sup> :

- Les membres des autres groupes se ressemblent tous. Les membres du groupe « A » diront par exemple que « les membres du groupe « B » sont tous des égoïstes malveillants ». Ces préjugés peuvent se développer même si les membres du groupe « B » possèdent des caractéristiques physiques et personnelles qui sont les mêmes que celles des membres du groupe « A »;
- La surestimation des différences entre les groupes amène les membres à se reconnaître comme des êtres différents les uns des autres, alors qu'ils considéreront les participants des autres associations comme des personnes toutes identiques.

---

Krauss, G. (1997). The psychodynamics of constructive aggression in Small Groups, *Small Group Research*, vol. 28 n.1, p. 122-145.

<sup>89</sup> Leclerc, C. (1999) Op.cit. p. 81

<sup>90</sup> Hogg, M. (1992). Op.cit.

<sup>91</sup> Pynchon, R. M., Borum, R. (1999). Assessing Threats of Targeted Group Violence: Contributions from Social Psychology, Behavioral Sciences and the Law, vol. 17 p. 339-355

<sup>92</sup> Yzerbyt, V. Schadron, G. (1996). *Connaître et juger autrui : Une introduction à la cognition sociale* Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.

<sup>93</sup> Richard, (1995). Op.cit

Il faut toutefois noter que ce ne sont pas les stéréotypes qu'il faut juger, mais l'utilisation que les membres font de ceux-ci.

Les stéréotypes deviennent nuisibles lorsqu'ils engendrent le racisme et l'adoption de comportements discriminants envers un groupe et ses membres.

### *Les comportements discriminatoires*

Un comportement discriminatoire peut être défini comme une tentative de restreindre les droits des membres de groupes adverses. Certaines situations augmentent l'écart entre les groupes et créent un contexte propice à l'adoption de comportements discriminatoires. Cette situation est probable lorsque<sup>94</sup> :

- Un groupe se définit comme autonome et autosuffisant et qu'il juge les relations avec les autres groupes inutiles ;
- Les membres des groupes adverses appartiennent à des catégories différentes comme une catégorie linguistique différente ou qu'ils ont des rôles et des statuts institutionnels différents ;
- Les intérêts des groupes sont conflictuels et que les gains réalisés par chacun impliquent une perte de profit pour l'autre groupe ;
- Lorsque les membres de chaque groupe pensent qu'il n'existe qu'une seule solution juste, vraie et rationnelle soit la leur.

### *Processus d'exclusion par le groupe : l'identification de bouc émissaire extérieur*

Le groupe peut également adopter un comportement discriminatoire envers une personne ou un groupe afin de se libérer des tensions présentes à l'interne. Le groupe projette ainsi toutes les tensions sur un bouc émissaire. Ce dernier est donc reconnu comme le responsable de tous les problèmes rencontrés dans le groupe<sup>95</sup>. Il est la cible qui permet au groupe de s'unir et de s'allier pour lutter contre les problèmes que ce dernier cause au groupe<sup>96</sup>.

### *L'escalade des conflits*

Les problématiques intergroupes décrites dans cette section (la compétition et l'identité groupale discriminatoire) entraînent parfois l'intensification de conflits entre les groupes. L'escalade est le résultat de la prolifération des attitudes et des comportements négatifs envers les autres groupes.

---

<sup>94</sup> Hogg, M. A. (2000). *Attitudes, Behavior, and Social Context : The Role of Norms and Group Membership* Mahwah, N.J. : L. Erlbaum Associates

<sup>95</sup> Mannoni, P. (1985). *La psychologie collective*. Paris : Presses universitaires de France

<sup>96</sup> Sibony, D. (1980). *Le groupe inconscient : le lien et la peur* Paris : C. Bourgois

Cette escalade de l'affrontement et de la tension amène les groupes à ressentir de la peur, à percevoir leur ennemi comme de plus en plus menaçant. Ils peuvent ainsi ressentir le besoin de réagir au groupe ennemi<sup>97</sup>.

Dans des cas plus extrêmes, le groupe peut aussi prendre une attitude défensive face aux comportements et aux réactions d'un groupe ennemi. Ainsi, les membres peuvent être motivés dans ces circonstances à adopter une attitude de vigilance envers l'ennemi. Durant ce processus d'observation du groupe adverse, les membres du groupe peuvent rassembler des preuves afin de démontrer la malveillance du groupe à son égard. L'accumulation de preuves peut modifier et permettre de légitimer l'utilisation de comportements discriminants envers l'autre groupe.

### *Les conflits intergroupes : les sources et la dynamique*<sup>98</sup>

Les conflits entre les groupes peuvent être exprimés sous plusieurs formes.

Dans une communauté, les séparations entre les intérêts des groupes peuvent mener à la polarisation et à l'hostilité entre les groupes.

Les conflits de faible intensité entre les ethnies, les races, les religions peuvent être exprimés par la formation de préjugés, par la discrimination et la protestation sociale.

Les conflits intergroupes ne sont pas uniquement le fruit de mauvaises perceptions ou de mauvaises compréhensions, ils peuvent aussi être basés sur des différences réelles en terme de pouvoir entre les groupes, d'accessibilité aux ressources, de valeurs de vie ou d'incompatibilités significatives. Les sources réelles de conflits peuvent toutefois être exacerbées par le processus subjectif que les personnes utilisent pour interpréter le monde et par le fonctionnement du groupe en rapport aux différences et aux menaces perçues.

À la limite, les différences perçues entre les groupes dans l'accessibilité aux ressources peuvent favoriser l'émergence d'un conflit destructeur. Un tel conflit peut être défini comme une situation sociale dans laquelle deux groupes s'affrontent. Ceux-ci peuvent s'opposer par l'incompatibilité de leurs perceptions, de leurs buts ou de leurs valeurs. Les groupes peuvent donc poser des gestes pour se contrôler mutuellement. Un sentiment antagoniste peut émerger de ces relations et favoriser, par exemple, le recours à des solutions extrêmes pour contrôler le groupe perçu comme dangereux ou problématique.

---

<sup>97</sup> Fisher, R.J. (2000). Intergroup Conflict, dans M. Deursch, Coleman, P.T. The Handbook of Conflict Resolution : Theory and Practice, Jossey-Bass Publishers, San Francisco, p.166-184

<sup>98</sup> Fisher, R.J. (2000). Op.cit. p.166-184

### *Les sources des conflits entre les groupes*<sup>99</sup>.

Les conflits peuvent être de **nature économique**. Les groupes s'affrontent pour obtenir des ressources qui sont souvent limitées. Afin d'éviter de perdre les ressources accessibles aux profits d'autres associations, le groupe peut mettre en place des stratégies parfois violentes.

Les conflits peuvent porter sur **les valeurs**. Il implique des différences dans les croyances et les préférences. Les conflits peuvent émerger sur la signification des valeurs et les comportements en accord avec celles-ci.

Une variété de groupes aux pratiques et aux croyances diverses se côtoie quotidiennement dans une communauté. Les **relations** entre ces groupes peuvent créer un climat propice à la mésentente. Ce dernier peut placer les groupes dans des situations d'incompatibilités et ainsi faire naître des sentiments hostiles et des comportements discriminatoires.

Des conflits peuvent apparaître sur des questions de **pouvoir** quand les groupes veulent maximiser leur influence et leur contrôle dans leurs relations avec les autres. Ce type de conflit peut être perçu comme une bataille pour la domination et le contrôle des autres groupes.

### **Conclusion**

Le fonctionnement d'un groupe et l'expérience d'un membre peut varier selon les objectifs poursuivis dans le groupe; les normes qui régissent les comportements; les rôles et les statuts acquis par chacun des membres; la présence ou non d'un leader ; son style d'autorité, les modes de sanction en vigueur dans le groupe; la communication entre les membres; le processus de prise de décision ainsi que les liens qui unissent les membres.

---

<sup>99</sup> Fisher, R.J. (2000). Op.cit. p.166-184

## Chapitre 4 : Exemples de fonctionnement groupal problématique

Les explications sur le fonctionnement interne et externe des groupes, présentées dans le chapitre trois, aident la compréhension des difficultés qui peuvent survenir dans la vie en communauté. Toutefois, pour faciliter la compréhension de ces théories, trois exemples du cheminement de trois groupes sont présentés dans ce chapitre.

Ces exemples retracent la trajectoire vers des épisodes de violence de trois groupes : celle du groupe de Roch « Moïse » Thériault, celle de l'Ordre du Temple Solaire (OTS) et celle d'Heaven's Gate (Porte du Paradis).

Considérant le nombre de groupes présents dans notre société, un nombre minime en arrive à un destin tragique. Toutefois, les exemples retenus permettent d'illustrer le processus par lequel un groupe, qui avait un objectif de vie similaire à d'autres organisations, en arrive à utiliser la violence afin d'atteindre ses buts.

Chacun des exemples comprend l'histoire du groupe, une analyse du fonctionnement interne et externe ainsi qu'une analyse du comportement du groupe en fonction des droits garantis par la Charte des droits et libertés.

### Le groupe de Roch « Moïse » Thériault

Entre la fin des années soixante-dix et la fin des années quatre-vingt, un petit groupe d'hommes et de femmes a accepté Roch Thériault comme leur leader.

Roch Thériault croyait que Dieu lui avait confié une mission particulière soit celle de participer à la construction d'un monde meilleur en vue de l'arrivée prochaine de l'apocalypse et, par la suite, d'un monde nouveau. Avec l'objectif initial d'offrir des services de désintoxication, quelques personnes ont accepté de suivre Roch Thériault à travers diverses régions du Québec. Ces personnes croyaient pour la plupart que ce projet donnerait un sens nouveau à leur vie<sup>100</sup>.

Sur une période d'environ 12 années, une vingtaine de personnes a quitté parents et amis afin de vivre ce qu'elle croyait être une existence pure à l'abri de la tentation et du péché. Partant d'un désir de sauver le monde de ses dépendances, les membres du groupe ont progressivement modifié les raisons qui motivaient leur participation au groupe. Après quelques mois, les membres ne voulaient plus uniquement aider les gens dans leur processus de

---

<sup>100</sup> Laflamme, F (1997). Roch Thériault dit Moïse. Québec Stanké, 229p.

Lavallée, G. (1993). L'alliance de la brebis. Montréal, Édition JCL, 438p.

Thériault, R. (1983). L'affaire Moïse, La montagne de l'Éternel. Montréal. Les éditions du nouveau monde, 173p.



désintoxication, ils désiraient assister Roch Thériault dans la réalisation de sa mission «divine».

Au cours de cette période, les membres du groupe ont vécu un rêve : celui d'être le peuple élu de Dieu. Pour quelques-uns, l'expérience fut parfois difficile mais généralement satisfaisante. Pour d'autres toutefois, la poursuite de l'idéal est devenue un cauchemar. Certains ont beaucoup souffert afin d'être reconnus comme des fidèles obéissants et dignes d'être acceptés dans le royaume de Dieu. D'autres subissent toujours les séquelles physiques et psychologiques et les pertes monétaires de leur appartenance au groupe. Dans la section suivante leur histoire est retracée.

## **Histoire du groupe**

### *La fondation*

À la fin des années soixante-dix Roch Thériault est membre de l'Église Adventiste du 7<sup>e</sup> jour.

Habité par un désir d'aider la population à se débarrasser de sa dépendance aux drogues et à la cigarette, Roch Thériault cherche une idée efficace pour intervenir. Il décide d'offrir des conférences sur la santé aux fumeurs partout au Québec. Il décrit ainsi le service qu'il offre :

J'ai organisé des séances de désintoxication dans plusieurs villes du Québec, dans les comtés de Beauce, de Lotbinière, de Dorchester, de Bellechasse. Un programme de cinq jours, basé sur une saine alimentation, la psychologie et la thérapie de groupe, donnait d'excellents résultats<sup>101</sup>.

Lors de rencontres organisées par l'Église Adventiste du 7<sup>e</sup> jour Roch Thériault discute de ses conférences, ainsi que de son projet de désintoxiquer les Québécois de leurs dépendances. Après de nombreuses rencontres et discussions, quelques personnes décident de se joindre à lui et de poursuivre avec lui sa mission soit désintoxiquer le Québec.

Bien que l'objectif initial de Roch Thériault ne soit pas de fonder un groupe ou une commune, plusieurs membres décident de cohabiter et de poursuivre avec lui sa mission. Selon Roch Thériault, la création de la commune est plus un événement fortuit que planifié:

La venue de ces collaborateurs et collaboratrices posait un sérieux problème d'organisation. Tous avaient quitté un emploi rémunérateur pour se consacrer à plein temps à ce nouveau travail. Étant donné que mes cours n'étaient pas tarifés et que

<sup>101</sup> Laflamme, F. (1997). Op.cit. p.67

les participants donnaient ce qu'ils voulaient à la fin de chaque séance, il m'était impossible de verser un salaire à chacun de mes adjoints. Voilà pourquoi nous avons décidé de tenter l'aventure de la vie communautaire<sup>102</sup>.

### *La vie quotidienne ; les débuts de la vie en groupe*

Au début de son histoire, le groupe organise des banquets gratuits pour les plus démunis. Il accueille une jeune fille souffrant de sclérose en plaques, la soigne et lui offre du réconfort.

Selon les paroles de Roch Thériault, l'ensemble des soins offerts gratuitement à la population ameute l'Église Adventiste du 7<sup>e</sup> jour. Après maintes discussions entre l'Église, Roch Thériault et ses disciples, les membres du groupe sont bannis.

Malgré cette crise, les membres continuent à offrir leurs services dans différentes régions du Québec.

Après quelques mois, le désintérêt progressif des québécois pour les séances de désintoxication entraîne le départ des membres vers une région isolée du Québec.

Roch Thériault, qui perçoit que le monde est intransigeant à l'égard du groupe, demande aux membres de cesser tout contact avec parents et amis. Il appuie sa demande sur une parole de la bible : « Garde-le méchant loin de toi »<sup>103</sup>.

À la même époque, suivant les conseils de Roch Thériault les membres du groupe se vêtissent d'une tunique identique.

Le 5 juin 1978, quelques personnes partent explorer la Gaspésie, une région de l'est du Québec, pour trouver une nouvelle résidence. Roch Thériault raconte comment il a décidé de partir de la Beauce, une région du sud du Québec, en direction de la Gaspésie.

Nous vivions tous ensemble depuis près d'un an quand je pris la décision d'aller m'établir là haut, sans caresser le projet d'emmener avec moi le reste du groupe. Il faut dire que ce qui me poussait ainsi à m'isoler en ce lieu que j'estimais magique était irrationnel, inexplicable et je dois l'avouer bien personnel. Mais le temps avait raffermi nos relations et nous étions plus que jamais unis dans cette aventure. Bien que je fusse à l'origine de la formation du groupe, toute décision majeure concernant la vie de ce dernier avait toujours été prise avec l'assentiment de la majorité des membres. Ainsi ne fus-je pas surpris que tous

---

<sup>102</sup> Laflamme, F. (1997). Op.cit. p.68

<sup>103</sup> Lavallée, G. (1993). Op.cit. p.108

décident sans hésitation de se joindre à moi pour préparer notre départ vers la montagne.<sup>104</sup>

Le 9 juillet 1978, l'ensemble du groupe s'installe dans un lieu isolé de la forêt gaspésienne.

Le 11 juillet 1978, le groupe commence la construction d'un chalet.

Peu de temps après leur arrivée en Gaspésie, Roch Thériault décide d'attribuer un nouveau nom à chacun des membres, afin de marquer leur nouveau départ.

Il inscrit ainsi des noms sur des bouts de papier. L'un après l'autre, chaque membre pige le nom qu'il portera : Caïn, Juda, Gédéon, Rachel, Schua, Thina, Salomé, Élon, Kétura et Achab.

Les membres décident d'un commun accord de donner à Roch Thériault un nouveau nom: il le renomme Moïse<sup>105</sup>.

Le 3 janvier 1979, le premier enfant de Moïse naît dans la commune<sup>106</sup>. Au cours des 12 années d'existence du groupe, plus de 20 enfants naîtront de cinq femmes appartenant au groupe. Moïse sera le père de la majorité d'entre eux.

### *La fin du monde*<sup>107</sup>

Roch Thériault annonce que la fin du monde arrivera le 19 février 1979.

Le 19 février, rien ne se produit. Pour expliquer cette erreur, Roch Thériault mentionne à ses membres que bien que Dieu lui ait indiqué cette date, rien n'était certain. Il explique qu'une seconde dans la vie de Dieu peut être 40 ans de vie sur terre et inversement une seconde sur terre peut être 40 ans dans la vie de Dieu, alors il est probable que les calculs aient été faussés.

Les membres ne sont pas déstabilisés par l'erreur de prédiction de Roch Thériault. L'ensemble des membres poursuit l'objectif qu'ils se sont fixé : assister Roch Thériault dans sa mission divine.

### *Les problèmes de Roch Thériault avec la justice et les services sociaux*

À la suite d'une entrevue accordée par Roch Thériault sur les ondes radiophoniques, la police localise le groupe et fait respecter une ordonnance de la cour. Les autorités amènent ainsi un membre à l'hôpital pour que ce dernier

<sup>104</sup> Laflamme, F. (1997 Op.cit. p.81

<sup>105</sup> Lavallée, G. (1993). Op.cit. p.138-139

<sup>106</sup> Lavallée, G. (1993). Op.cit. 160-161

<sup>107</sup> Kaihla, P. Laver, R. (1994). Savage Messiah. Seal Books/McClelland Bantam p.115

soit évalué par les psychiatres de l'établissement. La police amène également Roch Thériault et trois autres membres au poste de police afin de les interroger.

Les membres sont libérés peu de temps après. Toutefois, Roch Thériault dit « Moïse » est accusé d'entrave au tribunal, puisqu'il avait refusé qu'un membre de son groupe soit livré aux autorités, afin d'être évalué par un professionnel de la santé mentale. Suite à une évaluation psychiatrique, Roch Thériault est reconnu inapte à subir un procès. Il est alors transféré dans une institution psychiatrique de la région de Québec.

Après une seconde évaluation psychiatrique qui confirme cette fois que Roch Thériault est apte à subir un procès, ce dernier comparait en cours pour entrave au tribunal. Il est condamné et reçoit une sanction que le juge suspend.

Roch Thériault retourne à la commune le 27 avril 1979<sup>108</sup>.

La violence physique commence quelque temps après le retour de Moïse au sein du groupe. Gabrielle Lavallée est alors battue par Moïse à coups de ceinture. Elle est punie parce qu'elle s'est endormie à la toilette durant un discours du leader.

Après cet épisode, les sanctions physiques infligées aux membres deviennent de plus en plus fréquentes. Les membres participent même aux séances de corrections. Gabrielle Lavallée relate ainsi une agression dont elle a été victime :

Avoue que tu es une moins que rien (Moïse)... ! – Je le suis, Papy (Gabrielle) ! – Alors il faut que je te punisse ? (Moïse). Oui... Enfin non... je ne le sais pas ! (Gabrielle) Il se tourne vers les autres. -« Corrigez-la, vous autres (Moïse) ». Faites-lui ce que vous croyez que l'on devrait vous faire. Tous tournent autour de moi, me décrochent des coups de pied, me tirent les cheveux, les poils du bas-ventre, des aisselles. Je hurle, j'ai tellement peur que je défèque. Schua pousse un cri, Moïse vient de l'étaler d'un coup de poing. « Quand tu châties une amie, lui crie-t-il, tu ne dois pas faire semblant. Maintenant frappe Thirtsa (Gabrielle) comme toi tu le mérites ». Je la vois qui se relève, ébranlée. Elle s'approche de moi et me lance un grand coup de pied dans l'estomac qui me plie en deux<sup>109</sup>.

Roch Thériault se reconnaît de plus en plus comme tout puissant. Il croit même posséder des dons de chaman et de guérisseur. Il commence alors à imposer des traitements aux membres malades. Il procède, par exemple, à un lavement intestinal au vin chaud pour guérir les faiblesses d'un disciple.

<sup>108</sup> Lavallée, G. (1993). Op.cit. 438p

<sup>109</sup> Lavallée, G. (1993). Op.cit. p.182-183

Dans une séance de punition, il demande à deux membres de sortir nues à l'extérieur en période hivernale. Un membre puni demande : « *Mais, Papi, on gèle dehors : on va tomber malade* ». Et Moïse répond: « *Vous ne tomberez malades que si je le décide. Rien ici ne peut se produire sans mon aval, qui n'est que le désir de mon Maître. Dehors ! Babyloniennes* »<sup>110</sup>.

Moïse demande une obéissance absolue aux membres de son groupe. Au cours d'une séance de punition, il demande à un membre de couper l'orteil de sa conjointe. L'homme lui obéit. Ensuite, Moïse demande à cet homme de couper le doigt de Gabrielle, encore une fois il se soumet<sup>111</sup>.

Un enfant du groupe, du nom d'Ezéchiël, est blessé après avoir été battu par un membre. Pour le guérir, Moïse, assisté de Gabrielle, lui injecte une poire d'alcool à friction dans l'estomac et fait une excision partielle du prépuce de l'enfant. Quelques jours après cette « opération », le 23 mars 1981, l'enfant meurt.

L'homme qui a battu l'enfant est alors castré par Moïse assisté de Gabrielle. Moïse croit que cette opération purifiera l'agresseur.

Le 12 novembre 1981, la police visite la commune. Elle questionne alors certains membres sur une altercation qui s'est produite entre les membres et quelques bûcherons. Après avoir interrogé les membres du groupe, les policiers repartent.

Le 9 décembre 1981, la police visite une fois de plus la commune, après avoir recueilli le témoignage de l'homme castré. La police procède à l'arrestation de quatre membres dont Moïse concernant la mort d'Ézéchiël.

Le 18 décembre, ils sont accusés de responsabilité criminelle dans la mort de l'enfant.

En plus, Gabrielle Lavallée est accusée d'avoir délibérément assisté Moïse lors de sa castration de ce membre, alors que en tant qu'infirmière, elle savait que le traitement pouvait causer du tort.

Le 23 décembre, le juge Jean-Roch Roy envoie un avis d'éviction de la montagne aux disciples du groupe. Le 18 janvier 1982, les membres qui restent à la commune sont évacués par des gardes forestiers.

Le 28 septembre 1982, les quatre membres accusés sont reconnus coupables de pratique illégale de la médecine causant la mort du jeune Ézéchiël. Ils reçoivent alors tous une sentence d'incarcération variant entre neuf mois et un an.

---

<sup>110</sup> Lavallée, G. (1993). Op.cit. p.214

<sup>111</sup> Lavallée, G (1993). Op.cit., p.215-216

Durant son incarcération, Moïse écrit un livre sur la vie du groupe dans la forêt gaspésienne<sup>112</sup>.

### *Départ du Québec*

Le 1<sup>er</sup> mai 1984, le groupe quitte la Gaspésie pour Burnt River en Ontario. Les membres construisent un nouveau campement dans un champ éloigné du village<sup>113</sup>.

Ce déménagement ne freine pas les histoires morbides, alors que le 26 janvier 1985<sup>114</sup>, le fils de Gabrielle meurt. L'autopsie révèle que cet enfant est mort du syndrome du nouveau-né.

Peu de temps après la mort de l'enfant de Gabrielle, un enfant s'enfuit après avoir été sévèrement battu. Il déclare à la police avoir été victime d'une agression sexuelle commis par Moïse. À la suite à cet incident, les 17 enfants nés dans la commune sont retirés du groupe et confiés à la Société de l'aide à l'enfance de l'Ontario (Children's Aid Society).

Le 29 septembre 1988, une femme meurt après avoir été opérée par Moïse. L'opération avait pour but de la soulager de maux de ventre. Le groupe enterre la morte qui sera, quelques jours plus tard, déterrée. À trois reprises, le corps est enseveli et déterré par les membres du groupe pour être finalement inhumé. Moïse conserve toutefois un morceau d'os de la défunte qu'il garde sous sa barbe.

Pour survivre en Ontario et pour gagner l'argent nécessaire à l'achat des biens essentiels, les membres du groupe fabriquent du pain et des pâtisseries qu'ils vendent de porte en porte.

Le 5 novembre 1988, Moïse arrache huit dents à Gabrielle pour la punir de la diminution des ventes de pâtisseries. Après cet événement, Gabrielle s'enfuit. Elle retourne dans le groupe quelques jours plus tard.

Après cet épisode, Gabrielle quitte et réintègre le groupe à plusieurs reprises.

Après une visite chez son frère le 23 mai 1989, Gabrielle retourne dans le groupe, à cette époque elle reconnaît avoir peur de Moïse mais également ne pas pouvoir vivre sans lui.

---

<sup>112</sup> Ce livre est d'ailleurs publié quelques mois plus tard aux éditions du Nouveau monde. Thériault, R. (1983). L'Affaire Moïse : La montagne de l'Éternel. Québec, Eds du Nouveau monde. 173p.

<sup>113</sup> Lavallée, G (1993). Op.cit., p.262

<sup>114</sup> Lavallée, G. (1993). Op.cit. p.274

Peu de temps après son retour Moïse remarque que Gabrielle a un doigt paralysé. Il lui ordonne de venir lui montrer. En l'observant, il lui transperce la main avec un couteau de chasse. Roch Thériault oblige Gabrielle à subir une amputation de la main. Il explique la nécessité de cette procédure par le danger probable de gangrène. Moïse coupe le bras de Gabrielle.

Après cet épisode, Gabrielle met de côté des vêtements et attend le moment propice pour quitter le groupe.

Le 14 août Gabrielle s'enfuit définitivement de la commune. Dès son arrivée au village, elle est hospitalisée. Durant son séjour à l'hôpital, elle confie à un policier les sévices qu'elle a subis dans la commune.

Après le témoignage de Gabrielle Lavallée, la police recherche Moïse. Cinq jours après l'hospitalisation de Gabrielle, Moïse, deux de ses femmes et deux enfants sont arrêtés alors qu'ils se préparaient à s'enfuir aux États-Unis.

Au mois d'octobre 1990, Roch Thériault est condamné pour avoir :

- Arraché huit dents à l'aide de pinces;
- Infligé des blessures à la main ;
- Amputé un bras ;
- Cautérisé la plaie infligée à Gabrielle Lavallée.

Moïse est également accusé du meurtre de Solange Boilard. Crime pour lequel il est reconnu coupable et incarcéré pour 25 ans.

Voici un commentaire de Roch Thériault sur les événements qui ont conduit à son incarcération :

Bien des choses se sont passées à Burnt River. Mon alcoolisme y fut pour beaucoup en servant de catalyseur à mes déséquilibres psychosomatiques. On m'a reproché surtout l'intervention exploratoire que j'ai pratiquée sur Simone (Solange Boilard), ma bien aimée, alors à l'article de la mort. Elle mourut le lendemain, et je ne m'en suis jamais remis. On m'a reproché aussi l'amputation du bras d'une des membres du groupe. Ajouté aux actes brutaux dont je me suis rendu coupable sous l'influence de l'alcool et de la furie ascétique qui me possédait, cet exercice illégal de la médecine aggravait les choses<sup>115</sup>.

---

<sup>115</sup> Laflamme, G. (1997). Op.cit. p.143

### *La situation de Roch Thériault en 2002*

Roch « Moïse » Thériault est toujours incarcéré.

Depuis le début de son incarcération en 1989, Roch Thériault a été transféré dans différents pénitenciers canadiens. Dans chacun de ces pénitenciers, il reçoit de fréquentes visites de trois membres féminins de son groupe. Depuis 1989, Roch Thériault est devenu père de quatre enfants<sup>116</sup>.

Le 12 juillet 2002, en réponse à une demande de libération conditionnelle de Roch Thériault, la commission des libérations conditionnelles refuse de le libérer. Elle s'appuie sur différentes évaluations psychologiques et psychiatriques, pour justifier sa décision. La commission considère que Roch Thériault représente toujours un risque élevé pour la société.

Roch Thériault précise qu'il ne désire plus obtenir une libération conditionnelle dans l'immédiat, il craint les représailles dont il pourrait être l'objet lors de sa réinsertion dans la communauté<sup>117</sup>.

### **Analyse du fonctionnement interne et externe du groupe**

#### *Les normes du groupe.*

À l'origine, les normes consistaient à s'efforcer de vivre hors du péché. Pour y arriver, les membres devaient minimiser leur consommation de biens et partager ce qu'ils possédaient.

Voici quelques exemples des règles en vigueur au début de la vie en groupe :

- Vivre selon le mode de vie des premiers Chrétiens ;
- Vivre hors du péché ;
- Se détacher de ses biens, de toutes ses possessions ;
- Consacrer son temps au travail pour la communauté ;
- Manger le moins possible afin d'éviter le péché de gourmandise ;
- Se soumettre à des séances de confessions communautaires ;
- Consulter Moïse avant toute décision ;
- Respecter le code vestimentaire prescrit par Moïse : tunique, aucun sous-vêtement.

Progressivement, le contrôle de Moïse sur ses membres devient plus important, les règles en vigueur deviennent de plus en plus nombreuses. Elles concernent, entre autres, la vie sexuelle des membres, leurs comportements, leurs décisions

<sup>116</sup> Gagnon, K. (2002). Sur la trace de Moïse Thériault trois femmes suivent toujours leur maître. Journal de Québec. p.2-3

<sup>117</sup> Gagnon, K. (2002). Roch Thériault ne veut pas sortir. Journal de Montréal. P.4-5



quotidiennes, leurs interactions avec les non-membres. Voici quelques exemples:

- Les membres qui veulent avoir une vie sexuelle doivent d'abord être bénis par Moïse par le sacrement du mariage et ensuite obtenir son approbation avant toute activité de procréation. Roch Thériault décide quels membres auront des activités sexuels et avec qui ;
- Les membres doivent avoir le moins de contacts possibles avec les gens qui ne vivent pas dans la commune, puisque ces derniers sont considérés comme impures ;
- Les mères ne peuvent s'occuper personnellement de leurs enfants. Dans le groupe l'éducation des enfants est la responsabilité unique d'une ou deux femmes ;
- Les membres doivent apprendre à suivre à la lettre la parole de Moïse. Ils ne doivent pas écouter leur voix intérieure, puisque celle-ci est considérée comme la voix du Diable.

### *Double standard*

Quelques semaines après la formation du groupe, Roch Thériault établit un système de normes pour les membres et un second pour lui. Par exemple, alors que les membres se nourrissent de grains et de légumes, son alimentation comprend divers produits des quatre groupes alimentaires.

Alors qu'il interdit aux membres d'avoir des rapports sexuels hors des liens du mariage, il se permet d'avoir des relations avec la plupart des femmes du groupe.

Il s'attribue rapidement le droit de dévier de la norme établie. Il justifie son comportement aux membres en précisant la nature sacrée de son rôle dans le groupe. Comme il est le représentant de Dieu, il peut avoir des rapports sexuels avec l'ensemble des femmes parce qu'il répand ainsi la semence de Dieu sur terre. Il trouve également une justification à son régime alimentaire copieux. Selon les explications qu'il fournit au groupe, la consommation de produit frais a des effets dévastateurs sur son corps, ainsi son régime alimentaire est un moyen de souffrir et non pas un péché de gourmandise. .

### *Les punitions*

Les membres doivent respecter l'ensemble des normes en vigueur dans le groupe et surveiller leurs comportements afin d'éviter d'être puni par Moïse.

Roch Thériault se reconnaît d'ailleurs comme le juge de la pureté des membres et de leur capacité à respecter les normes. Les membres fautifs sont battus par Moïse et parfois par les autres membres. D'ailleurs les séances de purification par la violence sont un mode de sanction privilégié par Moïse.

Il y a les périodes de purification où, tous nus, Moïse nous écharpe afin que nous trouvions l'inspiration d'écrire nos fautes pour *le journal des enfants d'Israël*, le périodique de notre communauté. Suite à ces séances nous gisons aux quatre coins de la maison, blessés à tel point qu'il m'est arrivé de changer dix fois l'eau du seau de cinq gallons afin de faire disparaître les flaques de sang sur le plancher<sup>118</sup>.

Lorsqu'un membre manifeste son désir de partir, Roch Thériault le dissuade. Voici un extrait d'un épisode :

Elle revient en marchant devant lui, elle se tient le dos et a le visage ravagé par la douleur et les larmes. Je réalise avec stupeur qu'il a dû la battre. « C'est pour son bien. Qui aime bien châtie bien ; rien de tel qu'un bâton sur l'échine ». Roberte ne veut plus partir, réjouissez-vous, j'ai arraché la brebis égarée dans des serres du malin et la ramène au sein du troupeau<sup>119</sup>.

Dans l'existence de la commune, les exigences de Moïse au conformisme deviennent de plus en plus importantes. Les sanctions imposées par Moïse favorisent d'ailleurs une soumission extrême des membres<sup>120</sup>. Un ancien membre affirme :

Aujourd'hui je constate que les rapports qui existèrent entre chaque individu formant le groupe, y compris son chef, procédaient en majeure partie, d'une sorte de camouflage, d'une espèce de jeu de cache-cache avec soi-même. Le tout s'accomplissait sous l'élogieux et sincère prétexte d'obtenir, dans ce jeu des plus sérieux, la Grâce divine par l'intercession du présumé représentant du Très Haut. Pour ce qui est dudit représentant, le privilège de gardage son troupeau lui permettait d'accéder au triomphe de la céleste gloire<sup>121</sup>.

Je tiens à mentionner que, pendant toute la durée de cette existence commune, notre cheminement se déroula dans un mutisme des plus complets de part et d'autre, car le dialogue était inexistant. Chacun respectant un zèle inspiré par la foi et le dévouement à une cause devenue au fil des années de plus en plus obscure et un jeu de plus en plus dangereux. Ses adeptes, dans leurs rôles respectifs de comédiens dramatiques, effectuaient les périlleuses cascades qui allaient de pair avec

---

<sup>118</sup> Lavallée, G. (1993). Op.cit. p.192

<sup>119</sup> Lavallée, G. (1993). Ibid. p.136

<sup>120</sup> Laflamme, F. (1997). Op.cit. 186-187

<sup>121</sup> Laflamme, F. (1997). Ibid. p. 186

les péripéties du scénario propre à leur salut devant l'ampleur de la catastrophe, certains tentèrent d'amorcer un dialogue, mais en vain, nous étions pris de fanatisme. Nous nous enfoncions dans l'idéal d'un sacrifice qui devait faire de nous des enfants de Dieu. Les tâches journalières, auxquelles s'ajoutaient divers travaux supplémentaires, représentaient la planche salvatrice par excellence. Dans notre ignorance, nous glissions à toute allure dans les bas fonds d'une déchéance personnelle. Cette régression créa des embûches dans nos relations. Notre affection disparut. Chacun, chacune, sombra dans un terrible isolement dépressif<sup>122</sup>.

Moïse explique la raison pour laquelle les membres doivent respecter les règles à la lettre :

Si vous êtes prêts, je veux que vous fassiez la promesse que vous ne rouspétez pas, quoi qu'il arrive. Dans cette entreprise, vous avez besoin d'un guide ; les Hébreux n'arrivaient pas quitté l'esclavage égyptien sans Moïse, il en est ainsi pour vous. Même si je ne comprends pas pourquoi et de toute façon mon rôle n'est pas d'interpréter les voies du Seigneur, mon maître m'a choisi pour vous guider. Si vous suivez, vous devez suivre mes enseignements et vous garder de les critiquer quoi qu'il advienne. Ce n'est pas ma volonté qui agira, mais celle du Maître. Ce n'est pas moi que vous allez suivre, mais le Maître à travers moi. Je vous demande donc à présent, avant de continuer plus loin vers la montagne que le maître nous donne pour nous protéger de Son courroux, je veux que vous prêtiez serment<sup>123</sup>.

Je réalise que Papy nous demande à présent de renoncer à toute forme de démocratie, de remettre notre vie entre les mains de Dieu à travers lui, de reconnaître à tout jamais une sorte d'alliance nouvelle envers lui, le Berger, et nous, les brebis<sup>124</sup>.

### *La vision du monde*

Dans le groupe, le monde est séparé en deux univers : les bons et les méchants ; les membres respectueux des normes et les membres non respectueux ; les membres et les non membres. Cette vision du monde a pour effet d'isoler les membres du monde extérieur, puisque ces derniers évitent de parler avec les non-membres afin de ne pas être influencé par ces êtres impurs.

<sup>122</sup> Laflamme, F. (1997). Op.cit. p.186-187

<sup>123</sup> Lavallée, G. (1993). Op.cit. p.124- 125

<sup>124</sup> Lavallée, G. (1993). Op.cit. p.124- 125

*Le rôle du leader*

Roch Thériault croit qu'il a une mission spéciale sur terre. Il croit qu'il est différent des autres êtres humains. Il se décrit comme l'élu de Dieu.

Ne le prenez pas mal, mais vous êtes tous à des degrés de cheminement spirituel nettement inférieurs au mien ; c'est pour cela que vous ne pouvez m'accompagner jusque là-haut. Je suis le dernier prophète sur cette terre et mon Maître me parle directement tel qu'il le fit à mon lointain ancêtre, Moïse<sup>125</sup>.

Le fait qu'il se perçoive comme un être différent de la masse justifie à ses yeux l'ensemble des demandes qu'il formule à ses disciples. Par exemple, le fait qu'il parle avec Dieu, qu'il soit son représentant sur Terre, permet à Moïse de demander aux femmes d'avoir des relations sexuelles avec lui :

Il faut que je vous annonce à présent que mon Maître m'a ordonné de prendre plusieurs épouses afin de les instruire /.../ Mon Maître m'a autorisé à prendre pour concubines les femmes qui me suivraient et à leur enseigner le véritable amour<sup>126</sup>.

Roch Thériault croit qu'il détient un pouvoir mystique et se reconnaît comme un chaman et un guérisseur. Ce nouveau talent, bien qu'il n'ait aucun diplôme en médecine, lui donne le droit d'infliger les traitements qu'il juge appropriés pour guérir les membres du groupe.

Ce droit a pour conséquence d'entraîner la mort d'un enfant suite à la pratique d'une opération imposée par Moïse. Cette intervention chirurgicale visait à guérir l'enfant de ses souffrances :

Il lui injecte une poire d'alcool à friction dans l'estomac ; puis il stérilise une paire de ciseaux et, pendant que je maintiens Ézéchiél, il entreprend une excision partielle du prépuce dans la bosse pleine de sérosité<sup>127</sup>.

*Relation leader adepte*

La relation qui unit Roch Thériault et les membres de son groupe est complexe. Dès la formation du groupe, les membres mentionnent l'amour et l'admiration qu'ils ont pour cet homme qu'ils décrivent comme infiniment bon et tout-puissant. Le récit d'un ancien membre illustre bien l'amour porté à ce « représentant de Dieu ».

<sup>125</sup> Lavallée, G. (1993). Op.cit. p. 137

<sup>126</sup> Lavallée, G. (1993). Op.cit. p.145-146

<sup>127</sup> Lavallée, G. (1993). Ibid. p.205

J'étais fascinée par cet homme et amoureuse de lui. Cependant, dans ma pensée, il était l'un de ces êtres exceptionnels que l'on ne peut rejoindre et que l'on se contente de respecter<sup>128</sup>.

Roch Thériault se sentait clairement supérieur aux membres du groupe et il avait constamment besoin que les membres lui confirment cet état. Avec le temps, les demandes sont devenues extrêmes et elles portaient directement atteintes à la sécurité physique des disciples. En voici un exemple :

Cain, fait Moïse, fidèle serviteur, m'obéiras-tu jusqu'au bout ? - Bien sûr, Papy! -Prouve-le-moi, Cain : Coupe un orteil à ton épouse indocile. Je ne crois pas ce que je vois : pendant que les autres retiennent Salomé, son mari enserre son orteil entre les lames de la pince puis, d'un coup sec, net, sectionne l'orteil qui tombe suivi d'un jet de sang<sup>129</sup>.

Bien que le doute s'installe peu à peu dans l'esprit de certains membres, aucun ne quitte le groupe.

Je me souviens de la secte de Charles Manson aux États-Unis, et si c'était la même chose ici ? Je me secoue : non ! Ce n'est pas pareil, ça ne peut pas être pareil. Moïse, lui, est bon. Est-ce que les voix ne m'ont pas dit qu'il persévérerait jusqu'au bout ! Et qui suis-je pour le juger ? N'est-il pas écrit dans Mathieu : « *Ne jugez point afin que vous ne soyez point jugés. Car on vous jugera du jugement dont vous jugez, et l'on vous mesurera avec la mesure dont vous mesurez* »<sup>130</sup>.

De Roch ou de moi qui était le plus fou ? Nous l'étions tous les deux. Il se disait le seul représentant de Dieu et moi je me croyais un enfant du Seigneur, docile envers son représentant. Nous avons mangé tous les deux au même plat, celui de l'ignorance et de l'illumination<sup>131</sup>.

Ce n'est que plus tard, au cours des trois dernières années de l'existence de la commune, que je commençai à le regarder différemment et à soupçonner qu'il ne coïncidait par du tout avec l'image que je m'étais faite intérieurement de lui. Après cette constatation, surveillant de plus près ses comportements, il m'apparut de plus en plus flagrant que Thériault était aux prises avec un sérieux problème que je ne

<sup>128</sup> Laflamme, F. (1997). Op.cit. p.187

<sup>129</sup> Lavallée, G. (1993). Ibid. p. 214-215

<sup>130</sup> Lavallée, G. (1993). Op.cit. p.174

<sup>131</sup> Laflamme, F. (1997). Op.cit. p.21

pouvais m'expliquer. C'est à ce moment là que j'ai senti quelque chose de très poignant étreindre mes entrailles, comme si le voile de la divinité et de la légende venait de se déchirer devant mon rêve, laissant transparaître l'amour naturel que je lui portais<sup>132</sup>.

### *Les relations entre les membres*

Les membres ressentent un sentiment d'amour les uns envers les autres. De cette cohésion entre les adeptes naît un sentiment de différence avec le monde externe.

Nous formons une communauté presque cloîtrée partageant une très grande intimité. L'une des particularités de notre croyance est d'observer le sabbat. Ainsi le samedi les besoins sont arrêtés<sup>133</sup>.

Au début de l'existence du groupe, des conflits éclatent entre les membres. L'harmonie du groupe est toutefois rapidement retrouvée et les désaccords sont attribués aux comportements imparfaits des membres encore ancrés dans leurs habitudes impures.

Les jours passent et certains conflits commencent à éclater pour des riens. Untel est resté trop longtemps sur la toilette, tel autre sifflote et ça énerve. Nous avons tous nos habitudes personnelles et celles-ci se heurtent à cette vie en commun que nous essayons d'ériger et qui nous semble être celle que doivent avoir de vrais Chrétiens /.../ Ses paroles [Roch] sont sages et ont généralement pour résultat de raccommoder ceux qui, pour un grognement ou une porte qui claque, en viennent à échanger des propos agressifs. Il lui suffit de nous rappeler nos égarements passés pour que nous nous rendions compte à quel point ce que nous faisons ici est profitable pour tous<sup>134</sup>.

Progressivement, l'idéal poursuivi par le groupe, celui de vivre dans un monde pur à l'extérieur du péché, a des effets importants sur les relations entre les membres. La vigilance et la jalousie deviennent de plus en plus importants.

Chacun surveille les comportements des autres pour éviter l'apparition de comportements déviants.

---

<sup>132</sup> Laflamme, F. (1997). Op.cit. p.187

<sup>133</sup> Lavallée, G. (1993). Op.cit. p.91

<sup>134</sup> Lavallée, G. (1993). Op.cit. p.80-81

Chaque jour je trouve que Moïse un peu plus dur. Il s'en explique en nous disant que c'est par la mortification que l'on vaincra les faiblesses de la chair, mais quand même ... parfois je trouve que ça manque d'amour. Petit à petit, cette belle camaraderie du début se mue en méfiance. Comme si chacun voulait s'attirer l'assentiment de Moïse. Et certains réussissent. J'ai l'impression qu'il se forme deux groupes à l'intérieur de notre communauté : les favoris et les autres. Que faire pour revenir dans son estime?<sup>135</sup>

Avec le temps, il semble de plus en plus évident qu'il existe un clivage entre les membres du groupe : les favoris et les souffre-douleur. Cette division renforce les conflits entre les membres. Ce sentiment entraîne même certaines personnes à accepter la violence que Moïse utilise envers d'autres membres comme une preuve de rapprochement à leur égard.

En moi-même je me rebelle. Je ne peux pas approuver ces traitements et pourtant, quelque part parce qu'il châtie ses favorites, j'ai l'impression qu'il est plus proche de moi. Que peut-être il va m'admettre plus près de lui. Je sais que je m'égare, mais je voudrais tellement être plus proche de lui. En est-il de même pour les autres lorsqu'il vient mon tour d'être châtiée ?<sup>136</sup>

La description du cheminement du groupe ainsi que l'analyse partielle du fonctionnement permettent de constater la radicalisation des normes dans le groupe et l'augmentation du pouvoir de Moïse. Bien que le groupe ait partagé des normes initiales similaires à d'autres groupes spirituels, le conformisme et la soumission extrême des membres à l'autorité de Moïse conduit à l'acceptation ainsi qu'à l'utilisation de la violence interpersonnelle pour punir les membres déviants.

### **La Charte des droits et libertés du Québec et la protection des droits des membres du groupe de Roch Thériault**

La vie dans le groupe de Roch Thériault a souvent été aliénante pour certains membres. Certains des faits communiqués par Gabrielle Lavallée ont d'ailleurs donné lieu à une enquête et à des accusations criminelles. Roch Thériault a été condamné pour une série de délits dont le meurtre de Solange Boilard.

Outre la condamnation du leader de ce groupe, est-ce qu'une intervention préliminaire aurait permis de préserver le droit à la vie et la sécurité de certains membres ? Il est difficile de répondre à cette question, de nombreux intervenants ont côtoyé le groupe de Roch Thériault lors de son séjour en Gaspésie : des

<sup>135</sup> Lavallée, G. (1993). Op.cit. p.140-141

<sup>136</sup> Lavallée, G. (1993). Op.cit. p.197-198

policiers, des gardes forestiers, des psychiatres, etc. Aucun d'entre eux n'a constaté de violence physique et psychologique dans le groupe. Ce n'est qu'après la plainte d'un homme ayant fui le groupe, parce que Roch Thériault lui avait coupé un testicule, que le leader du groupe est emprisonné et les membres chassés de la forêt gaspésienne.

Ces intervenants sociaux auraient-ils pu agir différemment ? Il faut noter que la loi du silence régnait chez les membres. Ainsi, les policiers ou les gardes forestiers obtenaient difficilement de l'information, outre celle donnée par Roch Thériault. Les conditions de vie des membres étaient donc difficiles à évaluer. De plus, à cette époque, les membres répétaient sans cesse que la vie était belle et qu'ils étaient heureux d'être ensemble. La cohésion des membres était tellement forte qu'il était difficile de croire qu'un membre aurait pu tenté d'exprimer certaines insatisfactions quant à son mode de vie. De plus, peu de temps après sa sortie de prison en 1985, Roch Thériault et son groupe quittent la juridiction québécoise pour l'Ontario. Le suivi du groupe par les intervenants du Québec ne pouvait donc plus se faire.

L'intervention des services du Children's Aid Society de l'Ontario, après qu'un enfant se soit enfui du groupe, a permis aux enfants d'âge scolaire de fréquenter l'école et de vivre une vie plus stable grâce à leur relocalisation dans différentes familles ontariennes.

La violence envers les membres, les séances de guérisons, les opérations auraient-elles pu être évitées ? Bien que les policiers aient eu des doutes sur le traitement réservé aux membres du groupe, rien ne pouvait être fait sans des preuves pour corroborer les doutes. Sans preuve et sans la collaboration des membres, il était difficile d'intervenir.

En conclusion, la vie dans le groupe de Roch Thériault ne fut pas facile pour tous les membres, en plusieurs occasions les droits et des libertés des membres ont été bafoués. Roch Thériault a d'ailleurs été incarcéré pour plusieurs actes criminels qu'il a commis à l'endroit des membres du groupe. Toutefois, malgré les interventions multiples de certaines institutions gouvernementales tant au Québec qu'en Ontario, des dommages physiques, psychologiques et des pertes monétaires n'ont pu être évités. Le manque de preuve et l'absence de collaboration des victimes ont prolongé les souffrances des hommes, des femmes et des enfants. La loi du silence imposée par Roch Thériault et la soumission extrême des membres l'ont protégé du devoir de répondre de ses actes.



## Ordre du Temple Solaire (OTS)

L'Ordre du Temple Solaire (OTS) est un groupe connu internationalement. Les meurtres, suicides et incendies criminels survenus en Suisse et au Québec en 1994, en France en 1995 et à nouveau au Québec en 1997 ont propulsé le groupe sur la scène mondiale. Son histoire remonte toutefois bien avant le début des années 1990. Le groupe est fondé en 1984, en France par Jo Di Mambro et Luc Jouret<sup>137</sup>. Dans les paragraphes qui suivent, un résumé du cheminement du groupe est présenté.

### Histoire du groupe

#### *L'âge d'or de l'OTS*

Les croyances et les traditions élaborées par Jo Di Mambro sont inspirées de son expérience entre 1956 et 1969 avec l'Ancien et Mystique Ordre de la Rose+Croix (AMORC)<sup>138</sup>.

En 1976, Jo Di Mambro fonde le Centre pour la Préparation de l'Âge Nouveau.

Peu de temps après sa fondation, un petit groupe d'hommes et de femmes cohabite avec Di Mambro. Ce dernier leur transmet ses connaissances, ses croyances afin qu'ensemble ils préparent l'arrivée de l'âge nouveau. L'horaire quotidien des membres est alors partagé entre la propagation de la philosophie du groupe, la préparation de l'âge nouveau ainsi que les cérémonies ésotériques.

En 1978, Di Mambro fonde, à Genève, un second centre : la fondation *Golden Way*. Tout comme le premier centre, les membres de ce groupe croient que l'univers subira une transformation. La participation à la vie de ce groupe permet ainsi aux membres de préparer leur corps ainsi que leur esprit à leur passage vers le nouveau monde annoncé<sup>139</sup>.

Au début de 1980, Luc Jouret rencontre Jo Di Mambro. Ce dernier qui est alors à la recherche d'un homme charismatique pour présenter la philosophie du groupe au public, voit en Luc Jouret, l'homme capable de remplir cette mission. Luc Jouret est donc rapidement introduit dans l'un des groupes qui gravitent autour de Di Mambro<sup>140</sup>.

---

<sup>137</sup> Les études du chercheur Jean-François Mayer ont aidé à la réalisation de l'histoire du temple solaire.

<sup>138</sup> Mayer, J. F. (1996). *Les Mythes de l'ordre du Temple Solaire*. Genève. Georg. p.28

<sup>139</sup> Mayer, J. F. (1996). *Ibid.* p.34

<sup>140</sup> Hall, J. R. (1997). *The Mystical Apocalypse of the Solar Temple*, Dans Thomas Robbins and Susan J. Palmer, *Millenium, Messiahs, and Mayhem: Contemporary Apocalyptic Movements*, London: Routledge, p.291-292

### *La fondation de OTS : la période active*

En 1984, la fondation *Golden Way* approuve et finance le déménagement de Jo Di Mambro et de sa conjointe au Canada.

Jouret et Di Mambro fondent alors l'Ordre du Temple Solaire.

Di Mambro est le leader du groupe. Il occupe toutefois un rôle d'arrière-scène dans le contact avec le public. Luc Jouret est l'image publique du groupe. Il offre des conférences en France, en Suisse et au Canada. Il participe également à des émissions radiophoniques où il entretient les auditeurs sur différents thèmes abordés dans les conférences offertes par le groupe<sup>141</sup>.

Entre 1983 et 1984, Jacques Breyer, un néo-templier d'un autre ordre, suggère aux dirigeants de créer différentes structures qui permettront au groupe de transmettre son idéologie tout en solidifiant ses actions concrètes. Trois structures aux fonctions différentes sont ainsi créées<sup>142</sup>. Elles seront actives entre 1984 et 1990 :

- 1<sup>ère</sup> structure: le club Amanta  
L'objectif de ce club est de diffuser la philosophie de vie du groupe ainsi que de rassembler une élite spirituelle afin d'atteindre un état de conscience supérieure. Ce club offre des conférences sur différents thèmes au Canada, dans les Caraïbes, aux États-Unis, en Espagne, en France ainsi qu'en Suisse. Bien qu'un très grand nombre de personnes assiste aux conférences du groupe, peu d'entre-elles se joignent ou sont choisies pour faire partie de l'élite.
- 2<sup>ième</sup> structure : le club Archedia  
Après avoir rassemblé un petit nombre de personnes et leur avoir donné les connaissances de base dans le club Amanta, certains participants sont invités à se joindre à la structure nommée Archedia. L'objectif de ce club consiste à faciliter l'acquisition de connaissances privilégiées qui permettent de poursuivre le cheminement vers la conscience supérieure.
- 3<sup>ième</sup> structure: Organisation Internationale de la Chevalerie  
Cette structure est accessible à un nombre encore plus restreint de participants. Ces membres ont accès à des publications spéciales et à des initiations différentes des membres des autres structures.

Entre 1984 et 1990, le nombre de membres dans chacune de ces structures augmente. En 1989, le nombre de membre atteint un sommet, le groupe recense 442 membres<sup>143</sup>.

---

<sup>141</sup> Mayer, J. F. (1996). Op.cit. p.33

<sup>142</sup> Mayer, J. F. (1996). Ibid. p.33-34

<sup>143</sup> Mayer, J. F. (1996). Ibid. p.54

Di Mambro se présente aux membres comme un délégué des êtres supérieurs, comme le récepteur et le transmetteur des messages divins. Il reçoit d'ailleurs des messages durant les cérémonies du groupe.

Au cours de cette période, l'idée de construire des centres de santé en Europe et au Canada entraîne certains membres à donner plus d'argent à l'organisation.

### *Les conflits et le déclin*

Au début des années 90, certains membres questionnent l'autorité et les pouvoirs mystiques de Jo Di Mambro.

Le fils de Di Mambro, Élie, questionne même les visions et les messages que son père reçoit des Maîtres. Il apprend d'ailleurs que les visions spirituelles, dont plusieurs membres ont été témoins, sont mises en scène par son père. Ainsi, l'image des êtres divins et les messages reçus sont produits à l'aide d'effets spéciaux, des hologrammes.

Après avoir découvert les techniques utilisées pour simuler les communications entre Di Mambro et les maîtres spirituels, le fils de Di Mambro diffuse cette information aux membres.

Cette dénonciation entraîne le départ d'une quinzaine de membres. Toutefois, plusieurs remettent en doute les accusations de fraude formulées par Élie, ils croient toujours que les manifestations des maîtres spirituels sont réelles<sup>144</sup>.

Certains membres questionnent également les modifications dans le style de vie et le comportement de Di Mambro. Alors que l'ensemble des membres vit humblement dans les premières années du groupe, Jo Di Mambro vit de plus en plus luxueusement. Par exemple, il voyage en première classe et achète de belles maisons. En plus, il ne participe plus aux tâches quotidiennes du centre comme il le faisait au début du groupe.

Certains membres notent même une modification de l'attitude de Di Mambro envers eux. Alors qu'il était ouvert d'esprit et qu'il acceptait la critique, il devient autoritaire. Il exige maintenant des membres une obéissance inconditionnelle. Il redoute les compétiteurs. Certains membres ont même l'impression qu'il tente de les diviser afin d'avoir un meilleur contrôle sur eux.

D'autres critiquent le fait qu'aucun centre de santé n'ait été ouvert.

Au début des années 90, ces nombreuses critiques conduisent à une diminution du nombre de membres ainsi que de leur contribution financière (les revenus passent de 483 683 francs suisses en 1991 à 89 000 francs suisses en 1993).

---

<sup>144</sup> Mayer, J. F. (1996). Op.cit. p.56

Un rapport interne retrouvé dans l'un des ordinateurs du groupe démontre également que certains serviteurs qui doutent de Di Mambro veulent tout de même maintenir leurs liens avec le groupe et ses membres.

Pour moi, je crois en une loi cosmique. Je crois aux messages reçus, il y a 2000 ans que je m'efforce de vivre. Je crois à une éthique de vie qui m'a été enseignée par mes parents et que je m'efforce d'appliquer. Je crois en une conscience que je suis capable de trouver. Si je vais dans cette voie, je ne peux pas me tromper. Et ce n'est pas ces dires, vrai ou faux, qui pourraient me détourner de ce que je dois faire. Je continuerai à œuvrer dans l'Ordre et pour la mission tant que vous aurez besoin de moi et tant que je pourrai le faire<sup>145</sup>.

En 1994, deux membres de l'Ordre du Temple Solaire écrivent une lettre dans laquelle ils dénoncent les comportements de Di Mambro. Ils lui reprochent entre autre l'utilisation de matériel vidéo afin de persuader les membres de ses pouvoirs mystiques. Pour eux, le comportement frauduleux de Di Mambro a détruit la fraternité construite par les membres. La disparition de l'argent des coffres du groupe et l'utilisation d'hologrammes pour simuler les pouvoirs de Di Mambro suffisent à détruire la confiance qu'ils ont dans le groupe. Ils remettent ainsi en question leur cheminement vers une connaissance supérieure.

### *Réactions sociales*

Le groupe suscite certaines réactions dans son milieu de vie.

En 1991, Lucien Zecler, président de ADFI Martinique (Association pour la défense des familles et des individus), enquête sur l'OTS à la suite de la décision de plusieurs Martiniquais de se départir de leurs biens et de quitter le pays pour le Canada<sup>146</sup>. Un ancien membre de l'OTS se rend d'ailleurs en Martinique pour sensibiliser les gens aux dangers que ce groupe peut représenter.

Au cours de cette période, différents organismes québécois reçoivent une lettre de l'ADFI Martinique, dont Info-Secte. Dans cette lettre, Lucien Zecler formule les craintes quant au fonctionnement du groupe. Il se questionne notamment sur l'utilisation de techniques de manipulation mentale pour assujettir les membres.

En 1993, la Sûreté du Québec (SQ-le service de police nationale québécois) enquête sur les menaces proférées par un groupe terroriste inconnu au Québec. Au même moment, ce service de police est informé de la tentative d'un membre de l'OTS d'acheter trois fusils équipés de silencieux. La SQ décide d'enquêter sur les activités du groupe.

---

<sup>145</sup> Mayer, J. F. (1996). Ibid. p.61

<sup>146</sup> Hall, J.R., Schuyler, P. (1997). Op.cit, p. 296-301

Ainsi, les conversations téléphoniques du groupe sont mises sous écoute. La police suspecte l'OTS d'être ce groupe terroriste inconnu. Après quelques semaines d'enquêtes, la police reconnaît que l'OTS n'a rien à voir avec les menaces d'attaques terroristes. Toutefois, Luc Jouret ainsi que deux autres membres sont condamnés à un an de probation ainsi qu'à verser une amende de 1 000 dollars pour avoir acheté des armes illégales.

Les événements entourant l'arrestation et la condamnation de Jouret et de deux autres participants défraient les manchettes au Québec pendant quelques semaines. La surveillance policière ainsi que la publicité augmentent le sentiment de persécution des dirigeants du groupe.

Au cours de la même période, la conjointe de Di Mambro a de la difficulté à renouveler son passeport français. Ce renouvellement est retardé en raison d'une enquête portant sur des transferts de fonds effectués par Di Mambro et son épouse. La brigade financière française enquête sur un trafic éventuel de devises. Le consulat général de France à Montréal enquête également sur le couple afin d'analyser la prolongation de leur passeport. Ces événements ont pour effet de confirmer le sentiment de persécution de Di Mambro.

Au printemps 1994, certains membres se disent de plus en plus rejetés par leur communauté immédiate et le monde en général :

On est rejeté par tout le monde. D'abord par les gens, les gens ne peuvent plus nous supporter. Et notre terre, heureusement qu'elle nous rejette. Comment partirons-nous ? Nous on a un rejet aussi de cette planète. On attend le jour où l'on peut s'en tirer, la vie m'est insupportable, insupportable, je n'en peux plus. Alors tu penses à la dynamique que ça donne pour aller ailleurs<sup>147</sup>.

Jo Di Mambro sent également que le groupe fait l'objet de surveillance internationale :

Nous sommes en dessous de la vérité concernant la surveillance. Toutes polices du monde (Interpol, GRC, Services Généraux etc...) sont concentrées sur nous. Notre dossier est codé, personne n'y a accès sauf les chefs. Ils cherchent à arrêter tout le monde d'une façon ou d'une autre (frontières, avions...). Ils veulent nous retenir en Europe, surtout en France, pour nous juger. Nous ne savons pas quand ils peuvent refermer la trappe sur nous ... quelques jours ? Quelques semaines ? Tous les comptes bancaires des personnes proches et concernées vont être bloqués sous peu, dès que tout sera lancé. Nous sommes suivis et épiés dans

<sup>147</sup> Mayer, J. F. (1996). Op.cit. p.95-96

nos moindres mouvements. Toutes les voitures disposent de dispositifs pour nous repérer et nous écouter. C'est le dossier le plus chaud de la planète, le plus important des dix dernières années. Si ce n'est pas du siècle. Quoi qu'il en soit, le jeu a été fait que la concentration de haine contre nous va nous donner l'énergie suffisante pour partir<sup>148</sup>.

### *La préparation au transit*

Au début des années quatre-vingt-dix, la notion de transit est introduite dans le groupe<sup>149</sup>. Ce terme est utilisé pour décrire le départ volontaire des membres vers une autre planète afin de créer un nouveau monde.

Bien que le moyen utilisé pour effectuer le voyage entre deux planètes ne soit pas encore connu de Di Mambro, il décrit le transit comme un passage à travers un miroir ou encore comme un voyage dans un vaisseau spatial.

Lorsque les membres interrogent Di Mambro sur le sens du transit, ce dernier le décrit comme un retour vers le père.

Avec le temps, la notion de transit s'est transformée. Un membre explique, lors d'un interrogatoire, qu'initialement le transit était décrit comme un changement de conscience<sup>150</sup>.

Dans les années quatre-vingt-dix, la modification de la conscience est décrite comme nécessitant une certaine préparation ainsi qu'un transfert vers un autre univers. Di Mambro explique à certains membres qu'un jour ils seront appelés à une rencontre dans laquelle le transit sera accompli. Il précise aux membres qu'ils doivent être aux aguets 24 heures par jour afin d'être prêts au moment du transit.

### *Désir de communiquer un message : préparation de ce qui sera légué*

Les documents recueillis par les différents corps de police en France, en Suisse et au Québec montrent le désir de Di Mambro de créer un mythe autour du transit de l'OTS. Il écrit des lettres destinées à différentes personnalités publiques, qui expliquent leur départ. Il tente également de détruire l'ensemble de la documentation du groupe afin de préserver le mystère autour de leur départ.

En 1993, différentes versions papiers et vidéo sont produites afin d'expliquer le départ du groupe vers Sirius.

---

<sup>148</sup> Mayer, J. F. (1996). Ibid. p.100-101

<sup>149</sup> Mayer, J. F. (1996). Ibid. p.80

<sup>150</sup> Mayer, J. F. (1998). Op.cit. p.82

Le coup d'éclat prévu par le groupe est entaché six mois avant leur départ par la tragédie de Waco. La police suisse retrouve, lors de leur enquête sur l'OTS, un document audio d'une conversation entre Di Mambro et Jouret au sujet de ces événements<sup>151</sup>. Voici un extrait de cette conversation<sup>152</sup> :

Luc Jouret : *Waco nous a battu de 6 mois.*

Jo Di Mambro : *À mon opinion, nous aurions dû partir 6 mois avant eux. Ce que nous alors faire va être beaucoup plus spectaculaire.*

Le 3 octobre 1994, Di Mambro remet à un membre suisse 300 enveloppes à expédier à différents endroits dans le monde le 7 octobre 1994. Ces enveloppes contiennent des textes de l'OTS, une copie d'une lettre adressée au ministre de l'Intérieur français et un enregistrement vidéo.

La lettre envoyée au ministre français est jointe dans les envois postaux de Di Mambro. Cette lettre a pour objectif d'établir la vérité quant aux faits qui ont précipité le transit. L'Ordre du Temple Solaire attribut d'ailleurs la responsabilité de la mort de plusieurs membres au gouvernement français.

Nous vous accusons d'avoir délibérément voulu détruire notre Ordre et d'en avoir fait une raison d'État. Nous vous accusons, Monsieur Pasqua, d'avoir prémédité un assassinat collectif. Nous avons par conséquent décidé de quitter les plans terrestres prématurément car nous sommes conscients de votre volonté de détruire l'Oeuvre que nous avons accomplie<sup>153</sup>.

Dans le groupe, ceux qui ont enfreint le code d'honneur sont considérés comme des traîtres. Selon certains membres du groupe, les traîtres ont subi et subiront le châtement qu'ils méritent pendant des siècles.

---

<sup>151</sup> Le 28 février 1993, le bureau sur l'Alcool, le Tabac et les Armes à Feu Américain (Bureau of Alcohol, Tobacco and Firearms) tente d'arrêter et de fouiller la résidence de David Koresh, le leader du groupe appelé la Branche Davidienne à Waco au Texas. Ce dernier est soupçonné de possessions illégales d'armes. Lors de la tentative des policiers, des coups de feu sont tirés et 4 agents du BATF sont tués et 16 blessés. Quelques membres du groupe de la Branche Davidienne sont également tués. Suite à cet événement, le F.B.I. s'implique dans l'affaire et tente de négocier avec David Koresh. Les agents du F.B.I. essaient de convaincre David Koresh de se rendre aux autorités, mais sans succès. Pendant 51 jours, le F.B.I. surveille jours et nuit le groupe, jusqu'au 19 avril où le F.B.I. tente d'évacuer le groupe de la résidence. Après plusieurs coups de feu (de la part de deux des agents du F.B.I. et des membres du groupe), les membres du groupe allument quelques incendies à l'intérieur de leur demeure. Quelques coups de feu sont également entendus dans la demeure. Au total 75 membres du groupe dont 25 enfants de moins de 15 ans meurent à la fin de ce siège de 51 jours.

<sup>152</sup> Mayer, J. F. (1999). *Our Terrestrial Journey is Coming to an End: The Last Voyage of the Solar Temple*. Nova Religio, Vol.2, No.2.

<sup>153</sup> Mayer, J. F. (1999). *Op.cit.*

## *Les transits*

### *1<sup>er</sup> transit : Au Québec*

Le 4 octobre 1994, la police de Morin Heights au Québec se rend sur les lieux d'un incendie. Deux cadavres calcinés sont retrouvés dans un chalet, ceux de Collette Rochat et de Jerry Genoud.

Le 6 octobre 1994, les corps de deux adultes ainsi que de leur bébé sont également retrouvés dans un placard du même chalet de Morin Heights.

Les autorités affirment que l'autopsie pratiquée sur les corps permet de confirmer qu'ils ont été assassinés le 30 septembre 1994. Selon l'enquête policière, les meurtriers auraient fui en Suisse, après le meurtre. Les corps retrouvés sont ceux de Tony Dutoit, de sa femme, Suzanne Robinson et de leur jeune fils, Christopher Emmanuel Dutoit, identifié comme l'antéchrist par Di Mambro.

### *En Suisse*

Un peu avant minuit, le 4 octobre 1994, dans le village de Cheiry, en Suisse, un feu se déclare dans une résidence. Quelques heures plus tard, à Granges-sur-Salvan des incendies éclatent dans trois chalets différents.

Vingt-trois morts sont découverts sous les décombres à Cheiry et 25 sont retrouvés à Salvan.

L'analyse des informations recueillies dans les documents retrouvés sur le lieu des incendies permet aux enquêteurs de reconstituer les événements. Ils rapportent que :

- Les victimes de Cheiry avaient été appelées pour une rencontre le 2 octobre 1994 et qu'elles étaient probablement décédées avant le 3 octobre 1994 ;
- Les personnes retrouvées sans vie à Cheiry ont pour la plupart absorbé un soporifique ;
- Après autopsies, 65 balles d'armes à feu sont retrouvées dans le corps des victimes.

L'enquête policière tant en Suisse qu'au Québec révèle que certains des 53 membres de l'OTS ont été assassinés. Bien que les décès par balle de Cheiry peuvent être techniquement considérés comme des meurtres, il est difficile de distinguer le nombre de personnes consentantes et celui des personnes assassinées.



Le bilan de ce premier transit démontre qu'entre le 4 et le 6 octobre 1994, 53 membres de l'OTS ont été retrouvés sans vie (5 au Québec et 48 en Suisse). Trois méthodes différentes ont été utilisées pour exécuter le transit;

- Au Québec, les membres de l'OTS ont été poignardés et carbonisés;
- À Cheiry, ils ont consommé des soporifiques et ont été tués par arme à feu ;
- À Salvan, ils sont morts par empoisonnement.

### *2<sup>e</sup> Transit*

Quatorze mois après le premier transit de membre de l'OTS, dans la nuit du 15 au 16 décembre 1995, seize personnes (13 adultes et 3 enfants) sont immolées par le feu dans une clairière d'un plateau du Vercors, en France.

L'enquête policière révèle que 14 des 16 personnes décédées dans ce transit ont absorbé des sédatifs pour ensuite être tuées par deux balles d'arme à feu.

Deux membres avaient la mission d'exécuter les 14 personnes. Ces deux tireurs ont aspergé les cadavres d'un accélérateur pour les brûler. Les deux tireurs se sont par la suite aspergés de cet accélérateur, s'immolant ainsi tout en se tirant une balle dans la tête.

Des témoignages recueillis par la police suisse et française illustrent que, peu de temps après le transit de 1994, les membres restants ont poursuivi leurs rencontres. Certains membres regrettaient de ne pas avoir été du premier transit. Bien que certains d'entre eux aient été outrés des circonstances entourant le premier transit, ils en sont progressivement venus à la conclusion que les méthodes utilisées par Luc Jouret et Jo Di Mambro étaient en fait positives. Les membres s'étaient ainsi sacrifiés afin de sauver la conscience du monde et préparer la voie à de futurs transits. Une partie des membres restants a donc décidé d'utiliser les mêmes méthodes pour exécuter leur propre transit vers le nouveau monde.

### *3<sup>e</sup> transit*

Le 22 mars 1997, à St-Casimir, au Québec, cinq personnes dont quatre membres de l'OTS se suicident. La cinquième personne est le parent d'un membre. L'enquête permet à la police de découvrir une lettre expliquant cet acte. Pour les membres, cette procédure leur permettrait d'effectuer un retour parabolique vers le nouveau monde<sup>154</sup>.

---

<sup>154</sup> Lettre envoyée par le groupe aux journaux du Québec, La Presse, Le Devoir ainsi que Le Soleil.

## Analyse du fonctionnement interne et externe du groupe

### *Les croyances du groupe et leur influence sur le transit*

Les croyances de l'Ordre du Temple Solaire sont diverses, certaines émanent des dogmes néo-templiers<sup>155</sup> tandis que d'autres sont d'influences environnementales et ésotériques.

Dès 1952, Jo Di Mambro se joint au groupe AMORC (Ancien et Mystique Ordre de la Rose+Croix). Il utilisera plusieurs croyances de ce groupe au moment de la création des différentes structures de son groupe dont l'OTS.

En octobre 1987, lors de deux conférences, Luc Jouret présente les croyances de l'OTS. Il les décrit de la façon suivante<sup>156</sup> :

- Rétablir la notion exacte d'autorité et de pouvoir dans le monde ;
- Affirmer la primauté du spirituel et du temporel ;
- Redonner à l'homme la conscience de sa dignité ;
- Aider l'humanité en son passage ;
- Participer à l'assomption de la terre sur les trois plans : corps, âme et esprit ;
- Concourir à l'unité des Églises et œuvrer à la jonction chrétienté – Islam ;
- Préparer le retour du Christ en gloire solaire.

Le groupe avait d'autres croyances qui variaient sur différents thèmes comme la survie, l'apocalypse, l'environnement ainsi que le caractère particulier de leur mission dans l'univers.

### *Une transformation du discours et des croyances : de la survie à apocalypse.*

Certaines croyances du groupe avaient un ascendant apocalyptique<sup>157</sup>. Le discours de Luc Jouret tournait souvent autour des problèmes de santé de la race humaine ainsi que de l'état de détérioration ou de la destruction de la terre par les forces naturelles comme l'éruption de volcan, la pollution, etc.

Au début, Di Mambro et Jouret croyaient recruter un ensemble d'hommes et de femmes suffisamment forts pour survivre à la dégénérescence de la planète

---

<sup>155</sup> Les dogmes d'orientation néo-templier trouvent leur source dans la participation de Jo Di Mambro au groupe de Jacques Breyer qui en 1952 annonça qu'une nouvelle ère du temple venait de voir le jour. La notion néo-templier signifie nouveau chevalier religieux. Les valeurs de ce groupe dérivent en partie des valeurs de l'Ordre des templiers fondé en 1118 à Jérusalem. Cet ordre avait pour mission de surveiller les routes menacées et de mener des opérations militaires défensives et ponctuelles.

<sup>156</sup> Mayer, J. F. (1996). Op.cit. P.47

<sup>157</sup> Mayer, J. F. (1996). Op.cit. P. 66-78

terre<sup>158</sup>. Une analyse des discours des adeptes de l'OTS<sup>159</sup> en 1987 illustre déjà les croyances apocalyptiques du groupe. À cette époque, les dirigeants et les membres croyaient que la Terre allait un jour être détruite et qu'ils seraient les seuls survivants.

Au début des années quatre-vingt-dix, le concept de transit prend de l'importance dans le groupe. L'idée de vivre sur la Terre est de moins en moins pensable. Le passage du groupe vers un autre milieu devient une possibilité de plus en plus logique tant pour les leaders que pour plusieurs membres.

### *Le peuple élu*

Les membres de l'OTS se décrivent comme de nobles voyageurs en attente du transfert vers le lieu de la conscience originelle<sup>160</sup>. Ils se perçoivent comme des êtres différents de la masse, parce qu'ils ont pris conscience de la vérité. Ils ont le sentiment d'avoir une mission spéciale à accomplir.

Progressivement, le sentiment d'être des membres différents a influencé ces personnes à reconnaître qu'elles avaient peu de choses en commun avec le reste du monde.

Jo Di Mambro en arrive également à décrire l'OTS comme un groupe très important dans l'histoire du monde. En effet, il croit que le groupe est surveillé et poursuivi par les plus hautes autorités internationales peu de temps avant le 1<sup>er</sup> transit. Cette idée est valorisante aux yeux des membres, ils se croient très importants pour mériter une telle attention<sup>161</sup>.

### **L'actualisation de la croyance apocalyptique**

Le style d'autorité de Di Mambro, le fonctionnement et les conflits internes ainsi que les relations externes sont tous des éléments qui, combinés, ont créé un contexte propice aux suicides et meurtres des membres du groupe.

### *Le leadership*

Jo Di Mambro est l'unique autorité dans le groupe. Il est d'ailleurs reconnu comme l'être humain choisi par les forces divines pour transmettre leurs messages<sup>162</sup>. Ce pouvoir, permet à Di Mambro d'avoir une capacité d'influence dans le groupe. Celui-ci devient plus important lorsque Di Mambro réussit à communiquer avec les êtres divins en présence des membres. Il acquiert ainsi un pouvoir mystique qui lui permet d'exiger une soumission de plus en plus grande de leur part.

<sup>158</sup> Mayer, J. F. (1996). Op.cit.

<sup>159</sup> Mayer, J. F. (1996). Op.cit.

<sup>160</sup> Mayer, J. F. (1996). Op.cit.

<sup>161</sup> Mayer, J. F. (2001) *Cults, Violence and Religious Terrorism: An International Perspective*, *Studies in Conflict & Terrorism*, vol. 24, no.5, p. 361-376

<sup>162</sup> Mayer, J. F. (1996). Op.cit.

Il en arrive ainsi à détester les membres qui remettent en doute son pouvoir ou son autorité.

Toutefois, au début des années quatre-vingt-dix le pouvoir de communication de Di Mambro est remis en question par son fils. Certains membres croient que Di Mambro les a escroqués en utilisant des effets spéciaux pour simuler la présence d'êtres spirituels.

Après cette dénonciation, Di Mambro devient un peu plus contrôlant face aux membres restants du groupe. Certains documents mentionnent même l'intention de Di Mambro de punir ceux qui ont causé du tort à l'organisation de la Rose+Croix. En fait, ceux qui quittent le groupe à cette époque sont considérés comme des ennemis qui méritent d'être punis.

Plusieurs événements ont favorisé la détérioration des liens entre Di Mambro et certains membres. Voici une liste des conflits internes :

- Diminution des revenus du groupe ;
- Désistement de plusieurs membres dont certains donateurs ;
- Découverte de l'utilisation d'effets spéciaux pour simuler la présence de communication spirituelle avec les maîtres de la connaissance originelle ;
- Certains membres parlent contre Di Mambro et créent un climat de méfiance ;
- Certains membres questionnent les modifications dans le comportement de Di Mambro : modification de son style de vie, de la gestion des finances, une attitude de plus en plus autoritaire. Il n'aide maintenant plus aux tâches quotidiennes, redoute les compétiteurs, divise les membres pour mieux les contrôler ;
- Conflit entre Luc Jouret et Di Mambro<sup>163</sup>.

#### *Relation entre le groupe et la société*

Au cours des années quatre-vingt-dix, le groupe a connu quelques problèmes avec d'anciens membres, des représentants d'organisations gouvernementales, ainsi que des représentants d'institutions de contrôle social. Ces difficultés ont fait naître chez les dirigeants et progressivement chez les membres un sentiment de persécution.

Di Mambro et les membres du groupe en sont arrivés à percevoir une réaction sociale hostile de plus en plus importante à leur égard. Ce sentiment a influencé la perception du transit comme une solution acceptable. Voici une liste des événements qui ont favorisé le développement et l'accroissement d'un sentiment de persécution.

---

<sup>163</sup> Lettre de l'OTS écrit par Jo Di Mambro et envoyé à plusieurs personnalités, journaux...

- En 1991, l'ADFI Martinique s'interroge sur la décision de plusieurs Martiniquais de se départir de leurs biens et de quitter leur pays pour le Canada. Le groupe envoie donc une lettre à plusieurs organismes québécois et français<sup>164</sup> ;
- La diffusion dans les médias du témoignage d'un ancien membre de l'OTS qui soulignait l'influence négative du groupe ;
- En 1993, la Sûreté du Québec enquête sur l'OTS. Ce service de police écoute électroniquement les conversations téléphoniques du groupe pendant plus de trois semaines, et observe également les déplacements des membres ;
- À la suite de cette enquête, Luc Jouret et deux autres membres sont arrêtés et condamnés pour achat d'armes à feu et de silencieux. Ils sont condamnés à un an de probation ainsi qu'à verser une amende de 1000\$ ;
- La conjointe de Di Mambro éprouve des problèmes pour renouveler son passeport, parce qu'elle est soupçonnée avec son époux de transférer illégalement des fonds importants en Australie ;
- Le consulat général de France à Montréal enquête sur le couple afin de savoir si leur visa devait être prolongé.

En conclusion, en analysant le fonctionnement interne et externe du groupe, un ensemble de critères peut avoir influencé le premier transit du groupe. En voici une liste :

- Les croyances apocalyptiques du groupe ;
- La croyance au pouvoir mystique : l'existence d'une source originelle de la conscience vers laquelle les membres du groupe retourneront un jour ;
- La mission : les membres du groupe se percevaient comme des détenteurs d'une mission spéciale soit celle de répandre la connaissance au monde pour ensuite retourner comme peuple élu vers la source de cette conscience ;
- Les tensions grandissantes à l'intérieur du groupe ;
- L'acceptation du transit comme l'unique solution à leur problème.

### **La Charte des droits et libertés du Québec et la protection des droits des membres de l'Ordre du Temple Solaire**

A l'aide des différentes études portant sur l'Ordre du Temple Solaire, il est possible d'identifier certains comportements des dirigeants et des membres qui peuvent être à l'encontre de droits et de libertés inscrits dans la Charte.

Il est évident que le droit à la vie des membres et des enfants assassinés n'a pas été respecté et que le droit de certains membres et ex-membres à la jouissance et à la libre disposition de leurs biens a été brimé puisqu'ils n'ont pu récupérer l'argent investi dans le groupe.

<sup>164</sup> Hall, J. R. (1997). Op.cit. p. 296-301

Au Québec, trois membres du groupe ont été arrêtés après avoir acheté des armes sur le marché noir. La police a procédé à leur arrestation après trois semaines d'écoute électronique.

L'intervention policière ainsi que celle des instances gouvernementales ont eu pour effet d'augmenter le sentiment de persécution de Jo Di Mambro, ce qui a entre autre précipité l'élaboration du transit.

À la lumière du portrait historique tracé précédemment, il est difficile d'observer un moment particulier où les interventions des services policiers ou de la justice auraient pu prévenir les simulations spirituelles de Di Mambro qui cherchaient à convaincre les membres de son pouvoir mystique ou quels types d'interventions auraient pu prévenir les meurtres, suicides et incendies criminelles.

En ce qui concerne le destin tragique des six enfants, aucune plainte pour mauvais traitements ou négligence n'a été rapportée aux autorités avant le transit de 1994.

Bien qu'il soit difficile de croire que la liberté des membres de l'OTS ait été maintenue dans le groupe, il est difficile de spéculer sur ce fait. La vie de Tony Dutoit, de sa femme et de son enfant aurait pu être protégée mais ce, uniquement à la condition que ce dernier ait porté plainte à la police<sup>165</sup>.

En conclusion, pour plusieurs personnes, la participation à l'Ordre du Temple Solaire fut fatale. Aussi simple que cela puisse paraître, prédire le destin tragique de l'OTS aurait été difficile puisque l'information sur les intentions du leader n'a pas été transmise à des instances de contrôle social ou à toutes autres personnes de l'extérieur.

Afin de protéger les membres de l'OTS, il aurait été important que des membres et anciens membres portent leurs griefs devant les tribunaux ou tout autre groupe d'aide ou de soutien, ce qui n'a pas été fait. Il est difficile d'intervenir sans la présence d'informations sur les actions concrètes que planifie ou porte le groupe.

---

<sup>165</sup> Hall, J.R. (1997). Op.cit. p 303

### Heaven's Gate (Porte du Paradis)

Le 26 mars 1997, 39 personnes sont retrouvées sans vie dans une résidence de Rancho Santa Fe en Californie. Les notes laissées par les membres expliquent que les personnes retrouvées mortes étaient membres du groupe Heaven's Gate (Porte du Paradis) et qu'elles ont quitté pour retrouver le vaisseau-mère caché derrière la comète Hale Bopp.

Les membres de ce groupe croyaient que leur mort leur permettrait d'effectuer le passage entre la terre et le niveau supérieur. Après vingt-quatre ans de préparation au départ vers le monde meilleur, Marshall Herff Applewhite et les membres de son groupe ont effectué l'étape ultime de leur passage vers un monde extraterrestre le 24 mars 1997.

Pour comprendre le choix mortel de ce groupe, il faut tout d'abord comprendre son cheminement.

#### Histoire du groupe

##### *La rencontre entre les deux leaders du groupe*<sup>166</sup>

Marshall Herff Applewhite, le cofondateur d'Heaven's Gate, est né et a été élevé dans une famille conservatrice par un père ministre d'une Église presbytérienne. À cette époque, il essaie de se conformer aux attentes de ses parents. Il étudie la musique et devient professeur.

Ainsi à l'âge adulte, même s'il est homosexuel, il se marie avec l'une de ses voisines. Au cours de ce mariage deux enfants sont nés.

Pendant son mariage, Marshall Herff Applewhite est enseignant à l'Université de Houston au département de musique. Il ne peut toutefois pas réprimer complètement son homosexualité et, pendant les années que dure son mariage, il entretient quelques relations avec des partenaires du même sexe.

Après une aventure avec un étudiant qui fait scandale sur le campus de l'Université, Applewhite perd son poste de professeur. Déprimé, il croit entendre

<sup>166</sup> Niebuhr, G. (March 28, 1997). On the Furthest Fringes of Millennialism. New York Times. accessible: <http://www.nytimes.com/library/national/mass-suicide-cult.html>.

Balch, R. (1982). Bo and Peep: A Case Study of the Origins of Messianic Leadership. In R. Wallis (Ed.) Millennialism and charisma (13-72). Belfast: Queen's University.

O'Leary, S. (1997). Heaven's Gate and the Culture of Popular Millennialism. Center for Millennial Studies.

Potz, D. (March 28, 1997). The Cult, the Comet, and the Web: From Rancho Santa Fe to Heaven's Gate.

Purdum, T. (May 7, 1997). Former Heaven's Gate Member Commits Suicide. New York Times.

Winston D. (2000) Heaven's Gate: A Study of Religious Obedience, Nova Religio Vol.3, No.2,

des voix. Pour soigner son état, il demande aux médecins d'un hôpital psychiatrique de le guérir de son homosexualité.

Au cours de ce séjour en milieu hospitalier, Marshall Herff Applewhite rencontre Bonnie Lou Nettles, une infirmière qui pratique également l'astrologie. Ils deviennent rapidement inséparables.

Au moment de cette rencontre, Bonnie Lou Nettles est mariée et mère de quatre enfants. Élevée dans une famille baptiste, elle devient membre, à l'âge adulte, de la société théosophique et apprend l'astrologie. Elle essaie également, avec un petit groupe de personnes, de recevoir des messages des esprits supérieurs.

Ensemble, Applewhite et Nettles décident de quitter Houston pour entreprendre une odyssée spirituelle.

Durant un séjour dans le désert, ils reçoivent un message des extraterrestres, qui leur demande de transmettre l'information aux êtres terrestres concernant la destinée de l'univers.

Applewhite et Nettles croient avoir été choisis pour remplir une mission spéciale, soit celle de préparer un groupe d'hommes et de femmes pour un voyage vers la planète des maîtres extraterrestres. Selon le message reçu des êtres divins, les personnes qui auront accepté de suivre Applewhite et Nettles seront recueillies dans un vaisseau spatial et conduit vers le monde supérieur, soit l'univers des extraterrestres<sup>167</sup>.

### *La formation du groupe*

En 1973, Nettles quitte son époux et ses enfants pour partir à la découverte de son destin en compagnie d'Applewhite. Après réflexions et recherches, Applewhite et Nettles concluent qu'ils sont les deux témoins mentionnés dans le livre des révélations. Ils parcourent ainsi l'Amérique pour transmettre la bonne parole. Quelques personnes se joignent au groupe et ils vivent ensemble grâce à l'argent et aux biens fournis par les nouveaux membres.

Durant cette période, Applewhite et Nettles sont arrêtés. Applewhite est accusé de fraude par carte de crédit et de vol de voiture. Il sera d'ailleurs condamné à six mois de prison pour le vol de la voiture.

Nettles sera finalement relâchée après que les accusations de vol portées contre elle aient été suspendues.

---

<sup>167</sup> Phelan, J.S. (1976). Looking for the Next World. New York Times Magazine.  
<http://www.nytimes.com/library/national/mag.html>



Personne ne fut condamné pour la fraude par carte de crédit, puisque la plainte fut retirée.

Après son incarcération, Applewhite rejoint Nettles pour poursuivre la transmission du message des extraterrestres.

Après cet épisode, Applewhite et Nettles se dirigent vers l'État du Wyoming aux États-Unis.

L'objectif des membres de l'époque est de purifier leur âme. Pour atteindre ce but, chacun des convertis doit se soumettre à un régime sévère basé sur<sup>168</sup> :

- L'élimination de toutes formes de relation sexuelle ;
- L'abnégation de leurs besoins humains (affection, nourriture, confort...).

À cette époque, les membres du groupe entreprennent une véritable croisade. Ils parcourent l'Amérique afin de sensibiliser la population à leur message. Voici quelques-unes des lois que les leaders enseignaient au cours des conférences<sup>169</sup> :

- Le corps humain sera abandonné pour TELAH, un lieu de conscience supérieure où l'esprit inviolable vivra ;
- Aucune confiance ne doit être accordée aux religions traditionnelles ; elles n'en sont pas dignes ;
- La fuite est proche, elle se fera par la remise du pouvoir des membres aux extraterrestres de la conscience supérieure.

Le groupe se promène de ville en ville afin d'offrir des séances d'information. Chaque assemblée est présentée comme une opportunité de se joindre au groupe afin d'avoir accès à un niveau de conscience supérieure et d'accéder ainsi à la terre promise dans l'univers des extraterrestres.

En mars 1975, Applewhite et Nettles envoient des dépliants par la poste pour informer la population sur le message des extraterrestres. Un professeur de religion nouvel âge reçoit le dépliant et invite Applewhite et Nettles à présenter leurs idées à ses étudiants. Après cette rencontre, 23 étudiants se convertissent au groupe.

---

<sup>168</sup> Balch, R. W. (1995). *Waiting for the Ships: Disillusionment and Revitalization of Faith in Bo and Peep's UFO cult*. Dans James R. Lewis, ed. *The Gods Have Landed: New Religions from Other Worlds*. Albany: SUNY

Winston D. (2000). *Op.cit.*

Wessinger, C. (2000). 1997, 1998 - *Heaven's Gate*. Dans *How the Millennium Comes Violently: from Jonestown to Heaven's Gate*. NY: Seven Bridges. pp.229-252

Brad Steiger and Hayden Hewes. (1997). *Inside Heaven's Gate*. NY: Bradford publisher

<sup>169</sup> Balch, R. (1982). *Op.cit.*

À cette époque, les leaders se présentent comme des objets d'expérimentation. Ils croient qu'ils sont des animaux de laboratoire que les extraterrestres utilisent pour différents tests.

Le groupe voyage à travers l'Amérique et le nombre de participants ne cesse d'augmenter pour atteindre à une époque 1000 membres<sup>170</sup>.

### *Devenir membre*

Pour devenir membre du groupe, une personne doit couper les liens avec son passé, se séparer de ses biens matériels et couper tout contact avec ses parents, ses amis et ses connaissances.

Les personnes qui décident de devenir membre doivent également obéir totalement aux règles mises en place par Applewhite et Nettles.

Selon l'enseignement de Ti et de Do, les membres doivent être flexibles puisque la flexibilité est synonyme d'obéissance et elle permet aux membres de contrôler leur personnalité, leur corps et de devenir des êtres humains distincts les uns des autres<sup>171</sup>.

Les membres se considèrent comme des étudiants. Ils doivent ainsi partager leur quotidien avec un partenaire qui surveille chacun de leurs mouvements.

Pour être reconnu comme un bon membre, il faut connaître parfaitement la routine du groupe. La connaissance des différents processus de purification permet aux membres de s'assurer d'être prêt au moment précis où le vaisseau arrivera. Comme l'arrivée précise des extraterrestres sur terre est inconnue, les membres doivent toujours être dans un état de pureté.

Il est interdit d'avoir des amis dans le groupe. À l'époque, les participants doivent éviter d'éprouver des sentiments humains s'ils désirent être acceptés dans le niveau supérieur. Ainsi, la totalité de leur vie quotidienne est consacré à se détacher de leurs habitudes d'être humain afin d'atteindre un niveau de pureté suffisant pour être accepté par les extraterrestres. L'idée de partir vers un endroit meilleur était donc présente dès le début du groupe.

### *Le quotidien : La quête vers la pureté de l'âme*

Plusieurs règles régissent la vie des membres, chacune d'entre elles a pour but de limiter les réactions humaines. Les membres surveillent leur régime alimentaire et respectent différentes diètes dans le but de se défaire de leurs besoins de se nourrir.

---

<sup>170</sup> Niebuhr, G. (March 28, 1997). On the furthest fringes of millennialism. New York Times.  
<http://www.nytimes.com/library/national/mass-suicide-cult.html>

<sup>171</sup> Winston D. (2000). Op.cit.

Dans l'horaire quotidien, les changements sont fréquents. Certains jours, les membres doivent rencontrer, à toutes les 12 minutes, leurs partenaires pour s'assurer que leurs comportements correspondent à la norme du groupe. Certains autres jours, ils doivent porter un cône sur la tête pour apprivoiser l'effet qu'ils ressentiront lorsqu'ils recevront leurs cônes des extraterrestres<sup>172</sup>.

### *L'émergence de conflits*

Peu de temps après leur arrivée dans le Wyoming, un jeune homme questionne la philosophie du groupe ainsi que le pouvoir des leaders. Pour ce protestataire, la pureté est comme un sommet à franchir. Une fois que le membre atteint cet état, qu'il a vaincu sa dépendance au comportement humain, il peut adopter des comportements typiques d'êtres humains, comme avoir des relations sexuelles et boire de l'alcool, etc.

La proposition du jeune est rapidement acceptée. Ainsi, une majorité de membres a des relations sexuelles, certains fument tandis que d'autres consomment des drogues.

En réaction aux comportements des membres, Ti et Do décident alors de changer de tactiques et d'essayer de mieux contrôler les membres déviants. Plusieurs quittent le groupe.

En 1985, Nettles meurt à la suite d'un cancer. Applewhite interprète sa mort comme un signe de sa grande puissance. Il conclut que comme Nettles est un membre plus ancien, elle est partie donc plus rapidement pour le niveau supérieur.

En 1991, le groupe produit une émission de télévision intitulée *Beyond Human - The Last Call*. Cette émission permet de recruter quelques personnes.

Le 27 mai 1993, le groupe attire l'attention des médias par la parution d'une publicité dans le quotidien américain *USA Today*<sup>173</sup>.

En janvier 1994, le groupe traverse 22 états américains et 63 villes afin de rassembler les derniers passagers pour le voyage final. La dernière conférence du groupe a lieu à Boston en 1994. À la suite de ce périple, le groupe retourne à une vie de reclus en s'installant dans une demeure de Rancho Santa Fe dans les environs de San Diego.

Le groupe lance une entreprise de création de pages Web qui est lucrative et qui leur permet de diffuser leurs idées sur Internet. Leurs compétences en la matière sont même utilisées par les commerçants de la région.

---

<sup>172</sup> Balch, R. (1982). Op.cit.

Winston D. (2000). Op.cit.

<sup>173</sup> Winston D. (2000). Op. cit.

Dans les années quatre-vingt-dix, les interdits deviennent de plus en plus nombreux. Voici quelques-uns de ces interdits <sup>174</sup> :

- Mentir au professeur Do ;
- Garder une offense pour soi et ne pas en parler aux autres ;
- Permettre à un désir sensuel de se traduire en action ;
- Ne pas respecter la procédure ;
- Vérifier avec un autre membre si l'action qu'on s'apprête à poser est acceptable ;
- Faire confiance à son propre jugement ;
- Répondre défensivement à ses partenaires de classe ;
- Critiquer les autres ;
- Être égoïste ;
- Suggérer une action ou un comportement ;
- Exagérer le symptôme de son véhicule (corps) ;
- Avoir des préférences ;
- Vouloir être approuvé par les autres ; vouloir être perçu comme bon ;
- Avoir une attitude familière avec les autres étudiants ;
- Être agressif ;
- Être préoccupé par son apparence ;
- Être curieux.

Les membres doivent toujours remettre en question leurs besoins personnels. Par exemple, si un membre désire un nouveau désodorisant, il doit en faire la demande par écrit au leader. Dans sa lettre, le membre doit préciser qu'au meilleur de ses connaissances, il semble constater un manque de désodorisant<sup>175</sup>.

Les membres ont toutefois quelques divertissements. À chaque semaine, ils regardent à la télévision des épisodes de la série Star Trek et X-Files. À une occasion également, le groupe visite Las Vegas où ils résident à l'hôtel Stratosphère.

Malgré ces différents divertissements, les membres sont instruits par Applewhite de la nécessité de rester sur un pied d'alerte. Le moment de la venue du vaisseau spatial peut se produire à n'importe quel moment. Les membres se préparent donc quotidiennement au départ vers le nouveau monde.

En 1995, les membres construisent une forteresse à l'aide de pneus et achètent des armes. Les armes sont toutefois revendues peu de temps après.

<sup>174</sup> Wambaugh, J. (April 7, 1997). Meanwhile, back at the ranch, Time, vol. 149, no.14, p. 34-35

<sup>175</sup> Heaven's Gate Survivor Keeps Faith, Guardian Unlimited, Tuesday March 26, 2002 9:50 AM  
<http://www.cnn.com/US/9704/07/suicide/index.html>

Entre 1994 et 1997, les membres semblent asexués, ainsi le genre de chacun est difficilement reconnaissable. Tous sont identiques aux autres tant au niveau de leur coiffure que de leur habillement. Certains membres de sexe masculin sont mêmes castrés, afin de mieux contrôler leur corps.

Le 15 novembre 1996, un animateur de radio annonce qu'un amateur a photographié la présence d'un objet mystérieux derrière la comète de Hale Bopp, Applewhite décrit l'objet mystérieux comme le vaisseau du peuple extraterrestre qui les récupéra prochainement.

Le suicide des membres coïncide avec le moment où la comète est le plus près de la Terre<sup>176</sup>. Le 26 mars 1997, 21 femmes et 18 hommes sont retrouvés sans vie et dans un état de décomposition avancée. Ces individus avaient ingurgité de la compote de pommes mélangée avec des barbituriques et de la Vodka. Ils sont toutefois décédés par suffocation à l'aide d'un sac de plastique. Au moment du décès, ils étaient tous vêtus de façon identique. Ils portaient tous un pantalon et un chandail noirs ainsi que des espadrilles blanches.

### **Analyse du fonctionnement interne et externe du groupe**

#### *La croyance de base et l'influence sur les normes*

L'analyse des textes disponibles sur le site Internet du groupe permet de cerner la croyance la plus importante partagée par les membres<sup>177</sup>.

- Au moment propice, seuls les vrais croyants seront récupérés par les extraterrestres : soit les membres d'Heaven's Gate.

Cette croyance conduit à la création d'une exigence : le besoin constant de purifier leur corps. Pour les membres, leur véhicule (corps humain) est une enveloppe, un contenant de leur vraie identité, qui doit être entièrement purifié lors du passage vers un autre monde.

L'exigence de pureté a conduit à la création d'une variété de normes. En voici quelques-unes :

- La négation des besoins humains: comme le besoin de se nourrir, d'exprimer ses émotions, d'avoir des contacts physiques avec les autres membres que ce soit une poignée de main, une caresse ou une relation sexuelle ;
- Éliminer la présence de caractéristiques distinctives de la personnalité. Par exemple, les membres nient les caractéristiques propres à leur genre, en portant des vêtements identiques ainsi qu'en se coiffant de façon similaire ;

<sup>176</sup> O'Leary, S. (1997). Op. cit.

<sup>177</sup> Winston D. (2000). Op. cit.

- Couper les contacts avec la famille et les amis.

### *Peuple élu*

La croyance selon laquelle les membres seraient les seules personnes choisies par les extraterrestres leur permet de tolérer l'imposition d'un style de vie contraignant. Les membres eux-mêmes ont affirmé quelques jours avant leur décès qu'ils se dirigeaient vers ce passage volontairement et sans appréhension.

### *Division du monde*

Au quotidien, les membres divisent les individus en deux groupes : les membres purs et les non-membres impurs.

Le clivage de la réalité en deux groupes d'être humains influence Applewhite dans sa décision de minimiser les relations ou les rencontres avec les non-membres. Par exemple, lors de nombreuses conférences données par le groupe, il était interdit de parler ou de socialiser avec les auditeurs qui assistaient à la conférence. Les membres doivent neutraliser les effets négatifs de Lucifer qui est présent dans la salle sous la forme des auditeurs.

Pour lui, la société est un monde luciférien où cohabitent des individus dirigés par l'esprit du mal. Les habitants du monde acceptent les responsabilités dictées par le corps et les forces du mal et ce, afin de maintenir la stabilité du monde<sup>178</sup>.

Selon Applewhite, les forces inférieures ont réussi à rendre les êtres humains dépendants de leur corps et de la satisfaction de leurs désirs sexuels. Tous les articles de consommation, que ce soit du dentifrice ou des vêtements, renforcent dans les faits la sexualité des hommes et des femmes. Pour lui, la société est perverse puisque les références à la sexualité sont partout<sup>179</sup>.

Pour respecter cette vision du monde, les membres d'Heaven's Gate font le choix difficile de rejeter leurs responsabilités d'être humain.

### *La soumission à l'autorité*<sup>180</sup>

Tout au long de leur vie dans le groupe, les membres devaient faire preuve d'une soumission totale à la parole des leaders. Cette soumission les a conduits à une perte progressive de leur identité. Voici quelques-uns des aspects du fonctionnement interne de ce groupe qui ont favorisé une soumission extrême des membres aux leaders :

<sup>178</sup> <http://www.trancenet.org/heavensgate/>

<sup>179</sup> Glnody, March 19, 1997 <http://www.trancenet.org/heavensgate/>

<sup>180</sup> Davis, W. (2000). Heaven's Gate: A Study of Religious Obedience. Nova Religio, vol. 3, No. 2, p.241-267

- Accepter totalement la parole des leaders ;
- Couper tout contact avec parents et amis ;
- Être constamment en présence d'un autre membre ;
- Oublier leurs connaissances humaines afin de devenir des êtres purs.

La peur constante des membres de ne pas être suffisamment purs pour être admis dans l'autre monde favorise la soumission des membres aux leaders.

### **La Charte des droits et libertés du Québec et la protection des droits des membres du groupe Heaven's Gate**

En utilisant la charte des droits et libertés du Québec pour analyser l'expérience des membres, aucun article de celle-ci, ne semble avoir été enfreint. Même au moment de leur mort, les membres (tous adultes) ont laissé des témoignages vidéo mentionnant leur libre décision de quitter ce monde pour un niveau supérieur.

Malgré la publicité parue dans certains journaux américains et le lancement d'une page Web annonçant leur départ, aucune information ou plainte ne laisse présager que leur intention de quitter la terre pour un monde meilleur implique un suicide.

### **Conclusion**

Que ce soit dans l'Ordre du Temple Solaire ou au sein d'Heaven's Gate, la poursuite de l'idéal a progressivement conduit les membres du groupe à choisir de partir vers un monde meilleur. Dans ces deux groupes, la mort n'avait pas cette signification de fin de la vie. Elle marquait plutôt le commencement d'une nouvelle vie. Ainsi, la plupart des membres de ces groupes ne se sont pas suicidés avec l'idée de mourir, mais plutôt avec celle de revivre dans un monde paradisiaque.

Dans les trois groupes présentés, l'idée de vivre au paradis a influencé plusieurs personnes à tout quitter (parents, famille et amis, emploi, etc.), pour être admis parmi le peuple élu. Pour certains de ces groupes, ce dépassement s'accomplissait par le jeûne, le végétarisme et la vie hors du péché, tandis que pour d'autres elle se réalisait par l'acceptation des punitions corporelles. Dans tous ces groupes toutefois, l'accès au paradis passe par une obéissance totale au leader du groupe.

Bien que la Charte des droits et libertés ou la constitution de différents pays assure la protection des droits et libertés de chaque individu, il est difficile d'intervenir auprès des groupes sans qu'il y ait des plaintes portées devant les autorités. De plus, malgré les craintes souvent formulées par les anciens membres, les familles de membres ou la communauté entourant le groupe, il est difficile d'intervenir sur la base de crainte ou de supposition. Pour intervenir

rapidement auprès d'un groupe problématique et prévenir d'autres formes d'abus, les forces policières, les intervenants sociaux doivent accumuler des preuves et une connaissance suffisante du fonctionnement de ce type de groupe afin d'agir adéquatement dans le respect des droits et libertés de chacun.



## Chapitre 5 : Questions et réponses

Depuis sa création, Info-Secte répond, chaque année, à un nombre de plus en plus important de questions sur les groupes qualifiés de « secte » et le phénomène sectaire. Afin de répondre aux nombreuses questions adressées aux responsables et travailleurs d'Info-Secte, ce chapitre se veut un résumé des questions les plus souvent demandées et des réponses données :

**Est-ce que le groupe que je fréquente ou que fréquente un membre de ma famille est une secte?**

**Est-ce que le groupe « x » est dangereux ?**

Ce sont deux questions qui sont très souvent formulées par les personnes qui demandent de l'information à Info-Secte. Malgré le souhait d'une réponse simple, la complexité du phénomène sectaire rend impossible les explications tranchées. Identifier les risques qui peuvent être présents dans le fonctionnement d'un groupe pour ses membres est un processus qui nécessite une analyse approfondie de ce groupe.

**Qu'est ce qu'une secte ?**

Le mot secte est utilisé pour décrire les personnes rassemblées autour d'une même doctrine au sein d'une religion ou une idée.

Il est également utilisé pour décrire les groupes religieux en scission avec une organisation religieuse structurée et reconnue.

Le terme secte est couramment utilisé pour décrire les groupes aux comportements ou aux pratiques qui semblent étranges ou dangereux du point de vue de la personne qui observe. Cette utilisation du terme secte est souvent jugée péjorative<sup>181</sup>.

**Comment trouver de l'information sur un groupe particulier ?**

L'information sur les groupes peut être disponible :

- Au près du groupe ;
- Au près d'anciens membres ;
- Sur Internet ;
- Par le biais de centres d'information, d'études ou de recherches sur le phénomène sectaire et/ ou les nouveaux mouvements religieux ;
- Au près de personnes qui ont étudié ou qui connaissent ces groupes et le phénomène sectaire tels que des avocats, des chercheurs, des journalistes, des psychologues, des travailleurs sociaux, etc.

---

<sup>181</sup> Voir annexe 2

Il est important dans une recherche d'information de multiplier le nombre de sources sur lesquelles une opinion est construite.

### **Est-ce que les groupes peuvent, dans certaines situations, être dommageables pour leurs membres ?**

Des chercheurs essaient de chiffrer et de définir les formes de victimisation présentes dans certains groupes sectaires<sup>182</sup>. Toutefois, peu de statistiques ressortent de ces évaluations. L'impossibilité de dénombrer les groupes sectaires présents dans un environnement peut expliquer l'absence d'études statistiques sur la victimisation dans ces groupes.

Malgré l'incertitude quant au nombre de victimes de groupes sectaires, la quantité de témoignages recueillis<sup>183</sup> ainsi que certaines études réalisées sur la victimisation des membres de groupes<sup>184</sup> permettent de croire à l'existence de la présence de différentes formes de victimisations dans certains de ces groupes.

### **Qui devient membre ?**

Il est difficile d'identifier quelles catégories de personnes s'engagent dans la vie d'un type de groupe particulier. Toutefois, certains types de personnes à certains moments de leur vie s'engagent dans des groupes qui exigent un investissement de temps et d'argent très important. À titre d'exemple, on retrouve des personnes qui sont en période de transition comme les jeunes adultes<sup>185</sup>, les adultes au seuil de la quarantaine et en période remise en question<sup>186</sup>, les personnes qui

<sup>182</sup> Abgrall, J. M. (1996). *La mécanique des sectes*. Paris: Payot

Rosen, S. (1997). Gender Involvement That Affect Women's Attraction to and Involvement in Cults, *Cultic Studies Journal*, Vol.14, No.1, p. 22-39.

Langone, M. D. (1993). *Recovery From Cults*. New York: W. W. Norton & Company.

Singer, M. T. (1995). *Cults in Our Midst*. San Francisco: Jossey-Bass Publishers.

West, L. et Martin, P.R. (1996). « Pseudo-Identity and the treatment of personality change in victims of captivity and cults », *Cultic Studies Journal*, Vol 13, no 2, p.125-152.

<sup>183</sup> Rapport final du Comité Canadien sur la violence faite aux femmes (1995). Ministère des Approvisionnement et Services Canada.

Conseil de l'Europe. (1999). *Activités illégales des sectes*, Doc. 8373. Rapport Commission des questions juridiques et des droits de l'homme.

Guyard, A (1996): *Les sectes en France*. Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur les sectes, Assemblée nationale, France, La Documentation Française, Paris.

Hill D.G. (1980): *Study of Mind Development Groups, Sects and Cults in Ontario*, A Report to the Ontario Government, Toronto.

<sup>184</sup> Chambers, W., Langone, M. D., Dole, A., & Grice, J. (1994). Group Psychological Abuse Scale: A Measure of Cultic Behavior. *Cultic Studies Journal*, 11(1), 88-117.

Giambalvo, C., & Rosedale, H. (Eds.). (1996). *The Boston Movement: Critical Perspectives on the International Churches of Christ*. Bonita Springs, FL: American Family Foundation.

Martin, P., Langone, M., Dole, A., & Wiltout, J. (1992). Post-cult Symptoms as Measured by the MCMI Before and After Residential Treatment. *Cultic Studies Journal*, 9(2), 219-250.

Lalich, J. (1997). Women in Cults, *Cultic Studies Journal*, vol 19, n°4, p.37-52.

<sup>185</sup> Barker, E. (1999). Op.cit.

<sup>186</sup> Richardson, J. (1986). Op.cit.

Richardson, J.T. (1993). Op.cit. p.243-271.

présentent une forme de dépendance dans leur vie, que ce soit à la drogue, à la sexualité ou à l'alcool,<sup>187</sup> ou les personnes qui vivent des moments de détresse psychologique, comme une séparation amoureuse, la mort d'un proche.

### **Pourquoi devenir membre d'un groupe ?**

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles une personne devient membre d'un groupe. Les motivations et les explications données par les membres et les chercheurs permettent de comprendre la décision d'adhérer à un groupe.

#### *Circonstances qui peuvent influencer la participation à un groupe.*

Voici quelques circonstances qui peuvent influencer une personne à se joindre à un groupe<sup>188</sup> :

- Être malade, côtoyer des gens qui le sont ou encore percevoir son mode de vie comme étant malsain ;
- Être en mauvaise posture financière ;
- Ressentir une désorganisation de ses valeurs ou se sentir en opposition aux valeurs socialement acceptées ;
- Ressentir un manque dans ses relations interpersonnelles. Par exemple, la personne se sent seule ;

Richardson, J. (1995). Op.cit

<sup>187</sup> Galanter, M. (1999). Op.cit.

<sup>188</sup> Chagnon, R. (1988). Conversion aux nouvelles religions : libres ou forcées ? Québec : Éditions Fidès.

Curtis, J. Curtis, M. (1993). Factors Related To Susceptibility and Recruitment by Cult. Psychological report, vol.73 p. 451-460.

Daner, F. J. (1975). Conversion To Krishna Consciousness: The Transformation From Hippie to Religious Ascetic. dans R. Wallis (ed.) Sectarism. New York: Holstead, p. 53-69.

Delgado, R. (1977). Religious Totalism. Southern California Law Review. 15, p. 1-99.

Duhaime, J. (1998). L'adhésion à la conscience de Krishna de 1965 à 1977 aux États-Unis : Un point de vue des sciences sociales, dans Croyances et sociétés. Montréal : Fides (Collection Héritage projet), p.247-263.

Gasde, I., Block, R. A. (1998). Experience: Psychological Abuse, Distress, Personality Characteristics, and Changes in Personal Relationships Reported by Former Members of Church Universal and Triumphant, Cultic Studies Journal, Vol. 15, No. 2. P.192-221

Glock, C. Y. (1963). Origine et Évolution des groupes religieux, Archives de sociologie des religions, vol. 8, p. 29-38.

Glock, C.Y. (1973). Religion in Sociological Perspectives, dans Essays in Empirical Study of Religion. Belmont CA: Wadsworth, p. 455-487.

Glock, C.Y. (1976). Concioussness among Youth : An Interpretation, dans C., Glock, N. Bellah (eds), (1976). The New Religious Consciousness. Berkeley, CA: University of California Press, p.353-366.

Lofland, J. (1966).Op.cit.

Lofland, J., Skonovd, N. (1981). Op.cit.

Siskind, A. (2001) Child-Rearing Issues in Totalist Groups. Dans, B. Zablocki et T. Robbins (eds). Misunderstanding Cults : Searching for Objectivity in a Controversial Field, Toronto, University of Toronto Press, p.415-451

- Ressentir que sa vie et son rôle dans la société sont insatisfaisants.

### *Une question de relation*

Pour comprendre le processus d'adhésion et l'engagement dans un groupe, il faut également s'attarder sur la relation qui unit le membre au leader.

### *Un processus d'influence*

L'adhésion à un groupe peut être conçue comme une décision libre ou comme une conséquence de l'emploi de techniques de persuasion psychologique utilisées par un leader sur les membres du groupe<sup>189</sup>.

### **Quels aspects du fonctionnement de groupe peuvent influencer le développement et la sécurité des enfants ?**

La vie dans un groupe peut être une expérience très enrichissante et satisfaisante pour tous les membres. Toutefois, qu'en est-il des enfants qui grandissent dans ces groupes totalitaires<sup>190</sup> ou dans un groupe avec un leader charismatique<sup>191</sup> ?

<sup>189</sup> Voir annexe 1

<sup>190</sup> **Définition de l'institution totalitaire selon Goffman (1968) :** « une institution totalitaire accapare le temps et les intérêts de ceux qui en font partie et leur procure une sorte d'univers spécifique qui tend à les envelopper. Certaines institutions poussent cette tendance à un degré incomparablement plus contraignant que les autres. Signes de leur caractère enveloppant ou totalitaire, les barrières qu'elles dressent aux échanges sociaux avec l'extérieur, ainsi qu'aux entrées et sorties qui sont souvent concrétisées par des obstacles matériels ». p.45-46

Voici quelques **caractéristiques distinctives de l'institution totalitaire** : L'homme dort, se divertit et travaille dans des lieux différents. Pour Goffman (1968) dans l'institution totalitaire ces trois activités prennent place dans un même lieu; Promiscuité totale avec les autres membres de l'institution; Activité de chacun sont soigneusement prédéterminées; Distinction marquée entre les membres de l'institution par exemple dirigeants, et personnes dirigées; Isolement de la personne dirigée avec le monde extérieur; Cérémonie d'admission : modification du statut et perte de privilège, privation; Dépouillement de l'identité, la personne n'est plus Madame ou Monsieur un tel, mais une personne dirigée; Dans certaines institutions dégradation de l'image de soi.

Ces organisations totalitaires imposent aux individus une promiscuité totale et un traitement uniforme, elles abolissent les frontières habituelles entre les différents champs d'activité de l'existence (repos, loisir et travail) et les soumettent à des obligations strictes qui ont pour effet de modifier la personnalité des personnes dirigées, en les forçant à intérioriser l'image stéréotypée qu'elle a d'eux.

Goffman, E. (1968). Op.cit.

<sup>191</sup> Lifton, R.J. (1961). Op.cit.

Voir Annexe 1 : définition de manipulation mentale

Définition de Galanter (1999) de milieu sectaire : **Un groupe charismatique** est un groupe où les membres ont peu de décisions à prendre, le leader est l'unique autorité; Les membres partagent un fort système de valeurs. Ce système influence les choix, les décisions et les comportements; les membres sont influencés par les normes du groupe; l'importance accordée au leader transcende les membres. Dans ce contexte, le leader est vu comme étant capable de régler les problèmes de l'humanité. L'interaction entre les membres a pour effet de faire croire au leader qu'il est grandiose.

Quels sont les éléments du fonctionnement interne qui peuvent influencer le développement et la sécurité des enfants ? Voici un résumé de quelques éléments du fonctionnement interne :

### *Image de l'enfant dans le groupe*

L'image et la position sociale de l'enfant véhiculées et valorisées dans le groupe peuvent avoir une influence directe sur sa qualité de vie dans le groupe<sup>192</sup>. Par exemple, un groupe biblique peut croire qu'un enfant est un être fondamentalement mauvais. Dans ces groupes, l'enfant peut alors, dès sa naissance, être perçu comme pécheur qu'il faut corriger. Dans ce cas, le processus d'expiation des péchés peut prendre la forme de punitions corporelles.

Dans d'autres situations, par exemple, l'âge marquant l'entrée dans la vie adulte peut influencer le cheminement de l'enfant dans le groupe. Une organisation qui reconnaît les jeunes filles comme adultes à l'âge de dix ans, peut inciter ses membres à vivre des relations qui pourront être traumatisantes pour celles-ci. Elles pourront donc épouser un homme qu'elles ne connaissent pas, être initiées à la sexualité à un très jeune âge, avoir des responsabilités similaires aux autres femmes adultes du groupe<sup>193</sup>.

### *La place et le sens de la famille dans le groupe*

L'importance accordée à la famille dans le groupe peut avoir une influence directe sur le quotidien d'un enfant. Il est plus probable que les besoins de l'enfant soient satisfaits dans les groupes qui valorisent la famille et le lien parent-enfant que dans un groupe qui valorise plutôt la dévotion totale des membres au leader<sup>194</sup>. Par exemple, les enfants qui grandissent dans un groupe qui perçoit la famille comme une entrave à l'accomplissement de la mission du leader peuvent être séparés de leurs parents très tôt après leur naissance<sup>195</sup>.

---

Galanter, M. (1999). Op.cit.

<sup>192</sup> Capps, D. (1992). Religion and Child Abuse: Perfect Together. *Journal for the Scientific Study of Religion*, 31(1), pp. 1-14

Ellison, C. & Sherkat, D. 1993. Conservative Protestantism and Support for Corporal Punishment. *American Sociological Review*, 58, pp.131-144

Rochford, R.E. Heinlein, J. (1998). Child Abuse in the Hare Krishna Movement: 1971-1986. *ISKCON Communications Journal*, Volume 6, Number 1, 1998, pages 41-69.

<sup>193</sup> Siskind, A. (2001). Child-Rearing Issues in Totalist Groups. Dans, B. Zablocki et T. Robbins (eds). *Misunderstanding Cults : Searching for Objectivity in a Controversial Field*, Toronto, University of Toronto Press p.415-451

<sup>194</sup> Siskind, A. (2001). Ibid.

<sup>195</sup> Siskind, A. (2001). Ibid.

Katchen, M. (1997). *The Roles of Dissociativity and Dissociative Disorders in Former Members of High Demand Religious Movements*. Phd. Dissertation Australia

Lorsqu'on s'interroge sur la place de la famille dans le groupe, il est également important de se questionner sur la notion d'autorité parentale<sup>196</sup>. Qui détient l'autorité de prendre des décisions concernant l'éducation des enfants ? Dans les groupes totalitaires, le rôle des parents peut être redéfini. Les parents peuvent détenir un pouvoir de décision limité sur l'éducation de leurs enfants, sur les corrections qui leur sont imposées ou même sur le temps qu'ils peuvent consacrer à ces derniers.<sup>197</sup>.

### **Quels sont les types de torts possibles que peut subir une personne dans un groupe?**

#### *Les torts causés*

Différents types de dommages peuvent être observés dans des groupes, en voici une liste non exhaustive :

#### **Risques financiers**

- Fraude ;
- Exigence financière du groupe qui place l'équilibre financier du membre en péril ;
- Travail non-rémunéré selon les normes.

#### **Risques pour l'intégrité physique**

- Violence physique et punition corporelle ;
- Privation des éléments essentiels à la survie comme la privation de nourriture et de sommeil ;
- Refus d'accès à un traitement médical adéquat ;
- Agression sexuelle.

#### **Risques pour l'intégrité psychologique**

- Dénier d'affection ;
- Attaque de l'estime de soi ;
- Non-accès à l'information ;
- Non-accès à une éducation ;
- Négligence des enfants ;
- Négligence des aînés.

---

<sup>196</sup> Ellison, C. & Sherkat, D. (1993). Conservative Protestantism and Support for Corporal Punishment. *American Sociological Review*, 58, p.131-144

Capps, D. (1992). *Op. cit.*

<sup>197</sup> Siskind, A. (2001). *Ibid.*

**Quelles sont les raisons pour lesquelles les gens quittent un groupe ?**

Les raisons pour lesquelles une personne quitte un groupe sont variées, elles peuvent être, entre autres :

- Les valeurs du groupe ne correspondent plus aux objectifs de vie de la personne ;
- Le groupe expulse la personne ;
- Les relations entre les membres sont trop difficiles ;
- Elle est victime de violence physique et/ ou psychologique ;
- En raison d'une intervention extérieure.

**Comment évaluer si le groupe dont je suis membre ou le groupe avec lequel je désire m'intégrer correspond à mes besoins ?**

La personne qui s'interroge doit prendre ses informations auprès de sources différentes.

Cette liste ne doit pas être utilisée comme un moyen de reconnaître si un groupe est une secte ou non, mais plutôt si le groupe peut répondre à vos attentes et vos besoins. Voici une liste de questions dont les réponses peuvent vous aider à faire un choix éclairé.

*Le leadership et le pouvoir :*

- Qui détient le pouvoir dans le groupe ?
- Qui est le leader / le fondateur ?
- Quelle est la formation du leader ?
- Quel est le passé du leader ?
- Comment les décisions concernant la vie de chacun des membres sont-elles prises ?
- Comment le pouvoir est-il distribué dans le groupe ?
- Est-ce que des membres, autres que le leader, détiennent une forme de pouvoir ?

*Le groupe :*

- Est-ce que le groupe est controversé ? Si oui, pourquoi ?
- Quelles sont les demandes du groupe envers les membres ?
- Quelles sont les préoccupations du groupe ? L'argent ? La pureté ?

*Les membres :*

- Est-ce qu'il y a des membres qui ont des critiques à formuler à l'égard de leur groupe ?
- Quelles sont ces critiques ?
- Combien d'heures par semaine un membre consacre-t-il en général au groupe ?

*La participation financière des membres :*

- Est-ce qu'il y a des frais reliés à l'inscription au groupe ?
- Est-ce que le membre doit remettre une partie de son salaire au groupe ?
- Est-ce que le membre doit travailler pour le groupe ?

*Perception du monde :*

- Comment le groupe et les membres décrivent-ils leur environnement social, les non-membres ?
- Est-ce qu'il y a des interdits sur ce que le membre peut lire, peut écouter ou voir ?

*Relations :*

- Quelle est la nature des relations entre le groupe et sa communauté ?
- Quelle est la nature des relations des membres entre eux ?
- Quelle est la nature des relations entre les membres, leur famille et leurs amis ?
- Quelle est la nature des relations des membres avec les non-membres ?
- Quelle est la nature des relations entre le leader et les adeptes ?

*Enfant :*

- Quelle est la position sociale des enfants dans le groupe ?
- Quel est le rôle des enfants dans le groupe ?
- Est-ce que l'enfant a des contacts avec le monde extérieur ?
- L'enfant d'âge scolaire fréquente-t-il une école ou est-il scolarisé à la maison ?
- Est-ce que l'enfant fréquente l'école publique ou privée, ou l'école du groupe ?
- Est-ce que l'enfant peut recevoir des soins médicaux offerts par le service public de santé ?
- Est-ce que les enfants sont autorisés à jouer avec des enfants non-membres ?



*Santé :*

- Est-ce que les membres du groupe ont accès aux services de soins de santé publics ?
- Est-ce que le groupe possède ses propres pratiques en matière de santé?

*La femme dans le groupe :*

- Quel est le rôle des femmes dans le groupe ?
- Quelle est la vision de la femme que le groupe transmet ?

*Les relations intimes :*

- Quelle est la vision de la sexualité dans le groupe ?
- Est-ce que les gens peuvent se marier librement dans le groupe ?
- Comment ou par qui s'effectue le choix d'un partenaire de vie ?
- Qui décide du choix du conjoint ou du mariage des membres ?

## Conclusion

"Certains groupes peuvent causer du tort à certaines personnes à certains moments et certains groupes peuvent être plus portés à causer du tort aux gens."

(Traduction libre) – Michael Langone, CSJ, Vol. 18, 2001, p. 18.

La création de ce texte a pour but principal de présenter les « sectes » non pas comme des organisations perçus comme bizarres et/ou problématiques, mais plutôt comme des groupes qui sont présents dans notre vie quotidienne.

Dans ce contexte, comprendre leur fonctionnement et parfois la violence qui émerge dans certains de ceux-ci devait se faire par l'acquisition de connaissance sur le fonctionnement des groupes en général. Laissant de côté initialement, l'ensemble des théories sur les sectes et les nouveaux mouvements religieux, nous nous sommes attardés sur la dynamique des groupes.

Chacun d'entre nous, un jour ou l'autre dans sa vie, devient membre d'un ou de plusieurs groupes, que ce soit la famille, un groupe artistique, musical, sportif, une équipe de travail ou encore un groupe spirituel. Bien qu'aucune recherche actuelle ne permette de prédire avec exactitude quels groupes peut causer des torts physiques, psychologiques ou des pertes monétaires à certains de leurs membres, les connaissances actuelles permettent de comprendre le fonctionnement général des groupes ainsi que certains facteurs de risque potentiel de victimisation.

Il ne suffit pas de soupçonner un groupe d'être « problématique » ou « dangereux ». Il faut également fournir des preuves solides que ce dernier enfreint une ou plusieurs lois, avant de porter quelque accusation que ce soit.

Vivre dans une société démocratique signifie l'assurance de la protection des droits et libertés de tous. Il est donc de notre devoir en tant que citoyen de cette société démocratique de préserver les droits individuels et collectifs de chacun. Cette assurance du maintien des droits et libertés doit être possible dans la mesure où les comportements des groupes et des individus qui les composent les respectent.

Bien que les groupes soient généralement des lieux d'épanouissement personnel, dans certains cas le fonctionnement interne du groupe peut être victimisant pour certains membres. Afin de prévenir toute forme de victimisation, il est essentiel de comprendre le fonctionnement des groupes et de respecter les droits d'autrui.

## **ANNEXES**

Les annexes présentées dans cette seconde partie comportent des informations supplémentaires afin de comprendre différents aspects du fonctionnement des groupes et du « phénomène sectaire ».

## **ANNEXE 1 : La manipulation mentale et les groupes : définition et controverse**

### **La manipulation mentale**

Les expressions « brainwashing » et « manipulation mentale » sont des termes populaires pour parler de réforme de la pensée et de persuasion coercitive. Celles-ci ont d'abord été utilisées par différents chercheurs<sup>198</sup> pour décrire le programme de modelage de la pensée mis sur pied par le régime communiste. À l'époque, ces techniques étaient utilisées dans les universités, les programmes éducatifs et les prisons chinoises afin de modifier le point de vue politique des participants.

Les techniques de manipulation mentale ont attiré l'attention du public lorsque des prisonniers américains ont déclaré leur allégeance au parti communiste après une période d'incarcération en Chine. Après quelques recherches<sup>199</sup>, la modification de la pensée subie par les prisonniers américains a été associée à l'utilisation de techniques de manipulation bien précises par les geôliers chinois.

Robert J. Lifton a étudié les mécanismes de manipulation utilisés dans les prisons chinoises. Les résultats de son étude sont utilisés depuis la fin des années 1970 pour comprendre l'expérience des membres de groupes identifiés par certains comme des « sectes »<sup>200</sup>.

Dans son livre intitulé « *Thought Reform and the Psychology of Totalism* » (1961), Lifton décrit le processus par lequel un groupe peut, à l'aide de techniques particulières, modifier la personnalité d'un participant.

---

<sup>198</sup> Hunter, E. (1951). *Brainwashing in Red China*. New York: Vanguard Press.

Lifton, R. J. (1961). *Thought Reform and the Psychology of Totalism*. New England, University of North Carolina Press.

Sargant, William Walters. (1957). *Battle for the Mind: A Physiology of Conversion and Brain-Washing*, Malor Books: Cambridge, MA.

Schein E.H. (1956). *The Chinese Indoctrination Program for Prisoners of War*, *Psychiatry*, vol. 19, p. 149-172.

Schein, E.H. (1961). *Coercive Persuasion*. New York: Norton and Co.

Verdier, P.A. (1977). *Brainwashing and the Cults*. Hollywood, CA: Wilshire Book Company.

<sup>199</sup> Conway, F., Siegelman, J. (1976). *Snapping: America's Epidemic of Sudden Personality Change*. New York: Delta Book.

Keiser, T. W., Keiser, J. L. (1987). *The Anatomy of Illusion: Religious Cults and Destructive Persuasion*. Thomas: Springfield, IL.

Langone, M. D. (1993). *Recovery From Cults*. New York: W. W. Norton & Company.

Rudin, J. Rubin, M. (1980). *Prison or Paradise? The New Religious Cults*. Philadelphia: Fortress Press.

Singer, M. T. (1995). *Op. cit.*

<sup>200</sup> Hassan, S. (1988). *Combatting Cult Mind Control*. Rochester, VT: Park Street Press.

Lalich, J. (1996) *Op.cit.*

Singer, M. T. Addis, M.E. (1992) *Op.cit.*

Singer, M. T. (1996). *Thought Reform Today*. Dans C.B. Strozier & M. Flynn (eds.), *Trauma and Self*. Savage, Maryland: Rowman and Littlefield Publishers, 69-79.

D'abord pour transformer la personnalité d'une personne, il faut que cette dernière participe à la vie d'un groupe qui partage une philosophie de vie totalitaire. Cette philosophie doit donc valoriser:

- L'unité du groupe ;
- L'acceptation de la croyance selon laquelle le groupe est le seul rassemblement d'êtres humains a possédé la Vérité ;
- L'intégration de valeurs spécifiques dans le quotidien ainsi que l'adoption de comportements particuliers ;
- L'abandon de l'individualité du membre dans le groupe.

La pensée totalitaire permet ainsi de créer un climat propice à la mise en place des techniques de persuasion coercitive. Ces dernières permettent de modifier la personnalité de l'individu. Voici une brève explication de ces différentes techniques.

#### *Le contrôle du milieu*

Cette technique consiste à contrôler le milieu dans lequel évolue la personne. Ainsi :

- L'ensemble des informations accessibles aux individus est contrôlé;
- La personne n'a plus à juger de ce qui est juste et de ce qui ne l'est pas, le groupe sait ce qui est bon ou non pour elle. Le groupe indique donc aux membres des détails sur ce qui est adéquat de penser, de faire, les lieux où il est permis de se rendre, les habits qu'il est adéquat de porter et plus encore ;
- Dans un tel milieu de vie, la personne ne doit rien cacher aux dirigeants ainsi qu'aux autres membres. Toute information concernant le vécu des membres, leurs activités quotidiennes, leur histoire personnelle est confiée aux dirigeants ainsi que dans certaines circonstances à l'ensemble des membres du groupe<sup>201</sup>.

Le contrôle du milieu peut être facilité par l'éloignement géographique<sup>202</sup>. Les rencontres de formation et les stages offerts aux recrues se déroulent dans une zone isolée pour limiter les possibilités que les participants quittent la formation sans aviser un autre membre du groupe.

---

<sup>201</sup> Lifton. R. J. (1961). Op.cit.

<sup>202</sup> Lifton, R. J. (1997). Beyond Armageddon : New Patterns of Ultimate Violence, Modern Psychoanalysis, vol 22, no1, p. 17-29.

*La manipulation mystique*

La manipulation mystique consiste à :

- Persuader les membres du groupe du pouvoir divin du leader. Les membres acceptent volontairement et parfois sans questionnement les demandes de ce dernier. Le pouvoir surnaturel ou les connaissances exceptionnelles que le leader prétend posséder comme effet de légitimer l'ensemble de ses demandes aux yeux des membres<sup>203</sup> ;
- Cette technique permet au leader d'imposer ses choix aux membres<sup>204</sup>.

*L'exigence de la pureté.*

Dans un milieu totalitaire, le monde est divisé en deux blocs :

**Pur**  
**Entièrement bon**

**Impur**  
**Entièrement mauvais**

Cette division du monde influence le jugement du groupe. Dans un tel groupe, le monde est évalué en fonction de ce qui est défini comme pur et impur soit par le leader ou le groupe. Le monde est donc séparé en deux catégories rigides, il n'existe aucune place pour le compromis<sup>205</sup>.

Cette vision du monde influence :

- Les choix ;
- Les décisions ;
- Les comportements ;
- La perception que les membres se font des autres.

Dans les groupes qui valorisent l'idéal de pureté, celle-ci est souvent obtenue grâce à l'emploi de certaines formes de privations. Ces privations provoquent la déstabilisation de l'individu et précipitent l'abandon de ses défenses. Les privations peuvent être<sup>206</sup> :

<sup>203</sup> Lifton, R. J. (1961). Ibid.

<sup>204</sup> Lifton, R.J. (1961). Ibid.

Lalich, J. (1996). Op.cit

<sup>205</sup> Lifton, R.J. (1961). Ibid.

<sup>206</sup> Valatx, J.L. (1994). « Sleep Deprivation », Cultic Studies Journal. Vol 11(2), p.211-216.

Singer, M., (1995). Op.cit

- De sommeil ;
- De nourriture ;
- De repos par la participation intensive à des séances de sports visant la purification du corps ou par la participation à des séances de prières qui durent parfois des heures.

Dans ces groupes, la pureté est vue comme un état à atteindre. Dans ce sens, toutes les actions faites au nom de la pureté ou de la lutte contre les impuretés sont justifiées et même perçues comme morales.

La vigilance des membres contre les comportements impurs des autres peut être une source importante de conflits.

Cette idéologie tente également de créer un sentiment de culpabilité chez les participants qui sont incapables d'améliorer leur condition d'impur ou d'imparfait.

Dans ces circonstances, le leader est souvent l'unique arbitre et juge du comportement et de l'attitude des membres. En cas de déviance ou d'échec, le leader peut être autorisé à humilier, punir ou culpabiliser les membres<sup>207</sup>.

#### *La confession publique*<sup>208</sup>

Dans un groupe totalitaire, la confession de pensées ou de comportements impurs ou mauvais est souvent utilisée. Cette confession est souvent faite devant l'ensemble des autres membres du groupe. Elle a les effets suivants :

- Éliminer l'intimité et de rendre tout public ;
- Rendre le secret impossible ;
- Renforcer le sentiment de culpabilité.

#### *La science sacrée*<sup>209</sup>

Dans un groupe totalitaire, la doctrine du groupe est présentée comme l'unique vérité. Celle-ci ne peut et ne doit pas être contestée par les membres.

La doctrine est donc l'unique cadre de référence sur lequel les membres doivent ajuster leur vie quotidienne. Chacun doit par conséquent modeler ses choix, ses décisions et ses comportements en fonction de cette vérité.

Dans ces circonstances, le leader ou le sage du groupe justifie ses demandes en affirmant que ces dernières sont basées sur la vérité. Le fait d'être membre d'un groupe qui possède la vérité peut :

<sup>207</sup> Lifton, R. J. (1961). Op.cit.

<sup>208</sup> Lifton, R. J. (1961). Op.cit.

<sup>209</sup> Lifton, R. J. (1961). Op.cit.

- Réconforter ou sécuriser la personne. Elle n'a plus de doute puisqu'elle a des réponses à ses questions ;
- Favoriser le sentiment de paix parce que la vie est faite d'absolu ;
- Atténuer l'exercice de la pensée critique parce que la vérité règne et qu'un modèle détermine ce qui est bon et ce qui est mauvais.

### *Acquisition d'un nouveau langage*

Dans un groupe totalitaire, un langage substitut est enseigné. Ce langage commun peut avoir pour effet de<sup>210</sup> :

- Créer un sentiment d'unité et de similitude entre les membres ;
- Permettre aux membres du groupe de différencier les membres des non-membres.

L'ajout de nouveaux mots ou de nouvelles significations au vocabulaire usuel peut isoler le membre des non-membres puisque seuls les adeptes du même groupe peuvent comprendre les propos de cette personne<sup>211</sup>. Il pourra donc être difficile pour l'adepte de communiquer avec les non-membres.

À l'extrême, la communication entre les membres peut devenir rigide. Le groupe peut ainsi fournir aux adeptes différentes règles de communication qui régissent leurs interactions.

### *La suprématie de la doctrine sur l'individu*

Dans un groupe totalitaire, la doctrine du groupe domine sur les valeurs et les croyances personnelles. L'individu doit adopter la philosophie de vie et la mission du groupe comme l'unique point de référence dans sa vie. Toute forme de valeurs ou d'opinion personnelle peut alors être présentée comme égocentrique et/ou malsaine<sup>212 213</sup>.

### *Le pouvoir absolu sur l'existence*<sup>214</sup>

La personne ou le groupe qui partage une vision totalitaire de l'existence distingue la présence dans leur communauté de deux catégories de personnes : les gens qui partagent leur idéologie et les autres. Cette vision de l'homme influence les relations interpersonnelles des membres. Dans cette perspective, comme les non-membres sont décrits comme des êtres différents et que la

<sup>210</sup> Lifton, R. J. (1961). Op.cit.

<sup>211</sup> Boudier, M. (1994). Sectes : les manipulations mentales. Lyon : Chronique sociale.

<sup>212</sup> Lifton, R.J. (1961). Op.cit.

<sup>213</sup> Singer, M., (1995) Cults in Our Midst: The Hidden Menace in our Everyday Lives. San Francisco: Jossey-Bass Publisher

<sup>214</sup> Lifton, R.J. (1961). Op.cit.



différence est synonyme de mauvais, les membres de groupe totalitaire minimisent ou cessent les échanges qu'ils peuvent avoir avec les non-membres.

Les membres d'un groupe totalitaire ont la conviction qu'il n'existe qu'un seul vrai cheminement de vie : celui qu'ils proposent.

Cette conception de la réalité peut entraîner un sentiment de peur chez les personnes qui désirent quitter le groupe, puisque pour eux vivre hors du groupe, c'est mourir.

À l'extrême, les membres d'un groupe totalitaire peuvent en arriver à croire que seules les personnes qui partagent leur vérité ont le droit d'exister. Ils peuvent ainsi s'octroyer la permission de décider du droit de vie ou de mort sur les non-membres ou les non-croyants.

En conclusion, une personne qui participe à la vie d'un groupe au sein duquel un tel mode de contrôle est utilisé voit nécessairement son style de vie modifié. Le groupe provoque une crise d'identité chez l'individu. La personne questionne ainsi son ancien style de vie et l'évalue en fonction des valeurs transmises dans son groupe d'appartenance.

Progressivement, la personne réagit aux pressions de son environnement en adoptant la personnalité induite et désirée par le groupe. Ces anciennes attitudes, expressions et habitudes sont submergées par celles valorisées dans le groupe, ce qui a pour conséquence que la personne perd son individualité. Elle est maintenant une copie des autres membres du groupe.

### **Quelques critiques**

Les techniques de manipulation mentale sont encore utilisées pour comprendre l'engagement de certaines personnes dans des groupes. Toutefois, cette notion est critiquée.

Le principal reproche formulé à l'égard de la théorie de la manipulation mentale soutient que celle-ci doit être considérée comme une hypothèse de travail. Puisque aucune recherche n'a permis de prouver l'existence et l'emploi de techniques de manipulation mentale par le leader ou les membres d'un groupe, il est dans ce contexte incorrect d'utiliser cette théorie pour comprendre le fonctionnement des groupes.

De plus, le lavage du cerveau est un processus de transformation de la personnalité qui existe exclusivement dans des situations où la personne est retenue contre son gré, souvent sous la contrainte d'un bourreau<sup>215</sup>.

---

<sup>215</sup> Anthony. D. (1990). Religious Movements and Brainwashing Litigation: Evaluating Key Testimony, dans T. Robbins et D. Anthony (eds.). In *Gods We Trust*. New Brunswick: NJ: Transaction Books, p. 295-344.

Pour plusieurs auteurs, la notion de manipulation mentale est inadéquate<sup>216</sup>. L'utilisation du concept d'influence sociale est plus appropriée que celui de persuasion coercitive ou de manipulation mentale. Pour ces auteurs, une personne s'associe librement avec un groupe. Toutefois, dans son processus d'intégration dans le groupe, elle peut être influencée à prendre certaines décisions, à modifier certains aspects de son comportement ou autres, afin de s'adapter à la vie du groupe.

### **Les processus d'influence**

Dans nos interactions quotidiennes, nous sommes tous influencés par certains comportements ou attitudes adoptés par autrui. Voici quelques processus d'influence étudiés en sciences sociales.

#### *Le conformisme*

Le conformisme repose sur le principe selon lequel chacun, dans une situation sociale, se conforme à un jugement collectif d'une manière réfléchie et avec des raisons objectives<sup>217</sup>.

L'emploi de certaines techniques dans nos interactions sociales peut toutefois influencer les choix, les décisions et les comportements d'autrui. Lorsqu'une personne se retrouve en groupe, elle a tendance à accepter les réponses formulées par la majorité. La personne se conforme au choix de la majorité, parce qu'elle évalue que plusieurs personnes ont un meilleur jugement qu'elle seule. Même si la personne croit que sa réponse est correcte et que celle des autres membres est incorrecte, elle peut également donner une mauvaise réponse, afin de ne pas se distinguer des autres membres

Un groupe minoritaire ou une minorité de personnes peut également avoir une influence sur les comportements d'une majorité<sup>218</sup>, particulièrement lorsque :

<sup>216</sup> Introvigne, M. (1997). La notion de manipulation mentale. Communication présentation au colloque du CESNUR. Paris.

Melton, G. (1995). Ibid.

Shupe, A. D., Bromley, D.G. (1994). The Modern Anti-Cult Movement 1971-1991: A Twenty Year Retrospective. Dans Shupe et Bromley (eds.), p. 3-31.

<sup>217</sup> Asch, S. E. (1956). Studies of Independence and Conformity. A Minority of One Against a Unanimous Majority. Psychological Monographs, 70(9, Whole No. 16).

Moscovici, S. (1974). Social influence I: Conformity and Social Control. Dans, C. Nemeth (Ed.), Social Psychology: Classic and Contemporary Integrations (pp. 179-216). Chicago: Rand McNally.

Moscovici, S., Nemeth, C. (1974). Social influence II: Minority Influence. Dans C. Nemeth (Ed.), Social Psychology: Classic and Contemporary Integrations (pp. 217-249). Chicago: Rand McNally.

Moscovici, S. (1993). Toward a Social Psychology of Science. Journal for the Theory of Social Behavior, 23(4), 343-374.

<sup>218</sup> Moscovici, S. (1979) Social Influence and Social Change (London: Academic Press).

- Le groupe minoritaire présente une réalité ou une philosophie à laquelle la masse croit ;
- Le groupe ébranle les croyances et les convictions de la majorité ;
- La majorité admire le courage dont fait preuve la minorité pour débattre de ses convictions.

Le fait d'accepter l'opinion d'une minorité peut susciter un questionnement chez la personne qui adhère à la vision de la minorité<sup>219</sup>. Elle peut remettre en question ses valeurs ainsi que celles de la minorité.

Lorsqu'une personne accepte la vision de la minorité et qu'elle adapte sa vie à celle-ci, elle peut rencontrer de la résistance face à ce changement. Les amis, la famille et l'entourage qui n'ont pas changé d'attitude peuvent souvent exercer des pressions et créer de la résistance à ce changement d'attitude.

La minorité qui présente des idées et des comportements logiques et flexibles a plus de chance de modifier les comportements et les opinions de la majorité sans créer de réaction sociale notable<sup>220</sup>.

#### *L'acquiescement ou comment obtenir le consentement d'une personne*

Il est également possible de modifier les comportements d'un individu et d'obtenir son consentement à l'aide de mécanismes d'influence. Ces techniques permettent parfois à la personne qui les emploie d'obtenir l'acquiescement d'autrui à ses demandes. Certains auteurs<sup>221</sup> ont défini la nature de ces techniques d'influence sociale, les principales étant :

- La règle de réciprocité ;
- L'engagement et l'harmonie entre la parole et le geste ;
- La preuve sociale ;
- Le recours à l'amour ;
- Le recours à l'autorité ;
- Le recours à la rareté.

Ces techniques peuvent être inoffensives dans le cas où les demandes ne sont pas extrêmes. Toutefois, dans certains cas, l'utilisation de ces techniques peut être dommageable pour certaines personnes. Voici donc une brève explication de chacune de ces techniques d'influence sociale.

<sup>219</sup> Moscovici, S. (1979). Ibid.

<sup>220</sup> Moscovici, S. (1994). Psychologie sociale des relations à autrui. Paris, Nathan.

<sup>221</sup> Cialdini, R. V. (1993). Influence : Science and Practice, New York, Harper Collins.

Cialdini, R. V. (1994). Interpersonal Influence. Dans S. Shavitt et T. C. Brock (dir.), Persuasion, Boston, Allyn and Bacon, p. 195-217.

Joule, R. V., Beauvois, J. L. (1987). Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

Joule, R. V., Beauvois, J. L. (1998). La soumission librement consentie, Paris, PUF.

*La règle de réciprocité*<sup>222</sup>

La règle de réciprocité peut être définie comme la règle entre deux personnes qui précise implicitement qu'une personne qui donne à une autre peut s'attendre à recevoir de celle-ci un jour. Sur la base de cette règle, une personne peut délibérément donner à une autre avec l'intention de demander un service ultérieurement. L'obligation future, comme l'indique la règle sociale souvent implicite dans nos relations, rend possible le développement d'une relation d'échanges et de services.

La règle de réciprocité peut également être employée pour favoriser l'acquiescement d'une personne à une demande. Lorsque la personne a donné une fois à une autre personne, il est probable qu'elle donne encore. Cette technique s'appelle la **technique du pied dans la porte**. Elle consiste à demander peu au départ pour ensuite augmenter les demandes.

*L'engagement et l'harmonie entre la parole et le geste*<sup>223</sup>

Les gens désirent être perçus comme des personnes cohérentes. Ainsi, une personne peut influencer une autre à agir d'une façon particulière, si elle parvient à rendre le comportement souhaité logique aux yeux de l'autre.

*Les preuves sociales*<sup>224</sup>

Dans nos interactions sociales, nous essayons de cerner ce que les gens croient qu'il est adéquat de faire et de penser. Souvent une personne perçoit un comportement comme adéquat, normal ou correct si ce comportement est reproduit par plusieurs personnes.

Le principe de preuves sociales est d'amener une personne à acquiescer à une demande en l'informant que plusieurs autres personnes ont adopté avant elle le même comportement. Devant une situation inconnue, l'être humain est souvent enclin à observer les autres et à accepter leurs comportements comme le mode de réaction adéquat.

*L'amour, l'amitié et le charme*<sup>225</sup>

Les gens préfèrent souvent accepter les propositions des gens qu'ils connaissent et qu'ils apprécient.

---

<sup>222</sup> Cialdini, R. V. (1993). Op.cit.

Joule, P. (1994). Op.cit.

<sup>223</sup> Cialdini, R. (1985). Op.cit

Cialdini, R.(1993) Op.cit.

Joule, P. (1994). Op. cit

<sup>224</sup> Cialdini, R. (1993). Op.cit.

<sup>225</sup> Cialdini, R. (1993) Op.cit.

L'attirance physique peut également être employée par une personne pour en influencer une autre à accepter sa ou ses propositions, puisque nous acceptons plus facilement les propositions des gens que nous trouvons attirants ou charmants, que celles des personnes ordinaires ou inintéressants.

### *L'autorité*<sup>226</sup>

Dans notre société, lorsque les demandes sont acheminées par une figure d'autorité, les gens ont également tendance à acquiescer à la demande. Par exemple, depuis l'enfance nous avons été habitués à respecter l'autorité de nos aînés, de nos professeurs et à acquiescer à leurs propositions ainsi qu'à leurs exigences. Par conséquent, le respect de l'autorité peut être une technique employée par des leaders pour faire adopter certains comportements.

### *Rareté*<sup>227</sup>

Selon le principe de rareté, une personne accorde plus de valeur à une opportunité rare. Par exemple, les annonces publicitaires diront souvent que le produit est « disponible en nombre limité » afin que celui-ci prenne une valeur supplémentaire.

Un groupe peut donc dire qu'un nombre restreint d'individus aura accès au paradis et que seules les personnes qui auront reconnu la vérité du leader seront admises. La rareté des places rend donc plus attirant le fait d'être membre de ce groupe. Avoir une position dans un domaine où les places sont contingentées a pour effet de donner à la personne le sentiment d'être spéciale parce qu'elle a été choisie parmi un grand nombre de candidats<sup>228</sup>.

---

<sup>226</sup> Cialdini, R. (1993) Op.cit.

<sup>227</sup> Cialdini, R. (1993) Op.cit.

<sup>228</sup> Cialdini, R.(1993) Op.cit.

## Annexe 2 : Définition de secte et nouveau mouvement religieux

Cette annexe présente différentes définitions de la notion de secte ainsi qu'une définition de l'expression de nouveau mouvement religieux.

### Définition de secte

#### *L'origine du terme secte*

Le terme secte provient de la filiation des termes latins «secare» et «sequi» qui signifient respectivement couper et séparer, et suivre.

Couper et séparer. La signification du mot secte réfère au fait qu'un ensemble de personnes coupe les liens qu'il a avec un groupe spécifique.

Suivre : un ensemble de personnes suit le fondateur afin de créer un nouveau groupe.

#### *La définition de secte selon Max Weber<sup>229</sup>*

Dans une secte les membres s'associent librement au groupe. Les règles, les normes sont validées par ceux qui adhèrent aux groupes. Elles ne sont pas imposées par un groupe de dirigeants via des structures de pouvoirs. La secte se réunit en opposition à une organisation religieuse.

#### *La définition de secte par Troeltsch<sup>230</sup>*

La secte est un groupe qui se crée souvent en marge de l'Église. La secte naît de la confrontation à la pratique ecclésiastique qu'elle conteste. Les sectes apparaissent souvent à des moments où l'Église adopte certaines réformes.

#### *Définition de Bryan Wilson<sup>231</sup>*

Une secte : Un groupe de personnes en opposition à un autre groupe clérical.

Dans la secte, les aspirants membres doivent participer activement avant d'être acceptés comme membre du groupe.

<sup>229</sup> Weber (1927). General Economic History. Glencoe : The Free Press.

<sup>230</sup> Troeltsch, E. (1931). The Social Teaching of Christian Churches, vol.2, New York : Mac Millan.

<sup>231</sup> Wilson, B.R. (1992): The Social Dimensions of Sectarianism. Oxford : Clarendon Press.

*Une secte destructive par Abgrall (1996)*<sup>232</sup>.

Abgrall distingue deux types de sectes : les sectes et les sectes destructives

Les sectes sont des groupes d'individus rassemblés autour d'une même idéologie et qui évoluent socialement dans le secret. Elles ne représentent pas un danger pour leurs membres.

Toute secte devient dangereuse pour l'individu au moment où elle emploie des techniques de manipulation pour s'assurer de l'adhésion continue de ses membres. Dans ce cas, un groupe perçu comme inoffensif peut devenir, au cours de son évolution une secte coercitive dangereuse.

*Étude historique de l'utilisation du terme secte par Isser (1991)*<sup>233 234</sup>

Isser, dans un portrait historique et comparatif des sectes, distingue les « *sects* » des « *cults* ». Elle observe que les « *sects* » sont des groupes séparés et en opposition à un groupe religieux majoritaire ainsi qu'avec leur environnement social.

Les « *cults* » sont des groupes menés par un leader charismatique qui se dit souvent divin et omniscient. Ces groupes rejettent généralement un ancien mode de vie en prônant l'adoption de nouveaux principes existentiels. Le quotidien du groupe est organisé en fonction des besoins et des exigences du leader. Ce dernier, selon Isser, manipule ses adeptes pour obtenir la satisfaction de ses besoins. Le danger que représente ce second type de groupe pour l'intégrité physique et psychologique est donc plus important aux yeux de cette auteure.

<sup>232</sup> Abgrall, J.M. (1996). Op.cit

<sup>233</sup> Isser, N. (1991). Why Cultic Group Develop and Flourish : A Historian's Perspective. *Cultic Studies Journal*. Vol.8, no.2, p.104-121

<sup>234</sup> Note sur l'utilisation du terme secte en anglais et en français. Dans les écrits de langue anglaise deux termes sont souvent utilisés lorsqu'il est question du phénomène sectaire soit ceux de « *sect* » et de « *cult* ». En français, le terme secte est utilisé tant pour décrire « *les groupes organisés d'adeptes partageant une même croyance élitiste, plutôt fermé sur lui-même, dont les membres sont souvent soumis à un chef charismatique ou à une administration hiérarchisée, centralisée et autoritaire, et dont les desseins peuvent être religieux, politiques, économiques ou autres* » (le Grand dictionnaire terminologique, [http://www.granddictionnaire.com/fs\\_global\\_01.htm](http://www.granddictionnaire.com/fs_global_01.htm)). Toutefois le terme « *sect* » en anglais est utilisé pour décrire un groupe religieux en schisme, spécialement ceux décrits comme extrêmes ou hérétiques ou comme une dénomination religieuse ou un groupe qui adhère à une doctrine ou un leader. Le terme « *cult* » est utilisé pour décrire 1. la vénération religieuse, 2. un système de croyances et de rituels religieux, 3. une religion décrite comme non-traditionnelle (<http://www.m-w.com/cgi-bin/dictionary>): En français le terme culte est plutôt utilisé pour décrire la « *Vénération des ancêtres fondée sur la croyance qu'après leur mort ils peuvent exercer une action bénéfique ou maléfique sur les vivants et particulièrement sur leurs descendants* » [http://www.granddictionnaire.com/fs\\_global\\_01.htm](http://www.granddictionnaire.com/fs_global_01.htm) Le terme « *cult* » en anglais et le terme « *secte* » en français ont souvent le même sens dans leurs langue respective.

*Observation sur l'utilisation du terme secte selon l'American Family Foundation (AFF)*

L'AFF, une organisation professionnelle qui existe depuis plus de 20 ans, soutient que le terme « secte » est utilisé, à tort ou à raison dans la population, pour décrire une diversité de phénomènes<sup>235</sup>, comme par exemple des groupes :

- Religieux, politiques, psychologiques, commerciaux dans lesquels le ou les leader(s) semble(nt) influencer les membres pour son propre bénéfice ;
- Religieux et politiques fanatiques dans lesquels le leader utilise ou non un niveau élevé de contrôle psychologique ;
- Terroristes qui influencent des personnes à commettre des actes de violence extrême ;
- Religieux déclarés hérétiques ou non orthodoxes par une personne qui observe ce groupe ou ses membres ;
- Religieux non traditionnel, non problématique ou dangereux ;
- Des communes isolées géographiquement ;
- Dans lesquels un parent, un ami, un conjoint ou une conjointe participe et que les proches reconnaissent à tort ou à raison comme destructeurs pour la personne ;
- Qui utilisent des méthodes agressives de vente et de recrutement ;
- Sociaux autoritaires où les membres présentent un degré élevé de conformité et de soumission face aux demandes des leaders ;
- Extrémistes qui valorisent la violence, le racisme, la séparation et le renversement du gouvernement ;
- Faisant référence aux relations familiales ou dyadiques où un membre exerce un niveau élevé d'influence qui peut causer des torts, par exemple, des familles dysfonctionnelles ou le syndrome de la femme battue.

Pour l'AFF, face à la diversité de sens attribués par le public à la notion de secte, trois choix sont possibles :

- On peut prétendre que le terme secte est plus précis qu'il ne l'est vraiment en réalité, et ainsi soutenir qu'il amène à une application erronée du terme secte et du phénomène auquel il réfère ;
- On peut définir le terme de façon si précise qu'il ne peut plus être utilisé ;
- Il est possible de travailler à la formulation d'une définition plus précise de la notion de secte tout en reconnaissant l'ambiguïté du terme.

<sup>235</sup> AFF et leur utilisation du terme secte [http://www.csj.org/infoserv\\_cult101/essay\\_cult.htm](http://www.csj.org/infoserv_cult101/essay_cult.htm), essai sur l'ambiguïté de la notion de secte : [http://www.csj.org/infoserv\\_cult101/aff\\_termdefambiguity.htm](http://www.csj.org/infoserv_cult101/aff_termdefambiguity.htm) traduction libre.



L’AFF note qu’en raison de l’utilisation fréquente de ce terme dans le langage populaire, il est difficile d’éliminer son usage. L’organisme suggère plutôt d’utiliser judicieusement la notion de secte tout en reconnaissant l’ambiguïté du terme.

### **Définition d’un nouveau mouvement religieux**

*Selon Bryan Wilson (1992, 1999)<sup>236</sup>*

L’expression nouveau mouvement religieux décrit l’ensemble des nouveaux groupes spirituels qui se sont créés depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

*Trois différents types d’organisations religieuses selon Gordon Melton<sup>237</sup>*

Les groupes **primaires** sont les petits groupes qui permettent aux membres d’avoir une relation étroite avec le leader et chacun des autres membres. Il donne l’opportunité aux membres de vénérer régulièrement le leader. Ce groupe accompagne le membre dans l’ensemble de son cycle de vie et l’aide à cheminer dans le mariage, les relations de couple, la naissance d’enfants, la mort, etc. Lorsque le nombre de membres augmente, ces groupes tendent à créer des sous-groupes.

Les groupes **secondaires** fournissent un ensemble de fonctions religieuses limitées comme l’éducation, le service social et l’action sociale. Ils ne fournissent pas le cercle des services offerts par les groupes primaires.

Les groupes **tertiaires** sont des groupes d’organisations. Ils organisent le dialogue entre les groupes primaires, exemple : le concile mondial des Églises.

---

<sup>236</sup> Wilson, B. (1992). Op.cit.

Wilson, B. (1999). Introduction, dans B. Wilson et J. Cresswell. *New Religious Movements: Challenge and Response*. New York : Routledge, p.5-21

<sup>237</sup> Melton, G. (1995).Op. cit.

### Annexe 3 : Les types de groupes

#### Qu'est ce qu'un groupe ?

« Un groupe peut être défini comme un ensemble de personnes qui partagent certains objectifs communs »<sup>238</sup>.

Sur la base de cette définition, plusieurs rassemblements de personnes peuvent être reconnus comme des groupes. En voici quelques-uns :

- Un ensemble de personnes réunies dans une salle de spectacle. L'objectif commun : entendre un chanteur connu ;
- Des personnes réunies dans une salle d'attente. l'objectif commun : Consulter un médecin ;
- Les employés d'une compagnie. L'objectif commun : offrir un service en échange d'argent ;
- Les membres d'une équipe sportive. L'objectif commun : le plaisir d'être ensemble ou de vaincre un adversaire ;
- Les membres d'un groupe spirituel. L'objectif commun : vivre en harmonie avec la loi du cosmos.

Cette définition est très large, elle peut être utilisée pour décrire une multitude de groupes différents. Cette description ne permet toutefois pas de différencier les groupes les uns des autres. Voici d'autres catégorisations afin de distinguer différents types de groupes présents dans notre environnement.

#### *Le groupe restreint*

« Un groupe restreint est un système psychosocial pouvant être composé de 3 à 20 personnes qui se réunissent et interagissent en vue d'atteindre une cible commune »<sup>239</sup>.

Comparativement à la première description présentée, cette définition précise le nombre de personnes qui composent ce petit ensemble. Mais, est-ce qu'un groupe restreint est défini que par le nombre de membres qui le compose ? Voici quelques caractéristiques qui décrivent les groupes restreints.

- Les membres du groupe se connaissent tous personnellement. Ils entretiennent des relations directes. Un membre peut par exemple nommer chacun des autres membres et décrire son quotidien ;
- Le groupe valorise certains buts et les membres du groupe poursuivent conjointement la réalisation de ses objectifs ;
- Les membres développent entre eux des relations amicales ;

<sup>238</sup> Leclerc, C. (1999). Op.cit. p. 9

<sup>239</sup> Landry, S. (1995). Le groupe restreints : prémisses conceptuelles et modélisation. Revue québécoise de psychologie, vol 16, no.1 p. 52-53

- Les membres deviennent dépendants les uns des autres même lorsqu'ils ne sont pas réunis en groupe ;
- Des rôles différents se développent dans le groupe. Ainsi, chaque membre a une fonction différente. Certains membres peuvent être leaders, d'autres peuvent être des recruteurs, des travailleurs ou des spectateurs ;
- Des normes ou des règles particulières émergent dans le groupe. Un groupe peut par exemple exiger de chacun des membres qu'ils participent à toutes des rencontres hebdomadaires pour conserver leur statut de membre ;
- Le groupe crée sa propre culture. En effet, avec le temps, il peut mettre en place un système de croyances, de rites et un langage qui lui est propre.

En résumé, les caractéristiques les plus souvent citées pour définir les groupes restreints sont le petit nombre de participants, les interactions face à face, le développement de liens interpersonnels, le sentiment d'appartenance, le développement de processus de structuration et de systèmes de normes et de rôles<sup>240</sup>.

### *La foule*

La foule est un très grand rassemblement de personnes réunies en raison d'un concours de circonstance, un spectacle en plein air par exemple. La foule ne permet pas aux personnes de structurer leurs interactions vers un but commun. Ce groupe naît et meurt à la suite des circonstances entourant un événement (le début et la fin d'un événement culturel).

Ce type d'ensemble est différent d'un groupe restreint en raison de la nature ponctuelle et éphémère de sa formation et des relations non directes entre les personnes présentes<sup>241</sup>.

### *Les organisations*

« Les organisations, petites ou grandes, peuvent être définies comme des artefacts, des formations sociales que des individus ont délibérément et formellement fondées et structurées. Le fonctionnement des organisations s'articule autour de moyens prescrits de décision, d'exécution et de contrôle, le

---

<sup>240</sup> Anzieu, D. Martin, J. Y. (1982). La dynamique des groupes restreints. PUF, Paris  
 Boisvert, D., Cossette, F. et Poisson, M. (1995). Animateur compétent, groupes efficaces. Cap Rouge, Québec; Presses Inter Universitaires; 402  
 Muchielli, R. (1992). La dynamique des groupes (13<sup>e</sup> éditions) Paris ESF Éditeur, Coll. Formation permanente en science humaine.

<sup>241</sup> Moscovici, S., Doise, W. (1992). Dissensions et consensus, Paris : PUF.

tout en vue d'un objectif spécifique qui conditionne le sens général des interactions »<sup>242</sup>.

Les organisations diffèrent des groupes restreints, voici quelques caractéristiques qui permettent de les distinguer:

- Le nombre de personnes ;
- Le caractère très institutionnalisé des liens entre les membres. Par exemple, il existe dans le groupe des moyens ou des structures prédéterminées pour résoudre les conflits ou pour prendre des décisions ;
- Les relations entre les membres sont influencées par les différents niveaux hiérarchiques du groupe et le statut des membres ;
- L'éloignement géographique possible entre les membres de l'organisation ;
- Les organisations sont parfois similaires aux groupes restreints, dans la mesure où il est possible de constater la présence d'interactions directes entre les membres, que ce soit entre le personnel et la direction, entre une équipe de travail ou le conseil d'administration.

### **Les oppositions possibles entre les groupes**

Différentes études<sup>243</sup> sur les groupes sectaires et les nouveaux mouvements religieux mentionnent que les groupes peuvent être différenciés selon leur ouverture ou leur fermeture face à l'environnement dans lequel ils vivent. Ainsi, les groupes ouverts vont librement accepter les interactions entre les membres et les non-membres.

Dans un groupe fermé, les liens avec l'environnement extérieur sont limités. Ce type de groupe peut à l'extrême s'isoler géographiquement ou socialement pour éviter les rencontres entre les membres et les non-membres.

En conclusion, bien que ces oppositions ne permettent pas de distinguer tous les groupes les uns des autres, elles favorisent une meilleure compréhension des nuances entre les types de rassemblement.

---

<sup>242</sup> De Vissicher, P. (1991). Avatars, et métamorphoses de la dynamique des groupes, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, collection "vies sociales". p.33

<sup>243</sup> Barker, E. (1995). Plus ça Change. Social Compass, vol 42 (2), p.165-180.

Willaime, J.P. (1998). Sociologie des religions, Paris, P.U.F., 2e édition.

Wilson, b. (1991). Op.cit.

## **Annexe 4 : Les phases de développement d'un groupe restreint**

Un groupe restreint : un rappel. « Un groupe restreint est un système psychosocial pouvant être composé de 3 à 20 personnes qui se réunissent et interagissent en vue d'atteindre une cible commune »<sup>244</sup>.

### **La formation : le stade de l'orientation**

Au début, un ensemble de personnes réfléchit à l'idée de créer un groupe avec des objectifs généraux et des objectifs spécifiques. Elles sont préoccupées par l'idée que le groupe doit répondre à leurs besoins<sup>245</sup>.

Les premières rencontres entre les postulants peuvent être très tendues. Chacun évalue les compétences ou les attributs des autres. Au cours des premières rencontres quelques normes de fonctionnement ainsi que les objectifs du groupe sont définis. Lorsqu'une majorité de personnes acceptent les règles et les buts formulés le groupe est formé.

Le processus de formation se termine donc au moment où une majorité des personnes réunies accepte de s'associer pour former le groupe.<sup>246</sup>

### **La tempête : le stade du conflit**

Après sa fondation, le groupe ressent un sentiment d'interdépendance polie. En effet, chacun des membres en arrive à reconnaître le potentiel positif de la participation de l'ensemble des autres membres à l'atteinte des objectifs communs.

L'émergence de conflits dans un groupe est naturelle. Les désaccords entre les membres sont tout aussi naturels. Toutefois, au début de l'existence du groupe, les membres tentent d'éviter toute forme de conflits.

La période de formation du groupe se termine souvent par un conflit. Le comportement de certains membres et la pertinence de leurs attitudes peuvent être remis en question. Ils peuvent être perçus comme une entrave à la réalisation de la mission du groupe. Ces perceptions, une fois exprimées, peuvent générer des conflits. L'éclatement de certaines mésententes entre les adeptes marque le début d'un nouveau stade de développement du groupe : le stade des conflits. Ceux-ci peuvent avoir plusieurs sources<sup>247</sup> :

---

<sup>244</sup> Landry, S. (1995). Op. cit

<sup>245</sup> Guimond, (1994). Les groupes sociaux. Dans R, J. Vallerand. Les fondements de la psychologie sociale. Montréal, Gaétan Morin éditeur.

<sup>246</sup> Richard, B. (1995). Op. cit.

<sup>247</sup> Moreland, R. L., Levine, J. M. (1982). Op.cit.

- Un conflit peut avoir pour origine une mésentente entre deux personnes qui interprètent de la mauvaise façon la position de l'autre<sup>248</sup> ;
- Les conflits peuvent également résulter d'une situation qui peut être rapidement modifiée, par exemple : un membre qui arrive toujours en retard ;
- L'escalade des conflits : un conflit peut débuter par une petite discorde et par la suite se dégrader en un problème majeur qui conduit les membres à exprimer les désagréments qu'ils vivent en lien avec leur participation au groupe.

Bien que les changements produits par les conflits entraînent une augmentation de stress et une augmentation des altercations entre les membres, ils ont souvent des effets bénéfiques sur la dynamique du groupe. Les conflits peuvent détruire un groupe mais ils peuvent également renforcer le sentiment d'appartenance des membres. Après un conflit, le groupe peut être plus fort et en meilleure posture pour faire face aux problèmes qu'il rencontre<sup>249</sup>.

Une relation harmonieuse entre les membres ne peut s'établir tant que le sentiment d'hostilité n'éclate pas ou n'est pas résolu<sup>250</sup>.

Certains groupes peuvent cependant éviter toute forme de conflits par crainte des changements que ces altercations pourraient entraîner. Les groupes qui refusent toute forme de changement peuvent exercer un grand contrôle sur leurs membres afin que ces derniers respectent la loi du groupe et évitent toute modification de leur conduite<sup>251</sup>.

À première vue, les groupes dans lesquels aucun conflit n'éclate peuvent être perçus comme des organisations où les membres entretiennent des relations positives. Ces groupes sont souvent des organisations où les membres contrôlent leur réaction.

L'absence de conflit dans un groupe peut également être le reflet d'une organisation où la stabilité est fragile.

---

<sup>248</sup> Deutsch, M. (1973). *The Resolution of Conflict: Constructive and Destructive Processes*. New Haven, CT: Yale University Press.

Johnson, D. W. (1970). *Social Psychology of Education*. Edina, MN: Interaction Book Company.

Johnson, D. W., & Johnson, F. (1994). *Joining Together: Group Theory and Group Skills* (5e Eds.). Boston, MA: Allyn & Bacon.

<sup>249</sup> Abelson R. P. ( 1959). Modes of Resolution of Belief Dilemmas. *Journal of Conflict Resolution*, 3, 343-352.

Abelson R. P. ( 1981). "Psychological Status of the Script Concept". *American Psychologist*, 36, 715-729.

<sup>250</sup> Bennis, W.G., and Shepard, H. (1956). "A Theory of Group Development," *Human Relations*, 9(4): 415-437.

Deutsch, M. (1973). *Ibid.*

<sup>251</sup> Richard, B. (1995). *Op.cit*

Plus un groupe est stable et l'unité entre les membres est grande, plus les conflits observables sont importants. Les conflits donnent aux membres l'opportunité d'évacuer les sentiments d'hostilité qu'ils ressentent. Une fois la mésentente résolue, les participants peuvent avoir des relations plus harmonieuses ou plus solides.

### **La normalisation : la cohésion du groupe**<sup>252</sup>

Lorsque les conflits et les désaccords entre les membres sont résolus, un sentiment de cohésion et de franche camaraderie s'installe. En voici les effets<sup>253</sup>:

- L'unité : Il est le changement le plus important lorsque la cohésion du groupe s'installe. Progressivement, la relation entre les membres du groupe devient plus harmonieuse. Ils développent un sentiment d'appartenance. Les membres s'identifient maintenant avec fierté au groupe ;
- La stabilité : lorsque les conflits sont résolus, le groupe conserve ses participants ;
- La satisfaction : la cohésion du groupe et la satisfaction des membres sont associées. Ainsi, plus le sentiment d'appartenance au groupe est élevé, plus les membres se sentent heureux de vivre dans le groupe et privilégiés d'en faire partie ;
- La dynamique interne : les groupes qui présentent une cohésion interne forte peuvent avoir une plus grande influence sur leurs membres. Lorsque la cohésion interne est élevée, les membres acceptent plus facilement les buts, les objectifs et les normes imposés par un leader ou par l'ensemble des autres participants.

Bien que la cohésion des membres d'un groupe ait des conséquences positives sur la vie du groupe, l'intensité de celle-ci peut parfois présenter certains désavantages.

Les membres peuvent devenir intolérants à certains désaccords ou conflits entre les participants. Ils peuvent devenir intransigeants à des comportements. Ainsi le moindre désaccord, le moindre comportement déviant peut être durement sanctionné<sup>254</sup>.

---

<sup>252</sup> Tajfel, H., & Turner, J. C. (1986). The Social Identity Theory of Intergroup Behavior. In S. Worschel & W. G. Austin (Eds.), *The Social Psychology of Intergroup Relations*. Chicago: Nelson Hall.

<sup>253</sup> Leclerc, (1999) Op.cit.

<sup>254</sup> Corcuff, P. (1995). *Les nouvelles sociologies*. Paris: Nathan.

Les membres qui désobéissent à la norme du groupe tendent à être moins aimés par les autres membres<sup>255</sup>. La cohésion peut entraîner :

- Une augmentation des réactions hostiles face aux membres déviants ;
- L'isolement des membres déviants ;
- L'identification de boucs émissaires ;
- L'identification de membres déviants qui deviennent la cible de violence psychologique et physique<sup>256</sup> ;
- Le rejet des membres déviants.

Les membres du groupe travaillent ensemble vers un but commun; ils s'engagent à des degrés différents dans le groupe<sup>257</sup>.

En se côtoyant quotidiennement, les positions et les émotions qu'un membre exprime et les validations qu'il reçoit des participants renforcent considérablement son sentiment d'appartenance au groupe. Progressivement, les échanges entre les membres leur permettent de cheminer ensemble et de se rallier autour de positions collectives. L'accord collectif procure généralement aux membres un surcroît d'énergie et une augmentation de leur assurance et de leur conviction.

Le sentiment de cohésion qui grandit dans le groupe peut favoriser la combativité envers d'autres groupes. Ainsi, les membres peuvent être motivés à combattre les groupes qui ne s'inscrivent pas dans la même logique.

### **La performance ou la phase de productivité du groupe**

La productivité ou la performance survient lorsque le groupe a atteint une certaine maturité. Il est important de noter que ce ne sont pas tous les groupes qui se rendent à cette phase. Au cours de cette période, le groupe atteint

<sup>255</sup> Schachter, S. 1951. Deviation, Rejection and Communication. *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 46: 190-208.

<sup>256</sup> French J. R. P., Raven B. ( 1959). The Bases of Social Power. In D. Cartwright (Eds.), *Studies in social power* (pp. 150-167). Ann Arbor: University of Michigan.

Lieberman, M. A., Yalom, I. D., Miles, M. B. (1973), *Encounter groups: First facts*, New York: Basic Books

McCullom, M. (1995). Reevaluating Group Development: A Critique of the Familiar Models. Dans J. Gillette & M. McCollom (Eds.), *Groups in Context* (pp. 131-154).

McCullom, M., Gillette, J. (1990). The Emergence of a New Experiential Tradition. Dans J. Gillette & M. McCollom (Eds.), *Groups in Context: A New Perspective on Group Dynamics*, p. 1-12

Pepitone, A., Reichling, G. (1955). Group Cohesiveness and the Expression of Hostility. *Human Relations*, 8, 327-337.

<sup>257</sup> Tajfel, H. (1981). *Human Groups and Social Categories*. Cambridge : Cambridge University Press.

Tajfel, H., & Turner, J.C., (1986). The Social Identity Theory of Intergroup Behaviour. Dans W.G. Austin, & S. Worchel (Eds), *The Social Psychology of Intergroup Relations*, 220-237. Chicago, MI : Nelson-Hall.

Turner, J. C. et al. (1987). *Rediscovering the Social Group: a Self-Categorisation Theory*. Oxford: Blackwell.



certaines buts qu'il s'était fixés initialement. Cette période ainsi que la période de conflits peuvent s'alterner dans le processus de développement du groupe jusqu'au jour où les conflits deviennent irréconciliables ou que les buts initiaux sont tous atteints.

### **Ajournement : la phase de la dissolution**

La dernière étape du développement du groupe peut être planifiée ou instantanée et arrive lorsque le groupe a atteint les objectifs pour lesquels les membres s'étaient réunis. Ils décident alors, d'un commun accord, de dissoudre le groupe.

Le groupe peut également se dissoudre quand un problème non anticipé survient.

En conclusion, le développement et la maturation d'un groupe sont présentés ici comme une succession linéaire de stades. Toutefois, un groupe peut revenir sur certains stades qu'il a traversés et plusieurs périodes de conflits et de productivité peuvent s'alterner dans le cheminement du groupe. La séquence particulière de chacune des étapes peut être récurrente, le groupe saute d'un stade à un autre tout en revenant continuellement à un stade déjà traversé. Le groupe traverse à nouveau les mêmes étapes de maturation<sup>258</sup>.

---

<sup>258</sup> Bion, W. R. (1961). *Experiences in Groups*, London: Tavistock.

## Annexe 5 : Le processus de socialisation à un groupe

L'appartenance à un groupe permet de combler certains besoins<sup>259</sup>. Il est utile dans la vie quotidienne d'avoir l'appui de personnes qui partagent notre vision de la vie. Chacun éprouve à un moment ou un autre le besoin de se sentir proche d'une personne ou d'un groupe qui lui ressemble et qui partage les mêmes buts<sup>260</sup>.

La rencontre et l'affiliation à un groupe, la participation à la vie quotidienne et le départ d'un groupe sont des étapes communes à l'expérience vécue par les membres. Bien que chaque expérience puisse être unique, elle peut suivre les étapes suivantes : rencontre, période d'évaluation, socialisation, resocialisation et départ. Dans le cadre de cette annexe, chacune de ces étapes est décrite.

### Rencontre entre le groupe et une personne : s'approprier

Lors des premiers contacts entre une personne et un groupe, il se produit une période d'évaluation au cours de laquelle chacun apprend à se connaître. Cette période peut être plus ou moins longue selon les personnes ou le groupe.

- Le groupe évalue les qualités de la personne et s'interroge sur ses compétences. L'objectif est de voir si ce nouveau candidat possède les qualités nécessaires pour devenir un membre à part entière du groupe ;
- La personne évalue également le groupe afin de voir si ce dernier est en mesure de répondre à ses besoins.

Le groupe et la personne évaluent les coûts et les bénéfices de leur association. Cette évaluation peut être basée sur des caractéristiques qui varient selon les groupes et selon les personnes. Elle peut être émotionnelle, comportementale, intellectuelle, etc.

### L'engagement

Après un processus d'évaluation initial, une personne et un groupe peuvent conjointement décider de s'associer. Dans ce cas, la personne prend la décision de s'investir dans la vie du groupe et d'accepter les différentes normes qui régissent la vie de ce groupe<sup>261</sup>. Un contrat implicite peut être pris entre le groupe et le membre :

<sup>259</sup> Duhaime, J. (1998). L'adhésion à la conscience de Krishna de 1965 à 1977 aux États-Unis : Un point de vue des sciences sociales, dans *Croyances et sociétés*. Montréal : Fides (Collection Héritage projet), p.247-263.

<sup>260</sup> Moscovici, S. (Ed.). 1994. *Psychologie Sociale des Relations à Autrui*. Paris, Nathan.

<sup>261</sup> Moreland, R. L., & Levine, J. M. (2002). Socialization and Trust in Work Groups. *Group Processes and Intergroup Relations*, 5, 185-201.

Levine, J. M., Moreland, R. L., & Choi, H-S. (2001). Group Socialization and Newcomer Innovation. Dans M. Hogg & S. Tindale (Eds.), *Blackwell handbook in social psychology* (Vol. 3): *Group Processes* (pp. 86-106). Oxford: Blackwell Publishers Limited.

- Le membre accepte ainsi de respecter les normes, de participer à la réalisation des objectifs communs ;
- Le groupe s'engage également à remplir les promesses formulées au nouveau membre.

### **Le processus d'adaptation du nouveau membre et du groupe**

- Le nouveau membre et le groupe doivent être flexibles pour satisfaire les besoins particuliers de chacun ;
- L'individu doit accepter les normes, les valeurs et les perspectives du groupe. Il doit se conformer et intérioriser le mode de fonctionnement du groupe ;
- Le membre communique maintenant dans ses paroles et ses comportements les valeurs du groupe ;
- Le groupe doit également essayer de répondre aux besoins du nouveau membre.

Lorsque la période d'ajustement est complétée, la transition vers l'acceptation est terminée et la personne devient un membre à part entière. Toutefois, la transformation que le membre subit par sa socialisation à certains groupes est au centre de plusieurs controverses.

- Selon certains, la transformation des choix, des décisions, des comportements et de la personnalité des membres du groupe est une conséquence de manipulation mentale. Le membre est perçu comme une victime. Il ne maintient pas le lien avec le groupe volontairement mais parce qu'il est parfois indûment influencé par des techniques utilisées par les autres membres et leurs leaders<sup>262</sup>;
- Pour d'autres, la transformation des membres dans le processus de socialisation au groupe est une étape normale dans la vie en groupe<sup>263</sup>. En plus, cette transformation ou cette conversion est souvent souhaitée par les membres<sup>264</sup>.

---

Levine, J. M., Moreland, R. L., & Ryan, C. (1997). Group Socialization and Intergroup Relations. Dans C. Sedikides, J. Schopler, & C. Insko (Eds.). *Intergroup Cognition and Intergroup Behavior* (pp. 283-308). Mahwah, N.J.: Erlbaum.

Hogg, M., & Moreland, R. L. (Eds.) (1993). Social Processes in Small Groups. Two Special Issues (32:1,2) of the *British Journal of Social Psychology*.

Moreland, R. L., & Hogg, M. (1993). Theoretical Perspectives on Social Processes in Small Groups. *British Journal of Social Psychology*, vol. 32, p.1-4.

<sup>262</sup> Tobias, M., Lalich, J. (1994). *Captive Hearts, Captive Minds: Freedom and Recovery from Cults and Abusive Relationships*. Alameda, CA: Hunter House.

Singer (1995). Op.cit.

<sup>263</sup> Chagnon, (1988). Op.cit.

<sup>264</sup> Chagnon (1988). Op. cit

Roy (1998). Op.cit.

### **Le maintien de la relation entre la personne et le groupe.**

Au cours de cette phase, l'individu et le groupe négocient la nature et la qualité de la participation de chacun. Si les membres et le groupe sont satisfaits, le lien peut être maintenu pendant longtemps.

Toutefois, les interrelations entre les membres et le groupe peuvent mener à certaines divergences entre eux. Les désaccords peuvent survenir par exemple lorsque le membre n'arrive plus à occuper le rôle que le groupe lui a réservé ou lorsque le membre n'est plus satisfait de sa place dans le groupe.

Les divergences entre le groupe et un membre peuvent conduire ce dernier à vivre une période de resocialisation.

### **Resocialisation<sup>265</sup>**

Lors de la période de resocialisation, le membre entre dans une période de renégociation de son rôle dans le groupe. Au cours de cette phase, l'identité du membre dans le groupe est redéfinie. Il est maintenant reconnu comme un membre marginal dont l'avenir dans le groupe est incertain.

Le groupe tente de resocialiser le membre marginal en favorisant chez lui la correction des comportements qui sont déficitaires et qui l'empêchent d'être reconnu comme un bon membre.

Ce processus de négociation peut se solder par la réintégration de la personne comme membre à part entière ou par son départ du groupe.

### **Quitter ou être expulsé du groupe<sup>266</sup>**

L'ancien participant se remémore pourquoi il est devenu membre et pourquoi il a décidé de quitter ou pourquoi il a été expulsé. Il réinterprète donc son expérience dans le groupe, en fonction des difficultés rencontrées au moment de la sortie.

<sup>265</sup> Levine, J. M., Moreland, R. L., & Choi, H-S. (2001). Op.cit.

<sup>266</sup> Bromley, David G. (1997). The Politics of Religious Apostasy : The Role of Apostates. Dans The Transformation of Religious Movements. Westport(Connecticut): Praeger Publishers, p.73-104

Bromley, D.G.(1988). Falling from the Faith. Newbury Park: Sage Publications.

Ebaugh, H.R.F. (1988). Becoming an Ex: Process of Role Exit. Chicago and London : University of Chicago Press.

Jacobs, J., (1989). Divine Disenchantment: Deconverting from New Religions. Bloomington: Indiana University Press.

Levine, J. M., & Moreland, R. L. (1990). Progress in Small Group Research. Annual Review of Psychology, 41, 585-634.

Moreland, R. L., & McMinn, J. G. (1999). Gone, But not Forgotten: Loyalty and Betrayal Among Ex-Members of Small Groups. Personality and Social Psychology Bulletin, 25, 1484-1494.

Wright, Stuart. (1984). « Post-Involvement Attitudes of Voluntary Defectors from Controversial New Religious Movements », Journal for the Scientific Study of Religion vol. 23, p. 172-182.

L'ancien membre aura un récit de départ différent selon le sentiment qu'il garde de son expérience dans le groupe. Son expérience avec le groupe pourra être considérée comme :

- Positive ;
- Ni bonne, ni mauvaise ;
- Aliénante physiquement, spirituellement, psychologiquement ou coûteuse monétairement.

Le groupe peut également remettre en question son fonctionnement, par exemple il peut :

- Remettre en question l'expérience qu'il a eue avec l'ex-membre. Le passage de ce membre dans le groupe peut devenir pour l'ensemble des participants présents et futurs l'image vivante de ce qui est contraire au comportement d'un «bon membre» ;
- Dans une autre situation, les normes en vigueur peuvent être modifiées afin d'éviter qu'une situation similaire se reproduise.

## **Annexe 6 : Gouvernement et phénomène sectaire**

Depuis la tragédie de Jonestown en 1978, où 913 personnes membres du groupe du Temple du Peuple sont décédées, d'autres dénouements dramatiques ont défrayé les manchettes tant aux États-Unis qu'en Europe. Pensons par exemple aux suicides, meurtres et incendies criminels de l'Ordre du Temple Solaires (1994, 1995, 1997), à la confrontation opposant le groupe de David Koresh avec les autorités américaines (1993), aux meurtres et attaques au gaz sarin dans le métro de Tokyo par le groupe d'Aum Shinrikyo (1995) ou aux suicides des membres du groupe d'Heaven's Gate (1997). Ces événements dramatiques ont suscité diverses réactions tant sociales que gouvernementales.

Pour comprendre les interventions ou l'absence d'interventions d'un gouvernement spécifique face aux « sectes », il faut s'interroger sur différents aspects du rôle du gouvernement. Voici quelques éléments qui permettent de comprendre l'action gouvernementale à cet égard :

- Le contexte historique (culture, politique, événements tragiques liés aux sectes survenus dans ce pays, etc.) ;
- La relation entre la religion et le gouvernement ;
- Les privilèges (s'il y a lieu) accordés à certains groupes religieux ;
- La présence ou non d'une religion d'État ;
- Le financement étatique de certains groupes religieux ;
- La position ou l'absence de position gouvernementale face au phénomène sectaire ;
- La problématique des sectes en rapport avec l'histoire et le mode habituel d'intervention du gouvernement ainsi qu'en fonction des pressions du public.

Quatre aspects seront observés afin d'aider à comprendre les réactions gouvernementales sélectionnées dans cette annexe, soit :

- Le contexte historique moderne ;
- Position de l'État face aux groupes religieux ;
- La commission sur les sectes ainsi que les rapports parlementaires ;
- La définition de «secte» dans la loi ou dans un rapport parlementaire.

### **Le contexte historique moderne**

Le contexte historique peut grandement expliquer les actions gouvernementales face au phénomène sectaire. Pour en comprendre l'inaction ou les actions gouvernementales, il importe de s'interroger entre autre sur les questions suivantes :

- Est-ce que le pays, au cours de son histoire moderne, a été confronté de quelques façons que ce soit à un groupe anti-démocratique ou totalitaire ?
- Est-ce que le gouvernement a dû faire face à la violence (suicides collectifs, meurtres, attaques terroristes, etc.) de groupes religieux alternatifs ou de « sectes » ?
- Est-ce que les confrontations entre des « secte » et l'État ont été ou sont nombreuses ?

À titre d'exemple, les meurtres, incendies criminels et « suicides assistés » commis au sein de l'Ordre du Temple Solaire ont suscité des réactions différentes au Canada, au Québec, en France et Suisse.

- Le gouvernement français a mis en place une commission parlementaire ;
- Le gouvernement fédéral suisse a mis sur pied une commission d'enquête ;
- Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec n'ont pas mis sur pied une commission parlementaire.

### ***Position de l'État face aux groupes religieux***

L'attitude de l'État face à la religion varie d'un pays à un autre. Dans certains pays, les rôles de la religion et de l'État sont clairement définis. Dans d'autres pays, les liens entre la religion et l'État sont plus ambigus.

Dans plusieurs pays, des mécanismes de reconnaissance des groupes religieux sont définis. Ainsi, le groupe qui désire obtenir le statut d'organisme religieux doit rencontrer des critères précis. Dans la majorité des pays démocratiques, les rôles de l'État et de la religion sont séparés, ce sont les États laïques. Cependant, on retrouve encore dans certains pays un lien étroit entre l'État et la religion d'État.

Le fait de spécifier dans une loi une méthode particulière pour identifier les organismes religieux des autres groupes peut influencer la dynamique secte-État. Afin de connaître la position des États étudiés dans cette annexe face aux religions voici un tableau explicatif de la position de chacun.

Tableau : Position de l'État face aux groupes religieux

Pays ou province d'Amérique du Nord	Position de l'État face aux groupes religieux
Canada	<p>Le Canada est un pays laïc où aucune religion n'influence officiellement les décisions gouvernementales.</p> <p>Les organismes religieux n'ont pas l'obligation de s'enregistrer auprès d'un organisme gouvernemental. Toutefois, dans les différentes provinces canadiennes, il existe des structures administratives qui permettent de donner à certains groupes le statut de corporation religieuse. Ce statut donne accès à certains privilèges, comme celui par exemple, d'avoir droit à des exonérations fiscales<sup>267</sup>.</p>
États-Unis	Aux États-Unis, aucune religion n'influence officiellement les décisions gouvernementales <sup>268</sup> .
Pays européens	Position de l'État face aux groupes religieux
Allemagne	<p>L'Église et l'État sont séparés l'un de l'autre.</p> <p>L'État reconnaît toutefois les Églises qui obtiennent un statut de corporation. Pour obtenir ce titre, une Église ou tout autre groupe doit posséder certaines caractéristiques, touchant le nombre de membres, la longévité du groupe...</p> <p>Les groupes reconnus comme des corporations obtiennent certains privilèges, comme des exemptions fiscales.<sup>269</sup></p>
Autriche	<p>Il existe une séparation entre l'Église et l'État. L'État reconnaît toutefois l'existence sur son territoire de 12 religions officielles<sup>270</sup>.</p> <p>Les groupes qui désirent être reconnus comme religion officielle, peuvent le faire en suivant une procédure administrative. Toutefois les groupes reconnus comme des communautés « pseudo-religieuses » aux objectifs ou aux fonctionnements contraires aux lois ne peuvent obtenir le statut de religion<sup>271</sup>.</p>

<sup>267</sup> Lyon, D., Van Die, M. (2000). Rethinking Church, State, and Modernity: Canada Between Europe and America.

Marquand, D. et Nettler, R. (2000) *Religion and democracy*.

Vernette, J. (2002) Dictionnaire des groupes religieux aujourd'hui : religions, églises, sectes, nouveaux mouvements religieux, mouvements spiritualistes

<sup>268</sup> Religion and American law : an encyclopedia.(2000)

Bellinger, G. J. *Encyclopédie des religions*. 2000.

Religious Freedom Restoration Act of 1993 Enrolled Bill (Sent to the President) H.R.1308

<http://www.welcomehome.org/rainbow/nfs-regs/rfra-act.html>

<sup>269</sup> Annual Report on International Religious Freedom (2001) Committee on Foreign Relations

U.S. Senate <http://www.state.gov/g/drl/rls/irf/2001/>

<sup>270</sup> Annual Report on International Religious Freedom (2001) Committee on Foreign Relations

U.S. Senate <http://www.state.gov/g/drl/rls/irf/2001/> p.265

<sup>271</sup> Annual Report on International Religious Freedom (2001) Committee on Foreign Relations

U.S. Senate <http://www.state.gov/g/drl/rls/irf/2001/> p.265



Belgique	Le gouvernement reconnaît le statut de religion sur son territoire, comme par exemple l'Église catholique romaine, l'Islam, Judaïsme, Protestantisme, l'Église orthodoxe. L'État reconnaît également les groupes humanitaires laïcs <sup>272</sup> .
Danemark	Il existe une religion d'État au Danemark : L'Église Évangélique Luthérienne  En 1999, des lignes directrices ont été formulées afin que d'autres groupes soient officiellement reconnus comme une religion par l'État <sup>273</sup> , s'ils le désirent.
Espagne	L'Église et l'État sont séparés l'un de l'autre depuis 1978.  L'État reconnaît et aide financièrement certains groupes qui ont le statut de d'organisme religieux. Ces groupes obtiennent certains privilèges, comme des exemptions fiscales. Tout groupe qui désire être reconnu comme une organisation religieuse peut le faire par le biais d'un processus administratif. <sup>274</sup>
France	La France est un pays laïc ou aucune religion n'influence officiellement les décisions gouvernementales (depuis 1905).  Les organisations reconnues comme des Associations culturelles peuvent obtenir certains privilèges, comme des exemptions fiscales. Tout groupe qui désire être reconnu comme une religion peut le faire par le biais d'un processus administratif précis <sup>275</sup> .
Italie	L'État et l'Église sont séparés. Toutefois, certains groupes peuvent bénéficier d'exemptions fiscales lorsqu'ils sont reconnus comme des religions. <sup>276</sup>
Pays-Bas	L'État et l'Église sont séparés.  Pour favoriser le respect de la séparation religion et État, la commission gouvernementale sur les nouvelles religions a statué qu'aucun financement gouvernemental n'est possible.  L'État reconnaît, selon un processus administratif particulier, les organisations religieuses <sup>277</sup> .
Royaume-Uni	Il y a deux Églises reconnues, soit l'Église d'Angleterre (Anglicane) et l'Église d'Écosse (Presbytérienne).  Les organisations religieuses doivent s'enregistrer comme des entreprises si elles souhaitent être reconnues comme telles et avoir droit à des exonérations fiscales <sup>278</sup> .

<sup>272</sup> Annual Report on International Religious Freedom (2001). Ibid. P.241

<sup>273</sup> Annual Report on International Religious Freedom (2001).p. 265

<sup>274</sup> Annual Report on International Religious Freedom (2001).p. 370

<sup>275</sup> Annual Report on International Religious Freedom (2001). P. 271

<sup>276</sup> Annual Report on International Religious Freedom (2001). P. 300

<sup>277</sup> Rapport du gouvernement hollandais (in Dutch, en hollandais), épilogue et sommaire en anglais, Witteveen, Tobias Andreas Maria, Overheid en nieuwe religieuze bewegingen Tweede Kamer, vergaderjaar, 1983-1984 <http://www.math.mcgill.ca/triples/infocult/DutchReport.pdf>

<sup>278</sup> Annual Report on International Religious Freedom (2001).p. 397

Suède	La Suède est un pays laïc où il n'y a aucune religion d'État depuis 1999. Auparavant l'Église luthérienne était reconnue comme la religion d'État <sup>279</sup> .  Depuis 1996, les citoyens ne sont plus automatiquement membres de l'Église luthérienne à leur naissance.
Suisse	L'État est séparé de l'Église. Toutefois les cantons ont la compétence de réglementer la relation entre l'Église et l'État <sup>280</sup> .

### ***La question des « sectes »: les différents rapports***

Dans plusieurs des pays observés dans cette annexe, le gouvernement réagit face à la question des sectes en mettant sur pied une commission d'enquête ou en demandant à certains organismes de contrôle d'étudier le risque que représentent ces groupes pour la sécurité des citoyens et la société. Dans cette section, un résumé des principales conclusions de ces rapports ainsi qu'un tableau récapitulatif des conclusions de chacune des commissions parlementaires ou des études réalisées par des institutions gouvernementales est présenté.

#### *Les conclusions communes des commissions parlementaires*

##### *Information*

Dans la majorité des rapports parlementaires recensés, la nécessité de rendre accessible à la population de l'information sur les « sectes », les « nouveaux mouvements religieux » ou les groupes spirituels est la solution la plus fréquemment suggérée.

Les rapports des commissions gouvernementales soulignent ainsi le besoin d'éduquer la population sur le fonctionnement de ces groupes, leurs modes de recrutement ainsi que leurs philosophies. L'objectif de cette solution est d'informer le public pour qu'ils soient en mesure de faire un choix éclairé lorsqu'il décide d'adhérer à un groupe.

Dans leurs rapports, la Suisse, la Suède, la France, la Belgique, l'Allemagne et l'Ontario (Canada) proposent de mettre sur pied des centres d'informations ouverts à l'ensemble de la population. En plus de donner libre accès à l'information concernant les sectes, ces centres auraient pour fonction d'effectuer des recherches sur les « sectes » et les « nouveaux mouvements religieux ».

<sup>279</sup> Annual Report on International Religious Freedom (2001).p. 373

<sup>280</sup> Rapport Suisse, Réponse du Conseil fédéral au rapport de la CdG-CN : « Sectes » ou mouvements endoctrinants en Suisse -La nécessité de l'action de l'État ou vers une politique fédérale en matière de « sectes »

### *Protection*

La Suisse, la France, la Belgique ainsi que l'Allemagne reconnaissent que quelques individus doivent être protégés contre le danger que représentent certaines « sectes ».

Les consommateurs doivent être conscients que certains thérapeutes et certaines médecines alternatives peuvent causer des dommages psychologiques, physiques voir même monétaires à leurs clients. Les campagnes de sensibilisation sont, dans ce sens, un outil utile pour sensibiliser la population et prévenir la victimisation, selon les rapports parlementaires.

Dans le rapport Gest et Guyard (1995), la commission française suggère même d'améliorer la surveillance des enfants membres de ces groupes. Dans les rapports consultés, aucune solution d'intervention n'a toutefois été proposée pour mieux protéger les enfants.

### *Les lois*

La Suisse, l'Allemagne, les Pays-Bas ainsi que l'Ontario (Canada) reconnaissent dans le rapport de leur commission que les lois en vigueur dans leur milieu sont suffisantes pour protéger les membres et punir les individus déviants à l'intérieur de ces groupes. Ils ne ressentent pas le besoin de créer une loi spéciale concernant les sectes.

En France, la commission Gest et Guyard reconnaît que les lois actuelles permettent dans l'ensemble de punir les sectes qui enfreignent une ou plusieurs lois. Par contre, la commission reconnaît qu'une amélioration du dispositif juridique permettrait de répondre plus adéquatement au défi que représentent les sectes. Il serait ainsi important, de l'avis de la commission, de compléter ou modifier sur quelques points certaines lois de façon à rendre plus efficace la riposte contre les dérives sectaires. Partant de cette observation, l'assemblée nationale a d'ailleurs voté une proposition de loi visant à renforcer la prévention et la répression contre des groupements à caractère sectaire. Le Sénat a d'ailleurs, au cours de l'année 2001, corrigé et accepté le projet de loi proposé.

*Tableau explicatif non exhaustif de différents rapports de commissions parlementaires et interventions gouvernementales*

Pays ou provinces d'Amérique du nord	
Canada	<p><b>Commissions sur la question des sectes : les rapports gouvernementaux</b></p> <p>Le gouvernement n'a pas étudié dans le cadre d'une commission parlementaire la question du phénomène sectaire ou des « nouveaux mouvements religieux ».</p> <p><b>Rapport et interventions d'autres institutions gouvernementales</b></p> <p>Certaines institutions gouvernementales ont exploré la question des « sectes » et de la sécurité intérieure.</p> <p>En 1995, le Comité canadien de la violence faite aux femmes écrit dans son rapport, que suite aux témoignages de nombreuses personnes, femmes et hommes, la vie dans une « secte » peut être préjudiciable. Des témoignages d'anciens membres de tels groupes rapportent avoir subi différentes formes de préjudices tels que la violence physique, psychologique, des pertes monétaires...<sup>281</sup>.</p> <p>Le service canadien du renseignement de sécurité a publié trois rapports explorant certains aspects du danger que représentent des groupes sectaires. Voici quelques des conclusions de chacun de ces rapports.</p> <p><b>Tendances du terrorisme<sup>282</sup></b></p> <p>Examinant la question des groupes extrémistes religieux, le rapport conclut : la coopération internationale est un élément important dans la lutte contre le terrorisme. Toutefois, devant la diversification des moyens stratégiques d'attaques utilisées par les groupes terroristes, les services de renseignement jouent un rôle de premier plan à cet égard et commencent à donner des résultats impressionnants. Ainsi, l'amélioration de la collaboration entre les différentes organisations de renseignements et de sécurités est nécessaire pour arriver à contrer les projets terroristes.</p> <p><b>Terrorisme chimique, biologique, radiologique et nucléaire<sup>283</sup></b></p> <p>Suite aux attaques au Gaz Sarin dans le métro de Tokyo, le service de sécurité canadien a publié un rapport sur la probabilité d'une telle attaque au Canada. Selon les conclusions de ce rapport, il est difficile d'évaluer les risques probables d'une attaque terroriste biologique. Selon le service de renseignement, il ne faut pas se demander si la menace est réelle, mais plutôt tenter de prévoir la prochaine attaque.</p>

<sup>281</sup> Coates D. (1992): L'abus rituel, document de recherche préparé pour le Comité canadien sur la violence faite aux femmes.

<sup>282</sup> Service Canadien de renseignement de sécurité (1999) Tendance du terrorisme.

<sup>283</sup> Service Canadien de renseignement de sécurité (1999) Terrorisme chimique, biologique, radiologique et nucléaire, [http://www.csis-scrc.gc.ca/fra/miscdocs/200002\\_f.html](http://www.csis-scrc.gc.ca/fra/miscdocs/200002_f.html)

Canada (suite)	<p><b>Mouvements religieux eschatologiques<sup>284</sup></b></p> <p>Ce rapport pose la question du lien entre la sécurité publique et mouvements religieux eschatologiques ou qui attendent la fin du monde. Ces groupes sont décrits comme différents ensembles plus ou moins organisés de personnes qui partagent des valeurs spirituelles non traditionnelles.</p> <p>Le rapport suggère au gouvernement canadien ainsi qu'aux différentes organisations chargées d'appliquer la loi d'apprendre à reconnaître les signes avant-coureurs du passage à l'acte violent chez les groupes eschatologiques qui deviennent de plus en plus préoccupés par l'ennemi et la suppression de celui-ci. Voici quelques-uns de ces signes répertoriés dans le rapport :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Intensification des activités illégales ;</li> <li>Circonstances humiliantes pour le groupe ;</li> <li>Réinstallation à la campagne ;</li> <li>Propos de plus en plus violents ;</li> <li>Lutte pour la direction.</li> </ul>
Québec (Canada)	<p><b>Commissions sur la question des sectes : les rapports gouvernementaux</b></p> <p>Le gouvernement n'a pas étudié dans le cadre d'une commission parlementaire la question du phénomène sectaire ou des « nouveaux mouvements religieux».</p> <p><b>Rapport et interventions d'autres institutions gouvernementales</b></p> <p>La commission des droits et libertés a publié quelques rapports sur la liberté de religion<sup>285</sup>. Ces rapports étudient différents aspects de la liberté de religion au Québec.</p> <p>Le Conseil du statut de la femme se penche depuis peu sur les enjeux, pour les femmes, d'appartenir à certains groupes sectaires. Le rapport relève l'existence, au sein de plusieurs groupes, de pratiques contraires à l'égalité des êtres, comme la violence physique, psychologique et pertes monétaires<sup>286</sup>.</p>
Ontario (Canada)	<p><b>Commissions sur la question des sectes : les rapports gouvernementaux</b></p> <p>En 1978, le Procureur général de l'Ontario a créé une commission parlementaire chargée d'étudier le phénomène.</p> <p>Les membres de cette commission devaient évaluer le besoin ou non de légiférer sur ces groupes et d'évaluer le danger qu'ils représentent pour l'intégrité physique et psychologique de leurs membres. De leurs travaux résulte la publication du rapport Hill<sup>287</sup>.</p>

<sup>284</sup> Service Canadien de renseignement de sécurité (1999) Mouvements religieux eschatologiques. [http://www.csis-scrc.gc.ca/fra/miscdocs/200003\\_f.html](http://www.csis-scrc.gc.ca/fra/miscdocs/200003_f.html)

<sup>285</sup> Pour plus de détails consulter ses études au [http://www.cdpcj.gc.ca/htmfr/htm/6\\_0.htm](http://www.cdpcj.gc.ca/htmfr/htm/6_0.htm)

<sup>286</sup> Guibault D. (1997): Diversité culturelle et religieuse: recherche sur les enjeux pour les femmes, Gouvernement du Québec, Conseil du statut de la femme.

<sup>287</sup> Hill, D. (1980) Study of Mind Development Groups, Sects and Cults in Ontario, A Report to the Ontario Government, Toronto.

Ontario (suite)	<p>La conclusion de ce rapport rejette l'idée que :</p> <p style="padding-left: 40px;">Les nouveaux groupes religieux peuvent représenter un danger pour leurs membres ; L'appartenance à l'un de ces groupes cause l'apparition de problèmes psychiatriques chez des membres ou des ex-membres ; L'État doit modifier les lois existantes pour protéger le public contre les sectes.</p> <p>La commission propose plutôt d'informer le public sur les nouveaux mouvements religieux et les « sectes ».</p> <p><b>Rapport et interventions d'autres institutions gouvernementales</b></p> <p>Les recherches effectuées n'offrent aucune information relativement à cette section.</p>
États-Unis	<p><b>Commissions sur la question des sectes : les rapports gouvernementaux</b></p> <p>Le gouvernement fédéral n'a pas étudié dans le cadre d'une commission parlementaire la question des groupes nommés « sectes » ou « nouveaux mouvements religieux ».</p> <p><b>Rapport et interventions d'autres institutions gouvernementales</b></p> <p>Le gouvernement a toutefois publié différents rapports suite à des tragédies impliquant des « sectes » ou des « nouveaux mouvements religieux ». Par exemple, un rapport a été publié après la tragédie de Jonestown<sup>288</sup> et celle du groupe de la Branche Davidien à Waco<sup>289</sup>.</p> <p>Un autre organisme gouvernemental, le bureau d'État de la démocratie et des droits humains, a publié en 1999 et 2000 un rapport sur l'état de la liberté de religion dans le monde<sup>290</sup>. Ce rapport statue sur la liberté de religion dans plus de 120 pays.</p> <p>Avant le passage de l'an 2000, le FBI (<i>Federal Bureau of Investigation</i>) a évalué dans le rapport Megiddo<sup>291</sup> le degré potentiel de passage à l'acte criminel de différents groupes extrémistes aux États-Unis. Le rapport évaluait la probabilité que des groupes jugés extrémistes commettent des actes violents ou terroristes en réaction au passage vers le nouveau millénaire. L'objectif de ce rapport était d'évaluer le défi que pouvaient représenter les actes criminels de ces groupes sur les instances de contrôle social.</p> <p>Selon le rapport, le moment précis de l'arrivée du « nouveau monde » varie d'un groupe à un autre, d'un texte sacré à un autre. Il est alors difficile de prévoir le moment exact où les groupes millénaristes, qui choisiront de poser des actions afin d'instaurer un « nouveau monde », le feront.</p>

<sup>288</sup> Zablocki, C. J. (1979). The Assassination of Representative. Dans Leo J. Ryan and Jonestown, Guyana's, Tragedy: Report of a Staff Investigative Group to the Committee on Foreign Affairs U.S. House of Representatives May 15 1979 Washington U.S. Government.

<sup>289</sup> Danforth, J.C. (2000). Interim report to the Deputy Attorney General Concerning the 1993 Confrontation at the Mt. Carmel Complex Waco Texas.  
<http://www.gospelcom.net/apologeticsindex/wacoreport.pdf>

<sup>290</sup> Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor U.S. Department of State, (2000) Annual Report on International Religious Freedom: Table of Contents  
[http://www.state.gov/www/global/human\\_rights/irf/irf\\_rpt/irf\\_toc.html](http://www.state.gov/www/global/human_rights/irf/irf_rpt/irf_toc.html)

FBI. (1999). Megiddo Report. U.S Department of Justice, Federal Bureau of Investigation.

États-Unis (Suite)	<p>Le rapport conclut que les institutions de contrôle social doivent être conscientes que l'arrivée d'un nouveau millénaire peut augmenter la probabilité que les groupes extrémistes utilisent la violence pour arriver à leur but. Les agences de contrôle social peuvent être une cible de choix pour ces groupes, en raison du symbole gouvernemental qu'elles représentent. Les groupes religieux extrémistes peuvent initier des actes de violence dirigés contre les agences de contrôle afin de précipiter l'arrivée de la fin du monde. Pour plusieurs groupes, la fin du monde et l'établissement d'un nouveau monde s'actualise par une opposition avec des organisations perçues comme étant sataniques. Les attaques violentes contre le gouvernement peuvent également être perpétrées par des groupes qui croient en l'établissement d'un gouvernement unique pour l'ensemble de l'univers. Ainsi, le rapport conclut en rappelant aux agences de contrôle social d'être particulièrement vigilantes devant :</p> <p>Les groupes qui fomentent des plans contre les institutions gouvernementales ;</p> <p>La valorisation du statut de martyr pour l'atteinte des objectifs du groupe ;</p> <p>L'escalade de conflits entre les groupes et les agences de contrôle social au cours d'activités routinières de ces agences de contrôles.</p>
<b>Pays Européens</b>	
Allemagne	<p><b>Commissions sur la question des sectes : les rapports gouvernementaux</b></p> <p>En 1980, le ministère fédéral de la Jeunesse, de la Famille et de la Santé a publié un rapport sur « Les sectes et les jeunes en République Fédérale Allemande »<sup>292</sup>.</p> <p>Ce rapport conclut que les agences de contrôle public peuvent et doivent intervenir auprès des sectes religieuses uniquement si ces groupes contreviennent aux droits d'un tiers ou d'un adepte.</p> <p>Néanmoins, le rapport précise la difficulté d'accumuler des preuves suffisantes pour incriminer les personnes qui victimisent les membres d'une secte ou tout autre groupe.</p> <p>Le rapport souligne l'importance pour le ministère d'informer la population sur le phénomène des sectes et des mouvements religieux.</p> <p>En 1998, la commission allemande sur les sectes et les « psychogroupes » publiait un rapport sur ces groupes<sup>293</sup>.</p>

<sup>292</sup> Annual Report on International Religious Freedom (2001) Committee on Foreign Relations U.S. Senate <http://www.state.gov/g/drl/rls/irf/2001/> ou Commission So-called Sects and Psychogroups (1998) New Religious and Ideological Communities and Psychogroups in the Federal Republic of Germany, Bonn <http://www.bundestag.de/ftp/9000500a.html>

<sup>293</sup> Final Report of the Enquete Commission on "So-called Sects and Psychogroups". (1998) New Religious and Ideological Communities and Psychogroups in the Federal Republic of Germany, Bonn <http://www.bundestag.de/ftp/9000500a.html>

<p>Allemagne (suite)</p>	<p>Selon cette commission, l'émergence de nouveaux mouvements religieux ou de nouvelles idéologies est un phénomène normal dans toute société où la religion n'est pas contrôlée par l'État. Dans de telles sociétés, l'engagement dans un groupe religieux est donc une expression de la liberté de choix individuel.</p> <p>La commission s'est toutefois interrogée sur la place du gouvernement et de la société dans le choix d'une personne de s'engager dans un mouvement religieux.</p> <p><i>Est-ce que l'État a le droit de prévenir ou de minimiser les risques qu'une personne prend ?</i></p> <p>Selon la commission, le gouvernement ne peut décider ce qui est utile ou néfaste pour l'individu dans le domaine des croyances religieuses.</p> <p>L'État ne peut se permettre de prendre partie pour une idéologie ou une autre. L'État doit cependant s'assurer que les lois qui régissent la vie en société sont respectées.</p> <p>Pour la commission, toute personne a le droit de critiquer ou de défendre ses propres convictions ou celles des autres dans la mesure où ses protestations ne contreviennent à aucune loi.</p> <p>La commission conclut après une étude de la question des sectes et des « psychogroupes » qu'il n'y a aucune évidence que les mouvements religieux utilisent des techniques de contrôle sociale ou de manipulation mentale différentes des autres groupes sociaux acceptés dans la société allemande.</p> <p>Aucune information ne permet de conclure que les nouveaux mouvements religieux ou les mouvements idéologiques sont une menace pour les membres, la société ou le gouvernement.</p>
	<p><b>Rapport et interventions d'autres institutions gouvernementales</b></p>
	<p>Le rapport de 1980 du Ministère fédéral de la Jeunesse, de la Famille et de la Santé commission a donné lieu à<sup>294</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La tenue d'un congrès ;</li> <li>La distribution de brochures sur la question des jeunes dans les sectes ;</li> <li>La mise sur pied de recherches sur les raisons qui motivent les jeunes à intégrer une secte ainsi que sur les dommages causés par ces groupes.</li> </ul>
<p>Autriche</p>	<p><b>Commissions sur la question des sectes : les rapports gouvernementaux</b></p> <p>Le gouvernement n'a pas étudié dans le cadre d'une commission parlementaire la question des groupes nommés « sectes » ou « nouveaux mouvements religieux ».</p>

<sup>294</sup> Annual Report on International Religious Freedom (2001) Committee on Foreign Relations U.S. Senate <http://www.state.gov/g/drl/rls/irf/2001/>



Autriche (suite)	<b>Rapport et interventions d'autres institutions gouvernementales</b>
	<p>Dans un dépliant distribué à la population, le Ministère de la famille et de l'éducation estime entre 500 et 6000 le nombre de groupes religieux (sectes) qui sont une source de danger pour les membres et non membres sur son territoire<sup>295</sup>.</p> <p>Voici une liste de quatre types d'organisation que le ministère reconnaît comme pouvant être problématiques pour les membres :</p> <p style="padding-left: 40px;">Les groupes dirigés par un gourou ; Les psycho-groupes ; Les nouveaux mouvements ; Les groupes avec une orientation chrétienne.</p> <p>Le 1er septembre 1998, le Centre fédéral sur les questions des sectes a été reconnu par le gouvernement comme une institution non gouvernementale. Cette organisation est un centre de documentation sur le phénomène sectaire.</p> <p>Ce centre a la mission de rassembler de l'information, évaluer des groupes ou distribuer de l'information sur le phénomène sectaire.</p> <p>En 1997, le parlement autrichien a adopté une loi qui vise à différencier différents types de religions.</p>
Belgique	<b>Commissions sur la question des sectes : les rapports gouvernementaux</b>
	<p>En 1996, la commission Ministérielle a déposé devant la Chambre des représentants de Belgique un rapport qui étudie la question des « sectes » en Belgique, ainsi que le danger que représentent ses groupes pour les citoyens.</p> <p>Cette commission avait pour but de recommander une stratégie en vue de lutter si tel est le cas contre les pratiques illégales des sectes et le danger qu'elles représentent pour les membres (particulièrement ceux d'âges mineurs) et pour la société en général<sup>296</sup>.</p> <p>La commission parlementaire suggère que le gouvernement établisse une politique pour traiter du danger que les sectes peuvent représenter pour la société.</p> <p>La commission suggère également la création de centres d'information sur les organisations sectaires dangereuses. Ces centres auraient pour mission de recueillir de l'information sur les différents groupes sectaires dans le but de renseigner le public sur la nature de l'activité de ces mouvements.</p>
	<b>Rapport et interventions d'autres institutions gouvernementales</b>
	Le gouvernement a créé un centre du nom de Centre d'Information et d'Avis sur les Organisations Sectaires Nuisibles (CIAOSN).

<sup>295</sup> "Wissen schützt" (knowledge protects) (1996) Austrian Ministry of Family Affairs.

<sup>296</sup> <http://www.lachambre.be/documents/L49/313/7.pdf>

Danemark	<b>Commissions sur la question des sectes : les rapports gouvernementaux</b>
	En 1984, l'État met en place une commission parlementaire ayant pour objectif d'obtenir des informations sur les activités des sectes et de juger de la pertinence de l'intervention du gouvernement dans les activités de celles-ci <sup>297</sup> . La commission conclut que les groupes à l'étude n'étaient pas une menace pour la sécurité et l'ordre public.
	<b>Rapport et interventions d'autres institutions gouvernementales</b>
	Les recherches effectuées n'offrent aucune information relativement à cette section.
Espagne	<b>Commissions sur la question des sectes : les rapports gouvernementaux</b>
	Le rapport espagnol publié en 1989 <sup>298</sup> avait pour objectif de déterminer si la législation permettait une réponse adéquate à la problématique des groupes sectaires. La commission conclut que les lois en vigueur sont adéquates lorsqu'elles sont appliquées pour protéger l'ordre public et les membres des groupes sectaires. La commission propose de mettre sur pied des campagnes d'information et de sensibilisation sur les groupes sectaires. En 1989, une loi est adoptée pour permettre aux forces policières d'enquêter sur les activités des groupes sectaires.
	Le gouvernement a adopté une motion, en 1999, pour prendre des mesures contre les sectes destructives. Cette loi permet la répression de ces groupes.
	<b>Rapport et interventions d'autres institutions gouvernementales</b>
	En 1999, le parlement approuve une résolution afin de renforcer les mesures de protection contre les activités des sectes destructives.
France	<b>Commissions sur la question des sectes : les rapports gouvernementaux</b>
	Dans les années quatre-vingt, le gouvernement français étudie le problème posé par les sectes religieuses et pseudo religieuses <sup>299</sup> .  Le rapport Vivien est alors publié. Dans ses conclusions, il propose de :  Nommer un haut fonctionnaire chargé d'étudier, d'évaluer et de coordonner la réflexion sur l'ensemble du problème des sectes. En cas de problèmes ce responsable de la question sectaire se doit de mobiliser les départements ministériels intéressés. Promouvoir des cycles de conférences ou de formations, suivis de débats, dans les écoles de travailleurs sociaux, dans les associations de parents, dans les mouvements et au sein d'associations de jeunes, etc. Favoriser les recherches sur le phénomène sectaire, un phénomène perçu comme durable mais mouvant et variable dans son essence. Favoriser la laïcité ouverte, afin de permettre des débats, un exposé et, le cas échéant, une confrontation des diverses idéologies religieuses ou philosophiques.

<sup>297</sup> Annual Report on International Religious Freedom (2001) Committee on Foreign Relations U.S. Senate <http://www.state.gov/g/drl/rls/irf/2001/>

<sup>298</sup> Annual Report on International Religious Freedom (2001). Ibid

<sup>299</sup> Vivien, Alain. (1985) les sectes en France : expression de la liberté morale ou facteur de manipulation, Documentation française.

France (suite)	<p>Mieux informer le grand public sur le phénomène sectaire, en favorisant un traitement impartial dans les médias des manchettes se rapportant aux sectes.</p> <p>Développer un organisme de médiation qui favoriserait le maintien des relations entre parents et enfants ou entre conjoints lorsque l'un d'entre eux est membre d'une secte.</p> <p>Affirmer les droits de l'enfant. La déclaration des droits de l'enfant vise à réaffirmer que ce dernier n'est pas la propriété absolue de ceux qui l'ont engendré, même s'il vit dans leur dépendance immédiate et même si l'éducation familiale est un droit et une responsabilité primordiale des parents. Effectuer une meilleure surveillance la déclaration de l'enfant par l'état.</p> <p>Assurer de l'éducation des enfants hors d'un milieu sectaire.</p> <p>Suite aux événements tragiques entourant l'Ordre du Temple Solaire, une commission été ouverte au cours de l'année 1995. La commission Gest et Guyard<sup>300</sup> avait pour objectif d'apprécier les contours d'un phénomène qui, bien que difficile à appréhender, semble se développer et de dégager les moyens d'une riposte adaptée à cette dangerosité.</p> <p>Après l'analyse de l'informations cumulées, la commission reconnaît l'existence de 172 organisations mères qui peuvent être identifiées comme possédant un caractère de dangerosité présent chez les sectes et de 800 groupes filiales.</p> <p>Les renseignements généraux identifient un groupe comme une secte ou un groupe avec un potentiel de dangerosité si certaines de ces caractéristiques sont présentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Déstabilisation mentale ;</li> <li>Exigences financières exorbitantes ;</li> <li>Rupture avec l'environnement d'origine ;</li> <li>Atteintes à l'intégrité physique ;</li> <li>Embrigadement des enfants ;</li> <li>Discours antisocial, troubles à l'ordre public; démêlés judiciaires ;</li> <li>Détournements des circuits économiques ;</li> <li>Infiltration des pouvoirs publics.</li> </ul> <p>La commission reconnaît certains dangers pour l'individu d'être membre d'une secte. En voici quelques-uns :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La persuasion ;</li> <li>La manipulation ou tout autre moyen matériel, qui déstabilise quelqu'un pour le soumettre à son emprise ;</li> <li>L'affaiblissement de l'individu en lui imposant une discipline très rigoureuse ;</li> <li>Réduire son esprit critique en l'astreignant à des prières ou des actes répétitifs afin d'obtenir sa complète obéissance ;</li> </ul>
----------------	---

<sup>300</sup> Commission sur les sectes en France <http://www.assemblee-nat.fr/index.asp>

France (Suite)	<p>Réduire son esprit critique en l'astreignant à des prières ou des actes répétitifs afin d'obtenir sa complète obéissance ;  Le recours à des techniques sophrologiques, pouvant aller jusqu'à l'hypnose profonde ou à la prescription de drogues, permettant de réaliser, pour reprendre l'expression du colonel Morin, un véritable " viol psychique " de l'adepte ;  L'exploitation financière ;  La rupture de l'adepte avec l'environnement d'origine.</p> <p><i>Les dangers pour la collectivité</i>  Certaines sectes ont, en premier lieu, un discours clairement antisocial ;  Les mouvements qui préconisent des pratiques contraires aux lois et à la morale.  Face à des groupes aussi problématiques pour l'individu et la collectivité, la commission suggère :  Une attitude très pragmatique, fondée avant tout sur une forte action de prévention, une meilleure application de la loi et l'amélioration sur quelques points du dispositif juridique existant ;  De renseigner la population sur ces groupes par le biais de campagne d'information du grand public, notamment par le canal des chaînes de télévision publique ;  Mieux appliquer le droit existant et créer un observatoire interministériel rattaché au Premier ministre qui étudierait et suivrait le phénomène, en liaison notamment avec les services administratifs concernés.</p> <p>L'Assemblée nationale française a proposé, en 2000 et 2002, un projet de loi afin de renforcer la prévention et la répression contre des groupements à caractère sectaire. En 2001, le sénat a modifié et adopté ce projet de loi.</p>
	<p><b>Rapport et interventions d'autres institutions gouvernementales</b></p> <p>Création de l'Observatoire des sectes (1996) devenu la Mission interministérielle de lutte contre les sectes (1998) et, en 2002 la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires</p> <p><i>Commission d'enquête sur les finances des sectes</i><sup>301</sup>.</p> <p>En juin 2000, l'Assemblée nationale adopta en première lecture un projet de loi qui augmente les restrictions à l'encontre des religions et d'autres mouvements. Cette proposition de loi comprend les clauses suivantes <sup>302</sup>:</p> <p>Critères pour la dissolution des prétendues sectes ;  Interdiction aux sectes de faire de la publicité dans des zones « vulnérables » (près d'écoles et d'hôpitaux) ;  Interdiction de reconstituer une secte dissoute sous un nom différent ;  Établissement du nouveau délit de « manipulation mentale ».</p>

<sup>301</sup> Commission d'enquête sur la situation financière, patrimoniale et fiscale des sectes, ainsi que sur leurs activités économiques et leurs relations avec les milieux économiques et financiers.

Rapport à l'assemblée nationale: Les sectes et l'argent. Documents d'information de l'Assemblée nationale, 1999, France <http://www.math.mcgill.ca/triples/infocult/ic-gov.html>

<sup>302</sup> <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/004000552.shtml>

Italie	<p><b>Commissions sur la question des sectes : les rapports gouvernementaux</b></p> <p>La commission sur les affaires constitutionnelles a publié un rapport intitulé « Secte et Nouveaux mouvement religieux en Italie » ("Cults and New Magical Movements in Italy").</p> <p>Ce rapport dresse un compte rendu des activités de ces groupes sur le territoire italien. Le rapport identifie, du point de vue des institutions de contrôle social, cinq risques potentiels que peuvent représenter ces groupes pour les individus ou la société:</p> <p style="padding-left: 40px;">Le lavage de cerveau ou la persuasion coercitive ; La fraude ; L'utilisation de la spiritualité comme une façade pour cacher des activités illégales ou des pratiques immorales ; Prôner une doctrine irrationnelle qui peut entraîner les membres dans des activités qui peuvent être dangereuses pour la sécurité intérieure ; L'élaboration et l'exécution de plans politiquement subversifs<sup>303</sup>.</p> <p><b>Rapport et interventions d'autres institutions gouvernementales</b></p> <p>Les recherches effectuées n'offrent aucune information relativement à cette section.</p>
Pays-Bas	<p><b>Commissions sur la question des sectes : les rapports gouvernementaux</b></p> <p>En 1980, le ministère du Bien-être, de la Santé publique et de la Culture a demandé la rédaction d'un rapport sur les sectes.</p> <p>L'objectif poursuivi par la Commission parlementaire sur les nouvelles religions était de connaître l'effet des politiques spéciales sur ces organisations.</p> <p>Le rapport dresse un portrait en deux sections : la première comprend un portrait de plusieurs nouvelles religions et la seconde section étudie l'approche des autorités étatiques face à ces groupes.</p> <p>La commission conclut qu'aucune preuve ne permet de prouver les allégations d'emploi de techniques de persuasion coercitive par des membres de nouvelles religions, afin de convertir les nouveaux membres à leur groupe. Il semble plutôt que les membres de ces groupes prennent part à la vie de la nouvelle religion après une réflexion.</p> <p>La commission ne croit pas nécessaire de mettre sur pied des centres d'aide aux anciens membres de ces groupes<sup>304</sup>.</p> <p><b>Rapport et interventions d'autres institutions gouvernementales</b></p> <p>Les recherches effectuées n'offrent aucune information relativement à cette section.</p>

<sup>303</sup> <http://home.earthlink.net/~grossklas/cultreport.htm> Much Ado About Nothing? The "Italian Report on Cults" ©Dr Massimo Introvigne and CESNUR, 1998

<sup>304</sup> Rapport du gouvernement hollandais (en hollandais), épilogue et sommaire en anglais, Witteveen, Tobias Andreas Maria, Overheid en nieuwe religieuze bewegingen Tweede Kamer, vergaderjaar, 1983-1984 <http://www.math.mcgill.ca/triples/infocult/DutchReport.pdf>

Royaume- Uni	<p><b>Commissions sur la question des sectes : les rapports gouvernementaux</b></p> <p>Le gouvernement du Royaume-Uni n'a pas étudié dans le cadre d'une commission parlementaire la question du phénomène sectaire ou des « nouveaux mouvements religieux».</p> <p><b>Rapport et interventions d'autres institutions gouvernementales</b></p> <p>Les recherches effectuées n'offrent aucune information relativement à cette section.</p>
Suède	<p><b>Commissions sur la question des sectes : les rapports gouvernementaux</b></p> <p>La stratégie adoptée par la Commission suédoise est de créer un dialogue pour une compréhension mutuelle<sup>305</sup>.</p> <p>Toutefois la société ne doit pas rester inactive là où des actions douteuses ou criminelles ont été commises au nom de la liberté religieuse.</p> <p>Dans son rapport, la commission reconnaît que les membres sortant de nouveaux mouvements religieux ont besoin d'aide. Par contre, cette aide ne doit pas être dispensée par des centres spécialisés uniquement auprès de cette clientèle. Les intervenants dans les centres de crise devraient donc recevoir une formation pour mieux comprendre le vécu des ex-membres.</p> <p>La Commission reconnaît l'urgent besoin d'information. Pour répondre à la demande, elle propose de créer le KULT, l'acronyme suédois pour le Centre pour l'étude des questions de croyance.</p> <p>Le Centre a pour mission de favoriser l'avancement de la recherche dans le domaine des nouveaux mouvements religieux. Ainsi, il sera possible de transmettre de l'information valable d'un point de vue scientifique.</p> <p>La Commission considère que la question des enfants dans les nouveaux groupes religieux est importante. Elle considère comme essentiel que les enfants et les adolescents qui vivent dans des groupes fermés aient la même forme d'assistance, de protection et de droits que les autres enfants.</p> <p>La Commission suggère la mise en place de lignes directrices pour l'évaluation de la situation des enfants dans les nouveaux mouvements religieux. Elle propose que les enseignants reçoivent une formation et/ou de l'information sur les nouveaux mouvements religieux.</p> <p>La Commission suggère que le terme «influence impropre» soit inclus dans le code pénal suédois pour ainsi mieux protéger les membres qui peuvent être, dans certaines situations, victimes de nouveaux mouvements religieux</p>

<sup>305</sup> Rapport du gouvernement suédois sur les nouveaux mouvements religieux (1998)  
[http://www.cesnur.org/testi/swedish\\_fra.html](http://www.cesnur.org/testi/swedish_fra.html)

Suisse	<p><b>Commissions sur la question des sectes : les rapports gouvernementaux</b></p>
	<p>Suite au drame de l'O.T.S, la Suisse a mis sur pied une commission d'enquête. Celle-ci conclut qu'il est nécessaire<sup>306</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>De renforcer les effectifs de sécurité dans le domaine des sectes ;</li> <li>De mettre en place une structure de collaboration avec les services de police français ;</li> <li>De mieux informer le public par des cours d'histoire des religions ;</li> <li>De mettre en place un organisme d'information ;</li> <li>D'apporter une aide aux associations de défense.</li> </ul> <p>En 1999, un autre rapport du conseil national est publié. Ce rapport rappelle l'importance du respect des droits de l'homme. Toutefois le gouvernement suisse s'interroge sur le besoin de créer une politique en matière de sectes qui tienne compte de l'importance de l'endoctrinement. Le Conseil fédéral stipule qu'il est important de s'assurer de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La coordination des différents acteurs sociaux impliqués ;</li> <li>La mise sur pied d'un service suisse d'information et de consultation afin que chaque citoyen puisse faire un choix éclairé;</li> <li>L'encouragement de la recherche et de la collaboration ;</li> </ul> <p>La commission ne pense pas que la lutte contre les effets pernicieux des groupes endoctrinant doit se faire par le biais de la législation. Toutefois, la loi suisse contient certaines lacunes en matière de secte qu'il est important de corriger notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La protection de l'enfant ;</li> <li>La protection des consommateurs au moyen d'une réglementation de l'assistance spirituelle à but lucratif ;</li> <li>La législation sanitaire.</li> </ul> <p>À la suite de la publication de ce rapport, le Conseil fédéral (2000) ne considère pas que l'élaboration d'une politique spécifique en matière de sectes soit nécessaire. Le Conseil fédéral considère qu'il existe sur son territoire, depuis plusieurs années, une politique claire et cohérente en matière de sectes et/ou de mouvements endoctrinants.</p>
	<p><b>Rapport et interventions d'autres institutions gouvernementales</b></p>
	<p>Les recherches effectuées n'offrent aucune information relativement à cette section.</p>

<sup>306</sup> Rapport de la Commission de gestion du Conseil national. (1999). « Sectes » ou mouvements endoctrinant en Suisse. La nécessité de l'action de l'Etat ou : vers une politique fédérale en matière de « sectes ». [http://www.cesnur.org/testi/sette\\_f.htm](http://www.cesnur.org/testi/sette_f.htm)

### Définition de secte dans la loi ou dans un rapport parlementaire

La définition de ce qu'est une secte est soit précisée, soit absente des rapports parlementaires ou des textes de lois. Dans le tableau suivant vous trouverez la signification donnée à la notion de secte dans les commissions parlementaires et dans les différents rapports.

*Tableau : Termes utilisés dans les différents rapports pour décrire les groupes à l'étude.*

<b>Pays ou province d'Amérique du Nord</b>	<b>Définition de «secte» dans la loi ou dans un rapport parlementaire</b>
Canada	Le Canada ne définit pas le terme secte ni dans ses lois, ni dans un rapport d'une commission gouvernementale.
Ontario	Dans le rapport de la commission Hill, le comité discute des termes utilisés mais ne conseille pas l'utilisation d'un terme en particulier.
Québec	Le Québec ne définit pas le terme secte ni dans ses lois, ni dans un rapport d'une commission gouvernementale.
États-Unis	Les États-Unis ne définissent pas le terme secte, ni dans leurs lois, ni dans un rapport d'une commission gouvernementale.
<b>Pays européens</b>	<b>Définition de «secte» dans la loi ou dans un rapport parlementaire</b>
Allemagne	Dans leurs différents rapports, les commissions allemandes suggèrent de limiter l'usage du terme « secte ». Elles proposent d'utiliser une variété de termes qui décrivent plus adéquatement les différents groupes. Comme par exemple, elles proposent l'utilisation des termes psychogroupe » et « pseudogroupe » afin de décrire les services de nature psychologique et pseudo psychologique offerts en dehors des services professionnels de santé et de psychologie <sup>307</sup> .
Autriche	Les expressions «secte religieuse» et «méthode sectaire» sont utilisées <sup>308</sup> .
Belgique	Dans le rapport de la commission, le terme secte définit deux types de groupes : Les groupes qui se séparent d'une majorité religieuse. L'organisation sectaire nuisible. Celle-ci est un groupe qui se dit à vocation philosophique ou religieuse qui, dans son organisation ou sa pratique, se livre à des activités illégales dommageables <sup>309</sup> .

<sup>307</sup> Final Report of the Enquete Commission on "So-called Sects and Psychogroups". (1998) New Religious and Ideological Communities and Psychogroups in the Federal Republic of Germany, Bonn <http://www.bundestag.de/ftp/9000500a.html>

<sup>308</sup> Annual Report on International Religious Freedom (2001) Committee on Foreign Relations U.S. Senate <http://www.state.gov/g/drl/rls/irf/2001/>

<sup>309</sup> <http://www.lachambre.be/documents/L49/313/7.pdf>



Danemark	Le Danemark ne définit pas le terme secte, ni dans ses lois, ni dans un rapport d'une commission gouvernementale
Espagne	L'expression «secte destructive» est utilisée. Ces groupes causent des torts aux membres et parfois à la communauté qui les entoure <sup>310</sup> .
France	Selon le projet de loi de 2000, le terme secte est défini comme une: association de structure totalitaire déclarant ou non des objectifs religieux, dont le comportement porte atteinte aux Droits de l'Homme et à l'équilibre social <sup>311</sup> .
Italie	Dans son rapport (1998), la commission parlementaire italienne discute de l'utilisation du terme secte. Elle conclut qu'il est préférable d'utiliser, comme le conseille les spécialistes dans le domaine, le terme « nouveau mouvement religieux » et « nouveau mouvement magique » <sup>312</sup> .
Pays-Bas	Les Pays-Bas ne définissent pas le terme secte, ni dans ses lois ni dans un rapport d'une commission gouvernementale  Dans le rapport de la commission parlementaire de 1983, le terme de nouveau mouvement religieux est utilisé. Cette expression décrit un groupe de personnes qui oeuvre dans le champ spirituel. Les membres du groupe peuvent être réunis autour d'un leader charismatique ou par une conception religieuse particulière ou encore par l'adoption d'un comportement différent. Dans ce contexte le terme religion a un sens large, il peut prendre le sens de l'acceptation de l'existence d'un pouvoir surnaturel, auquel nous attribuons un certain pouvoir sur notre vie quotidienne. Le rapport distingue entre trois types de mouvements : de l'Est, Évangéliques et Synchrétiques <sup>313</sup> .
Royaume-Uni	Le Royaume-Uni ne définit pas le terme secte, ni dans ses lois ni dans un rapport d'une commission gouvernementale
Suède	Le terme « secte » est évitée. Les termes « religion », « nouveaux mouvements religieux » et « foi personnelle » sont plutôt utilisés <sup>314</sup> .
Suisse	Le rapport reconnaît que la notion de « secte » est utilisée dans une volonté d'exclusion et celle-ci présente une connotation négative <sup>315</sup> . Selon la perspective de la commission parlementaire, l'État doit s'abstenir d'utiliser un tel vocabulaire. La commission privilégie plutôt l'utilisation du terme « nouveau mouvement religieux » et celui de « mouvement endoctrinant » lorsque le groupe contrevient aux droits de certains membres ou non-membres.

<sup>310</sup> Annual Report on International Religious Freedom (2001). Ibid.

<sup>311</sup> Commission sur les sectes en France <http://www.assemblee-nat.fr/index.asp>

<sup>312</sup> Annual Report on International Religious Freedom (2001). Ibid.

<sup>313</sup> Annual Report on International Religious Freedom (2001). Ibid.

<sup>314</sup> Rapport du gouvernement suédois sur les nouveaux mouvements religieux (1998) [http://www.cesnur.org/testi/swedish\\_fra.html](http://www.cesnur.org/testi/swedish_fra.html)

<sup>315</sup> Commission Parlementaire Suisse. (1999). Le conseil fédéral suisse, rapport sur les sectes et les mouvements endoctrinants en Suisse. Conseil national suisse.

infoSecte  
[www.infosecte.org](http://www.infosecte.org)